



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Archive ouverte UNIGE

<https://archive-ouverte.unige.ch>

Master

2021

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

Vulnérabilité face à la pauvreté des personnes avec problèmes de santé
psychique : analyse de trajectoires d'aide sociale

Nagel, Julien Victor André

How to cite

NAGEL, Julien Victor André. Vulnérabilité face à la pauvreté des personnes avec problèmes de santé psychique : analyse de trajectoires d'aide sociale. 2021.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch//unige:158587>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.



Hospice général



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ**

Vulnérabilité face à la pauvreté des personnes avec problèmes de santé psychique : analyse de trajectoires d'aide sociale

Julien Nagel

Rapport interne

Service Études et statistiques
Hospice général

et

Mémoire de master en socioéconomie

sous la direction de

Prof. Matthias Studer

et

Mme. Sophie Rossillion

Faculté des sciences de la société
Université de Genève

Le 19 juillet 2021

Table des matières

Remerciements	6
1 Introduction	7
2 Problématique	10
2.1 L'aide sociale en Suisse et à Genève	10
2.2 Parcours de vie	12
2.3 Vulnérabilité	18
2.4 Vulnérabilité face à la pauvreté	20
3 Traitement de données et recodages	32
4 Méthodes	36
5 Résultats	38
5.1 Analyse de séquences de situations d'activité	38
5.2 Analyse de survie à la sortie et au retour à l'aide sociale	63
6 Discussion	82
7 Conclusion	88
8 Références	93
A Annexes	96

Table des figures

1	Frise temporelle des changements législatifs et des cohortes	30
2	Dix premières séquences de la base de données	39
3	Distributions transversales des situations d'activité	40
4	Séquences empilées de situations d'activité	40
5	Distributions transversales des situations d'activité selon l'état de santé psychique	41
6	Distributions transversales des situations d'activité selon le sexe	43
7	Distributions transversales des situations d'activité selon l'année de la première entrée à l'aide sociale	44
8	Distributions transversales des situations d'activité selon l'âge	46
9	Distributions transversales des situations d'activité selon le niveau de formation	48
10	Distributions transversales des situations d'activité selon le permis de séjour	49
11	Distributions transversales des situations d'activité selon le type de ménage	50
12	Distributions transversales selon les types	54
13	Séquences empilées selon les types	55
14	Survie à la sortie (dossier clos)	64
15	Survie à la sortie selon l'état de santé psychique	65
16	Survie à la sortie selon la situation d'activité	65
17	Survie à la sortie selon le sexe	66
18	Survie à la sortie selon la cohorte	66
19	Survie à la sortie selon l'âge	68
20	Survie à la sortie selon le niveau de formation	68
21	Survie à la sortie selon le type de ménage	69
22	Survie à la sortie selon le permis de séjour	70
23	Survie au retour (après dossier clos)	72
24	Survie au retour selon l'état de santé psychique à la sortie	72
25	Survie au retour selon la situation d'activité	73
26	Survie au retour selon le sexe	74
27	Survie au retour selon l'année de sortie	74
28	Survie au retour selon l'âge à la sortie	75
29	Survie au premier retour selon le niveau de formation à la sortie	76
30	Survie au premier retour selon le type de ménage	77
31	Survie au retour selon le permis de séjour à la sortie	77
32	Survie à l'indépendance financière	79
33	Survie au retour après un mois d'indépendance financière	80

Liste des tableaux

1	Distributions des données selon l'année d'entrée	33
2	Indices d'ASW	53
3	Distributions conditionnelles des individus selon les variables indépendantes et la typologie	57
4	Distributions conditionnelles des individus selon les variables de contrôle et la typologie .	59
5	Régression logistique multinomiale sur les groupes de la typologie	96
6	Régression logistique multinomiale sur les groupes de la typologie avec effet d'interaction	97
7	Modèles de Cox à événements récurrents sur la sortie	98
8	Modèles de Cox à événements récurrents pour le retour après dossier clos	99

Listes des abréviations

Abréviation	Signification
AC	Assurance-chômage
AI	Assurance-invalidité
AS	Aide sociale
ASW	Average Silhouette Width
AVS	Assurance vieillesse et survivant
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
HA	Hors aide sociale
HG	Hospice général
LACI	Loi sur l'assurance-chômage
LASI	Loi sur l'aide sociale individuelle
LIASI	Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle
LMC	Loi en matière de chômage
PAM	Partition autour des médoïds
PCFam	Prestations complémentaires familiales
RMCAS	Revenu minimum cantonal d'aide sociale
SRP	Service de réinsertion professionnelle

Remerciements

Je souhaite remercier toutes les personnes qui m'ont aidé et accompagné dans la réalisation de ce mémoire et rapport.

En premier lieu, je remercie Professeur Matthias Studer. En tant que Directeur de mémoire, il m'a ouvert les portes de l'analyse de données longitudinales et particulièrement des outils de l'analyse de séquences. Ses enseignements, ses recherches et nos échanges ont stimulé une réflexion méthodologique, théorique et empirique approfondie sur les enjeux des études longitudinales sur la pauvreté, l'aide sociale et les politiques sociales.

Je remercie Mme Sophie Rossillion, responsable du service "Études et statistique" de l'Hospice général, référente de mon stage et experte du mémoire, de m'avoir accueilli et accompagné durant ces 4 mois de stage. Je tiens également à remercier les membres de son équipe, Isabelle Muehlethaler et Fabienne Comba ainsi que le responsable de la "Veille sociale et stratégique" à l'Hospice général, Nicolas Gachet. Les nombreuses discussions collectives autour de l'élaboration de mon travail, des résultats intermédiaires et plus largement des activités de l'équipe ont été fructueuses. Elles m'ont notamment permis de comprendre le contexte de l'aide sociale à Genève, le fonctionnement de l'Hospice général et de ses prestations et les défis de l'analyse de données administratives.

Je tiens également à remercier Gaëlle Mercier et Magali Gani, assistantes sociales et coordinatrices santé-social à l'Hospice général pour le riche échange à propos de leurs activités et la prise en charge spécifique des bénéficiaires de l'aide sociale souffrant de problèmes de santé psychique.

Je souhaite particulièrement remercier mon père, Marcel Nagel, ma soeur, Charlotte Nagel, et mes ami-e-s, Margaux Lang et Max Lovey, pour leur aide précieuse à la relecture et à la correction de mon mémoire. Pour terminer, je remercie infiniment, ma concubine, Émilie Vuilleumier, pour son soutien inconditionnel, sa patience sans faille et ses conseils toujours avisés.

1 Introduction

Dès la fin des années 1970, la période dite des “Trente Glorieuses” s’achève par le retour de crises économiques et l’émergence d’une nouvelle phase de la mondialisation. Les équilibres sociaux structurant les sociétés sont profondément modifiés et donnent naissance à une période d’incertitude croissante. De nouveaux risques sociaux apparaissent en conséquence de l’effritement progressif des liens de solidarité sociale et familiaux (Spini, Bernardi, Bickel, Hanappi, & Oris, 2013). La pauvreté, phénomène marginal mais jamais disparu durant la période précédente de haute conjoncture économique, fait son retour et prend de nouvelles formes (Paugam, 2013). Face à ces mutations, l’action de l’État social est critiquée. Son financement est de plus en plus difficile. Les dettes publiques explosent. Les politiques publiques ne seraient pas capables de répondre aux problèmes de la nouvelle période historique en train de s’ouvrir. Un changement de paradigme de l’État social s’opère par la mise en place de réformes remettant en question la logique redistributive des politiques sociales (Bonvin & Moachon, 2005). À contre-pied de l’idée d’un État social enfermant les populations pauvres dans des “trappes à pauvreté”, provoquant un cercle vicieux menant à l’exclusion sociale et à la pauvreté persistante, selon Leisering & Leibfried (1999), la pauvreté contemporaine en Europe de l’Ouest est principalement temporaire, un épisode court dans le parcours de vie et toucherait des couches de la population transcendant les frontières sociales. Or, les inégalités sociales de ressources entre les individus les protégeant de la pauvreté ou leur permettant d’en sortir plus rapidement – telles que le revenu et le patrimoine, les droits politiques, le niveau de formation, un bon état de santé – existent et perdurent. Les catégories populaires (ouvriers·ères et employé·e·s), les jeunes, les personnes non-qualifiées, les femmes ainsi que les personnes les plus stigmatisées telles que celles issues de l’immigration sont les moins dotées de ressources et donc les plus vulnérables (Bihl & Pfefferkorn, 2008 ; Gazier & Pollak, 2008). De même, une bonne santé générale et psychique est également une ressource, un facteur protecteur contre la pauvreté. Inversement, une mauvaise santé mentale peut causer une dégradation du statut socio-économique (Alegria, NeMoyer, Falgàs Bagué, Wang, & Alvarez, 2018).

Ce travail a pour objectif d’étudier les inégalités sociales face à la pauvreté, en particulier selon l’état de santé psychique, le sexe et l’évolution de politiques sociales de lutte contre la pauvreté. Observons-nous des différences de parcours de pauvreté entre individus avec ou sans problème de santé psychique, entre les hommes et les femmes ? Si oui, lesquelles ? Quels sont les effets des réformes du système de sécurité sociale sur les populations les plus vulnérables face à la pauvreté ?

Cette recherche est un travail de fin d’études et un rapport destiné à la direction de l’Hospice général, institution responsable de l’octroi de l’aide sociale dans le canton de Genève. Il s’inscrit dans le cadre

d'un stage universitaire au sein du service "Études et statistiques" de l'Hospice général. Afin d'explorer le sujet d'étude et de tenter de répondre aux questionnements problématiques introduits, nous menons une analyse de données longitudinales à partir des données administratives anonymisées de l'aide sociale. Nous étudions la pauvreté par l'étude d'individus bénéficiaires de l'aide sociale. C'est un moyen pratique, mais avec plusieurs limites : le phénomène de pauvreté n'est pas réductible au fait d'être bénéficiaire de l'aide sociale. Par exemple, il est possible d'être en situation de pauvreté sans être à l'aide sociale. Cette approximation sera discutée en conclusion.

Avant de passer à la présentation de la problématique développant les éléments soulevés ici, nous présentons le plan de ce travail. Après cette introduction, la deuxième partie précise le contexte de l'étude, l'aide sociale en Suisse et à Genève. Puis nous définissons les éléments théoriques importants pour l'étude de la pauvreté dans une perspective longitudinale, en particulier le paradigme de parcours de vie selon Elder, Johnson, & Crosnoe (2003) et Crosnoe & Elder (2015) et le cadre théorique de la vulnérabilité selon Spini, Bernardi, & Oris (2017). Ensuite, le concept de pauvreté est défini d'un point de vue sociologique selon les apports de Paugam (2013). Puis les principaux résultats d'études longitudinales sur la pauvreté sont présentés. Après quoi, le cadre théorique de la vulnérabilité est articulé au phénomène de pauvreté. En lien avec le questionnement problématique, nous mettons l'accent sur la définition des ressources sociales, leurs inégalités de distribution entre individus, ainsi que sur le contexte social et historique. Pour comprendre les changements de logique de l'État social et ses possibles effets sur les parcours de vie, nous définissons le concept d'activation. Au fil de la problématique, nous précisons le questionnement en posant quatre hypothèses et plusieurs sous-hypothèses.

Dans la troisième partie, nous présentons la démarche de traitement des données, d'opérationnalisation des concepts, de recodage et de construction des bases de données nécessaires à la production des analyses. La quatrième partie présente les outils statistiques descriptifs, bivariés et multivariés d'analyse de données longitudinales utilisés pour tester les hypothèses : les analyses de séquences, la construction d'une typologie de séquence, les analyses de survie.

La cinquième partie est consacrée à la présentation des résultats. D'abord, nous décrivons les trajectoires d'aide sociale selon les variables d'intérêt, puis la typologie de séquences et ses associations avec les caractéristiques des individus. Ensuite, nous présentons les analyses de survie pour différents événements : la sortie de l'aide sociale, le retour à l'aide sociale après une clôture de dossier ainsi que les indépendances financières courtes. Ensuite, dans la sixième partie, nous discutons les résultats obtenus en regard des hypothèses. En dernier lieu, la conclusion de ce travail nous permet de revenir sur la démarche effectuée,

les principaux résultats, les limites de l'étude ainsi que certaines pistes pour de futures recherches et une réflexion politique découlant des résultats.

2 Problématique

La première partie de ce travail définit le contexte de l'étude, puis des apports théoriques et empiriques permettant de poser la problématique de l'étude. Tout d'abord, l'aide sociale, en Suisse et dans le canton de Genève, est présentée. Puis le paradigme théorique des parcours de vie selon Elder et al. (2003) et Crosnoe & Elder (2015) et ses principaux concepts sont explicités, exemplifiés puis discutés en regard des différentes manières de l'interpréter, en lien avec l'étude de la pauvreté. En troisième lieu, nous définissons le cadre théorique de la vulnérabilité selon Spini et al. (2017). Celui-ci s'intègre pleinement dans une perspective longitudinale de parcours de vie et permet de préciser ce paradigme. Le cadre dynamique de la vulnérabilité donne des outils d'analyse pour la présente étude. Après la définition du cadre de la vulnérabilité, celui-ci et ses concepts sont articulés à l'étude de la pauvreté. Au fil de la définition des différents aspects de la vulnérabilité face à la pauvreté, les hypothèses de travail seront définies.

2.1 L'aide sociale en Suisse et à Genève

En Suisse, l'aide sociale est conçue comme le dernier filet de la sécurité sociale. Elle doit couvrir les besoins matériels de base et être un vecteur d'intégration sociale et professionnelle. Son organisation est conforme au principe de subsidiarité, elle n'intervient qu'en dernier recours, lorsque toutes les autres sources de revenus ont été utilisées, sont insuffisantes ou en attente de réception. L'aide sociale est du ressort des cantons et ceux-ci peuvent en déléguer la compétence aux communes. L'aide sociale est régie par le principe de finalité. La raison du besoin d'aide financière n'est pas prise en compte, alors que les prestations des assurances sociales sont en principe versées selon le principe de causalité. Le financement de l'aide sociale est assuré par l'impôt cantonal et communal. Les prestations de l'aide sociale sont sous conditions de ressources. La situation économique de l'ensemble du ménage (sauf pour les communautés de majeur·e·s) est prise en compte pour déterminer le droit à l'aide et le montant de celle-ci. Il n'y a pas de réglementation nationale contraignante sur les cantons et communes. Cependant, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) édicte des recommandations sous la forme de normes. Elles proposent un cadre général et des méthodes de calcul des montants d'aide par des règles sur la détermination des besoins minimaux, ainsi qu'à propos des mesures d'intégration sociale et professionnelle. Seule l'inscription dans la loi cantonale peut donner force de loi à ce texte. Il existe de grandes disparités cantonales dans l'application ou non des normes CSIAS (Tecklenburg, 2020).

Depuis les années 1990, la logique de l'aide sociale change pour être de plus en plus individualisée. Le concept d'exclusion semble légitimer l'abandon d'une réflexion en termes d'inégalités sociales et l'indivi-

dualisation de l'assistance face à la pauvreté. L'aide sociale est de plus en plus ciblée. La nouvelle logique implique de répondre à des situations et non à des individus ou des groupes sociaux. Le problème social de chaque individu dépendrait d'une situation différente. Les représentations des problèmes sociaux sont éclatées et leur collectivisation est très difficile. Les solutions proposées pour lutter contre la pauvreté et sortir de l'aide sociale mises en place durant les années 1990 et suivantes répondent à la logique d'activation (cf. *infra* 2.4.3) (Tabin, Frauenfelder, Keller, & Togni, 2008).

Un changement de paradigme vers l'activation de l'aide sociale a eu lieu en 2005. Les normes CSIAS, dans une vision de l'État social actif, ont changé d'orientation en mettant l'accent sur l'effort que doivent fournir les bénéficiaires, alors que précédemment la notion de besoin prédominait. Il y a eu une réduction du forfait d'entretien et la mise en place de suppléments sous conditions comme une franchise sur les revenus professionnels, un « supplément d'intégration » afin de récompenser les bénéficiaires sans activité lucrative participant à un programme d'intégration, un « supplément minimal d'intégration » pour les personnes souffrant de maladie et ne pouvant donc pas travailler, ni participer à un programme d'intégration. L'activation agit comme une obligation contraignante au retour à l'activité ou à la participation aux mesures d'intégration. Une nouvelle révision en 2015 des normes CSIAS a réduit les allocations de soutien pour les jeunes adultes et les familles nombreuses. De plus, de nouvelles possibilités de sanctions ont été intégrées. Le contexte politique est marqué par des critiques de plus en plus nombreuses sur l'explosion des coûts de l'aide sociale, les abus et les prestations qui encourageraient l'inactivité. Or, les coûts de l'aide sociale s'élèvent à moins de 3 % des dépenses de sécurité sociale (Tecklenburg, 2020).

Les normes CSIAS pour l'intégration professionnelle mettent la priorité sur le travail rémunéré et n'accordent que peu de valeur au travail du *care* non rémunéré, principalement accompli par les femmes, tels que les soins aux enfants et aux personnes dépendantes ainsi que les tâches ménagères. Le travail de *care* ne donne plus droit à des prestations supplémentaires. Les suppléments « pour les personnes élevant seules leurs enfants et qui ne peuvent exercer d'activité à l'extérieur du foyer en raison de leurs responsabilités familiales ont été supprimés dès 2016 dans les normes CSIAS, en même temps qu'un supplément pour le soin aux proches » (Nadai, 2020, p. 54). Par ces normes, l'aide sociale ne reconnaît pas au travail de *care* la même valeur qu'une activité professionnelle. Le travail de *care*, effectué principalement par les femmes, est pénalisé. Partant, l'aide sociale et ses mécanismes participent à la reproduction des inégalités de genre (Nadai, 2020).

L'aide sociale étant du ressort des cantons et cette recherche étudiant l'aide sociale genevoise, nous présentons maintenant le cadre légal et institutionnel du canton de Genève. Ses autorités cantonales délèguent

l'exécution des tâches d'aide sociale à l'Hospice général. L'Hospice général est un établissement de droit public. Il est doté de la personnalité juridique propre. L'État de Genève confie à l'Hospice général les tâches et missions qui lui incombent par mandat de prestation. L'institution dispose d'une autonomie de gestion. Ces missions principales sont : l'exécution de la législation cantonale sur l'aide sociale (l'aide sociale économique) et les tâches d'assistance découlant de la législation fédérale en matière d'asile (aide aux migrants pour les réfugié·e·s statutaires ainsi que les demandeurs·euses d'asile). En plus de ses deux missions principales, l'État de Genève délègue à l'Hospice général des activités destinées aux seniors telles que la gestion d'une maison de vacances et de centres d'animation, ainsi que l'hébergement transitoire (La République et canton de Genève & L'Hospice général, 2019; « Loi sur l'Hospice général (LHG) », 2006; « Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) », 2017). Dans le cadre de cette étude, seuls les parcours et trajectoires des titulaires d'un dossier de l'aide sociale économique seront analysés.

Des changements législatifs récents ont modifié le cadre d'octroi de l'aide sociale. En février 2012, la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) entre en vigueur et remplace la loi cantonale sur l'aide sociale individuelle (LASI). Cette nouvelle loi met en place trois principaux changements. Le premier est l'abolition du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). C'était une prestation spécifique pour les chômeurs·euses en fin de droit afin qu'ils·elles évitent d'entrer à l'aide sociale. Avec la LIASI, les chômeurs en fin de droit remplissant les conditions d'entrée arrivent directement à l'aide sociale. Deuxièmement, de nouvelles compétences sont données à l'Hospice général par la création du Service de réinsertion professionnelle (SRP). Celui-ci s'occupe spécifiquement de l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale ne touchant pas l'indemnité chômage et étant considéré·e·s comme proches de l'emploi. C'est un transfert de compétence de l'Office cantonal de l'emploi vers l'Hospice général. Troisièmement, la LIASI met en place les stages d'évaluation à l'emploi. Ceux-ci ont pour objectif de sélectionner les bénéficiaires de l'aide sociale les plus proches du marché de l'emploi afin de les diriger ensuite vers les SRP (Observatoire de l'aide sociale et de l'insertion, 2014; Studer, Hadziavdic, & Ritschard, 2015). Il est nécessaire d'inscrire la mission de l'Hospice général, ses actions et les mutations du cadre légal de l'aide sociale dans leur contexte social et historique plus large. Nous y viendrons dans la section 2.4.3. La partie suivante pose quelques jalons théoriques, en définissant le paradigme des parcours de vie et sa pertinence pour la présente étude.

2.2 Parcours de vie

La partie suivante définit le paradigme des parcours de vie et ses concepts fondamentaux. Les principales clés pour l'analyse et l'interprétation des parcours de vie en lien avec l'aide sociale sont données.

Selon Crosnoe & Elder (2015), les parcours de vie peuvent être définis comme l'organisation temporelle d'événements et l'enchaînement des rôles sociaux structurant la vie des individus. Les parcours de vie sont conçus comme un paradigme théorique général, orientant l'étude de la vie des individus et guidant des questionnements problématiques de la recherche. Cette approche met l'accent sur la centralité du temps qui passe, afin d'étudier de manière dynamique la structuration temporelle des séquences de vie des individus. Le développement, l'adaptation et l'expérience des individus sont étudiés en interaction avec le contexte économique, social, culturel et historique. L'approche par les parcours de vie se base sur des apports multidisciplinaires, tels que la sociologie, la psychologie, l'histoire et la démographie. Elle repose sur une analyse longitudinale et multi-niveaux faisant le lien entre l'individu et la société.

Les grands événements historiques, tels que les guerres ou les crises économiques et leurs conséquences sur l'histoire de vie des individus, ont fortement influencé l'émergence et la formulation du paradigme des parcours de vie. Les changements économiques, sociaux et démographiques contemporains modifient le marché du travail, l'éducation et la famille. Les rôles sociaux et les comportements individuels évoluent et impliquent des changements de trajectoires de vie. Face à ces mutations, selon Crosnoe & Elder (2015), les parcours de vie contemporains sont de plus en plus complexes.

2.2.1 Concepts centraux

Le paradigme théorique des parcours de vie selon Elder et al. (2003) et Crosnoe & Elder (2015) repose sur trois concepts de base : les *trajectoires*, les *transitions* et les *tournants*. Les *trajectoires* sont les séquences de rôles ou d'expériences. C'est le chemin de vie emprunté par les individus à travers le temps. Ce concept est au centre de la théorie des parcours de vie. Le parcours de vie peut être conceptualisé comme un enchevêtrement de trajectoires d'éducation, d'emploi, de mariage, d'engagement civil, de santé ou de criminalité. Les trajectoires font parfois référence au concept de "carrière". Chaque trajectoire individuelle est rythmée par des changements d'état, de statut et/ou de rôle à court terme, appelés *transitions*. Les transitions importantes dans les parcours de vie peuvent être le fait de quitter le foyer parental, la naissance d'un premier enfant, l'entrée sur le marché du travail, l'entrée ou la sortie de l'aide sociale. Le temps écoulé entre chaque transition est appelé "durée". Plus les transitions sont espacées, plus le parcours de vie est considéré comme stable. Les *tournants* sont des moments charnière du parcours d'un individu, comme un retour aux

études au milieu de la vie, un changement d'emploi volontaire ou non, l'entrée dans un épisode de pauvreté. Des moments socio-historiques critiques impliquant un changement de contexte peuvent aussi être conçus comme des *tournants*, tels qu'une catastrophe naturelle ou une crise économique. Une transition importante et institutionnalisée comme la fin de l'école obligatoire est un autre exemple d'un potentiel *tournant* dans le parcours de vie (Crosnoe & Elder, 2015 ; Elder et al., 2003).

2.2.2 Temporalité des parcours de vie

Historiquement, pour analyser les effets du temps dans une perspective de parcours de vie, les sciences sociales se sont d'abord intéressées aux différences entre les individus selon leur appartenance générationnelle au sein d'une famille. L'analyse était centrée alors sur les différences selon l'*âge civil* entre les membres les plus jeunes et les plus âgés de la famille. Or cette approche est erronée, car elle ne prend que très peu en compte le changement historique, le contexte social. L'approche par la *cohorte* d'années de naissance permet de mettre en lien l'âge civil et le temps historique. Ainsi, cela rend possible l'analyse des effets d'un événement historique selon l'âge des individus, comme un changement de loi d'une assurance sociale impliquant une modification des conditions d'octroi de celle-ci. Lorsqu'un changement de contexte a des effets sur toutes les cohortes de manière uniforme, on parle alors d'effet de *période* (Elder et al., 2003).

Le *timing* d'une transition, c'est-à-dire le moment auquel celle-ci se présente, a une importance propre. Par exemple, si un événement apparaît rapidement en début de trajectoire, il n'aura pas le même effet que s'il advient plus tard. Il sera intéressant de prendre en compte l'effet de *timing* de l'entrée et de la sortie de l'aide sociale sur les trajectoires des individus. De plus, l'effet de *durée* doit aussi être mis en lumière. La durée passée dans un état, c'est-à-dire l'écart temporel entre deux transitions, influence le parcours de vie. Plus les durées sont longues, plus le parcours de vie est considéré comme stable (Elder et al., 2003).

Afin de tenter de mettre en lumière les effets propres de *timing*, on peut prendre en compte le temps passé depuis l'entrée dans le processus : l'*âge processuel*. Certains processus se déroulent pour tous les individus aux mêmes âges, ainsi l'âge civil et l'âge dans le processus sont identiques. Mais dans de nombreux cas, les processus ne commencent pas aux mêmes âges civils pour tous les individus. Pour étudier les effets de *timing*, il devient alors nécessaire de prendre en compte l'âge depuis l'entrée dans le processus. Celle-ci peut être marquée par un événement-clé, comme la première entrée à l'aide sociale. Le calcul de l'âge dans le processus et l'alignement des séquences selon celui-ci permettent alors de mettre en lumière les effets propres à une cohorte ou des effets des périodes, si le phénomène clé est observé sur toutes les cohortes.

2.2.3 Les cinq principes des parcours de vie

Les trois concepts centraux de *trajectoires*, de *transitions* et de *tournants* ainsi que la prise en compte des effets d'âge, de période et de cohorte, sont précisés à l'aide de cinq principes (Crosnoe & Elder, 2015 ; Elder et al., 2003).

Le premier principe est la conception du développement humain comme un processus qui s'étend tout au long de la vie des individus. Afin de pleinement comprendre un comportement individuel, il est nécessaire d'ouvrir la réflexion plus largement qu'autour de l'étape-clé analysée. La position d'une personne au cours de sa trajectoire à un moment t est le reflet de l'expérience et du parcours antérieur, ainsi que des anticipations sur le futur. De plus, le développement de l'individu ne s'arrête pas lors de l'entrée dans l'âge adulte. Les expériences éprouvées à tout âge peuvent avoir des effets et provoquer un changement chez les individus (Elder et al., 2003).

Le deuxième principe est celui de l'agentivité. Les individus ont une agentivité leur permettant de faire des choix, d'agir et de prendre des décisions en fonction des opportunités et des contraintes du contexte historique et social. Selon Elder et al. (2003), les individus ne sont pas uniquement soumis aux structures sociales. Les choix des individus et leur plan de vie peuvent avoir des conséquences importantes sur leurs trajectoires futures. Mais la liberté des individus n'est pas totale, le contexte peut exercer une certaine contrainte sur les projets de vie et les trajectoires détaillées par le troisième principe.

Le troisième principe invite à la prise en compte du temps et du lieu. Le parcours de vie des individus est encadré et façonné par le contexte historique et géographique au sein duquel ils évoluent. En effet, les institutions, les cadres légaux et sociaux d'un État ou d'une entreprise modèlent les parcours de vie. Une politique sociale, par exemple l'assurance-chômage, aura une influence sur les transitions professionnelles vers le retour à l'emploi ou la pauvreté, selon les situations. De plus, un événement ayant un retentissement international du type de la Seconde Guerre mondiale, n'aura pas eu les mêmes effets ni pris la même signification selon les différentes régions du monde et leurs contextes spécifiques.

Le quatrième principe est le *timing*. L'expérience accumulée par le passé, les conséquences des transitions, les événements et les réponses des individus sont dépendantes du timing, du moment durant lequel l'événement se présente au cours de la vie d'une personne. Le même événement aura des conséquences différentes selon qu'il se produit en début, au milieu ou en fin de trajectoire ou de parcours de vie (Elder et al., 2003). Par exemple, un retour à l'aide sociale n'aura pas le même effet selon la durée d'indépendance depuis la

sortie. De même qu'un effet de période n'aura pas les mêmes conséquences selon le temps passé dans le processus.

Le cinquième et dernier principe se nomme *les vies liées*. La vie des individus est liée à celle des autres et les influences socio-historiques s'expriment également sur les relations sociales. Les changements sociaux impactent les individus par la modification du contexte des relations interpersonnelles. Une crise économique pourra impliquer une réduction du réseau social des individus, provoquant des sentiments négatifs chez les individus ou au contraire de nouvelles solidarités. Le principe des vies liées implique qu'une transition vécue par une personne aura des conséquences sur les parcours de vie de ses proches (Crosnoe & Elder, 2015 ; Elder et al., 2003) .

2.2.4 Différentes approches des parcours de vie

Le paradigme de parcours de vie a été jusqu'ici défini selon l'approche classique d'Elder. Dewilde (2003) souligne les points forts et les apports de l'approche classique. Elle est plus flexible et complexe que les approches dynamiques précédentes. Elle permet une compréhension différenciée et fait place à l'hétérogénéité des parcours de vie par sa multidimensionnalité. En revanche, Dewilde (2003) souligne deux grandes limites au paradigme classique des parcours de vie. Premièrement, cette approche manque d'une réelle interdisciplinarité. Il s'agit plutôt d'un cadre multidisciplinaire n'engendrant pas un agenda scientifique unifié, des définitions, concepts et méthodes partagés. Deuxièmement, la majeure partie des études découlant du paradigme des parcours de vie est principalement constituée de recherches appliquées et descriptives. Il manque de fondements théoriques solides (Dewilde, 2003). Dans le même sens, selon Levy & Bühlmann (2016), l'analyse en termes de parcours de vie telle que théorisée par Elder et al. (2003) doit être conçue comme un paradigme plutôt qu'un cadre théorique précis. Les cinq principes sont vastes. Bien qu'ils soient toujours pertinents, ils doivent être affinés et complétés afin de construire un cadre théorique systématique. De plus, la vision d'Elder repose sur une vision épistémologique plus ou moins explicitement individualiste. Le contexte social et historique est présent dans les principes, mais les structures sociales qui encadrent les parcours de vie restent floues et ne sont pas suffisamment mises en lumière. En somme, le paradigme des parcours de vie selon Elder est une vision heuristique nécessitant d'être précisée afin de pouvoir déboucher sur un outil d'analyse théorique et empirique opérationnel.

L'approche classique par les parcours de vie a été reprise, critiquée et amendée par de nombreux auteurs-trices et selon différentes perspectives. Dewilde (2003), dans une synthèse des théories de parcours de vie sur la pauvreté et l'exclusion sociale, en décrit deux autres. La première est définie comme *l'approche*

institutionnelle. Celle-ci est née en Europe continentale et particulièrement en Allemagne. Elle s'intéresse à la construction sociale des parcours de vie, plus précisément par l'action de l'État et de ses institutions. Les États-nations, par les lois et les normes sociales qu'ils promeuvent, standardisent les parcours de vie. Les politiques sociales ont un rôle clé dans le façonnement des trajectoires individuelles, créant petit à petit des parcours formalisés et bureaucratisés. Selon Leisering & Leibfried (1999), les politiques sociales actuelles sont des politiques de parcours de vie. L'État social, par les politiques mises en place ou non, conditionne les inégalités sociales, économiques et de genre. Les politiques sociales sont conçues plus ou moins explicitement sur des modèles normatifs spécifiques selon la classe sociale et le genre dans le but d'influencer les parcours des individus (Dewilde, 2003).

Dewilde (2003) décrit une troisième approche qu'elle nomme *l'économie politique des parcours de vie*. Elle la définit comme une intégration mutuelle des deux approches précédentes. Cette perspective s'articule autour de deux notions clés : la stratification *des* parcours de vie et la stratification *au cours* des parcours de vie. L'État, les marchés économiques, la famille et les interactions entre ces différents systèmes de distribution de ressources économiques déterminent en partie les parcours de vie des individus et sont la matrice de différenciations sociales et des inégalités sociales entre les groupes sociaux et les individus. Il s'agit d'étudier comment les institutions sociales et les systèmes sociaux structurent et provoquent une stratification *des* parcours de vie. La stratification *au cours* des parcours de vie permet d'appréhender l'évolution des inégalités entre les individus tout au long du parcours. Ce concept dérive de l'hypothèse du cumul des avantages et des désavantages, formulée par Merton (1968 *in* Dewilde (2003)) puis reprise par Dannefer (1987 *in* Dewilde (2003)) et O'Rand (1990 ; 1996 *in* Dewilde (2003)) pour l'appliquer au parcours de vie. Le déroulement des parcours de vie individuels est influencé par plusieurs biais, principalement par l'État social, le marché du travail, l'école et les entreprises et, au niveau individuel et interindividuel, par la famille et les relations sociales. Les personnes les plus dotées en ressources au départ du parcours de vie sont avantagées. Plusieurs mécanismes, tels que de plus grandes opportunités ou une meilleure résistance en cas d'événements négatifs, impliquent qu'elles accumulent plus facilement des ressources tout au long de leur parcours de vie. Les personnes avec le moins de ressources au départ sont au contraire désavantagées. Le processus étant cumulatif, les inégalités sociales au départ du parcours de vie ont tendance à s'accroître et mènent à une différenciation de plus en plus forte au cours de la vie. La divergence des parcours selon les inégalités de départ est une tendance, les trajectoires peuvent parfois être constantes ou converger (Dewilde, 2003).

La perspective adoptée par le présent travail se rapproche de celle de l'économie politique des parcours de vie. L'analyse sera effectuée à l'aide des outils du cadre théorique de la vulnérabilité dans une perspective de parcours de vie. Il s'agit maintenant de définir le concept et le cadre analytique qui en découle.

2.3 Vulnérabilité

Le concept de vulnérabilité peut prendre plusieurs sens différents selon les auteurs·trices et le cadre disciplinaire dans lequel il est mobilisé. Il n'existe pas de définition consensuelle (Orsholits, 2020). En sciences sociales, Spini et al. (2017) ont construit un cadre théorique, prenant pleinement en compte les enjeux des parcours de vie soulevés précédemment, afin d'étudier la vulnérabilité de manière dynamique et le plus exhaustivement possible.

Spini et al. (2017) définissent la vulnérabilité comme :

Un processus d'affaiblissement et un manque de *ressources* dans un ou plusieurs domaines de la vie qui, dans des *contextes* spécifiques, exposent les individus ou les groupes à (1) des *conséquences négatives* liées à des *sources de stress*, (2) une incapacité à faire face efficacement aux facteurs de stress et (3) une incapacité à se remettre des facteurs de stress ou à tirer parti des opportunités dans un délai donné (p.8, [traduction libre]).

Les concepts centraux de cette définition et du cadre théorique de la vulnérabilité sont ainsi *les ressources*, *les sources de stress*, *les résultats* découlant de l'adaptation des individus au stress et *le contexte* spécifique au sein duquel le processus prend cours.

2.3.1 Les ressources

Les ressources nécessaires pour faire face à une situation de stress peuvent être analysées selon trois domaines différents : les ressources d'ordre biologique, psychologique et social. Elles peuvent prendre des formes très différentes, comme l'argent, le statut social, la santé, le réseau social. La vulnérabilité des individus est fortement liée à leur capacité à mobiliser les ressources adéquates pour faire face à un événement et éviter une situation de stress chronique. Le concept de ressource a une dimension qui dépasse l'individu. La famille, le groupe et/ou l'expérience collective au sein desquels les individus sont insérés peuvent aussi être considérés comme des ressources pour remédier à une situation de vulnérabilité. De plus, dans une perspective longitudinale, l'analyse de l'évolution des ressources au long du parcours de vie est un élément essentiel du cadre dynamique de la vulnérabilité. Les trajectoires peuvent être conçues comme des processus évolutifs liés à l'accumulation ou à la perte de différents capitaux dans des domaines tels que le travail,

la famille ou les relations sociales. La dynamique multidimensionnelle du cadre théorique implique que la baisse d'une ressource peut être une source de stress (Orsholits, 2020; Spini et al., 2017).

2.3.2 Les sources de stress

Le stress vécu par un individu peut prendre sa source dans l'interaction entre l'évolution de ses ressources, par exemple entre sa trajectoire d'emploi et le contexte social et historique (Spini et al., 2017). Selon Spini et al. (2017), les sources de stress sont de trois types principaux :

1. Les événements de vie majeurs ou critiques, qui produisent des changements de vie observables et objectivement rapportables, c'est-à-dire des événements de vie ou des transitions de vie critiques, perturbateurs, normatifs ou non, attendus ou non, qui stressent ou modifient le fonctionnement de l'individu.
2. Les tensions chroniques, c'est-à-dire les problèmes, conflits et menaces relativement durables survenant principalement dans les limites des rôles sociaux et des ensembles de rôles (par exemple, les conflits de rôles dans les domaines de la famille et du travail, de la précarité, de la pauvreté).
3. Les tracasseries quotidiennes associées à des événements relativement mineurs qui surviennent dans la vie de tous les jours et qui ne se répètent pas systématiquement (par exemple, une échéance au travail, manquer un train, etc.).

2.3.3 Les résultats

Selon le domaine, les processus de vulnérabilité peuvent mener à différents résultats tels que l'exclusion sociale, la stigmatisation, la maladie chronique ou la pauvreté. En général, l'état dans un domaine est fortement lié à l'état précédent dans le même domaine. Les résultats d'un processus sont influencés et modulés par la dynamique des interactions entre les ressources de l'individu et les facteurs de stress. Dans une perspective dynamique, les résultats d'un processus affectent les ressources disponibles par l'individu pour faire face à un stress futur. En d'autres termes, les ressources et résultats du processus se déterminent les uns les autres au sein d'un contexte social donné étant lui-même en interaction avec le processus. Ainsi, la vulnérabilité doit être conçue comme multidimensionnelle. Les trajectoires et parcours de vie des individus au sein des différents domaines de la vie sont distincts et interreliés. Les différentes sphères de la vie peuvent avoir des dynamiques complémentaires, contraignantes ou compensatoires. Un résultat dans un domaine de la vie d'un individu peut avoir une influence sur un autre domaine par débordement. Par exemple, la déclaration d'une maladie chronique peut entraîner la perte d'emploi, le chômage de longue

durée, puis l'entrée dans la pauvreté. La vulnérabilité est également multi-directionnelle. Il est nécessaire de prendre en compte les facteurs protecteurs face à la vulnérabilité, ainsi que les processus réduisant, voire annulant celle-ci. Un événement vecteur de stress peut parfois être converti en opportunité et déboucher sur une amélioration de la situation pour l'individu. La capacité de résilience, d'adaptation, voire d'amélioration, fait partie intégrante du modèle (Spini et al., 2017).

2.3.4 Contexte social

Selon le troisième principe des parcours de vie selon Elder et al. (2003) et Crosnoe & Elder (2015) exposé précédemment, les trajectoires de vie des individus se déroulent dans un contexte géographique et historique spécifique. Les éléments de contexte à prendre en compte pour étudier la vulnérabilité peuvent être très nombreux et leur choix est sujet à débat (Spini et al., 2017). Il ne s'agit pas d'en avoir une liste exhaustive, mais de prendre en considération les éléments les plus saillants de l'environnement social ayant une influence sur les trajectoires de vulnérabilité. Comme évoqué précédemment lors de la présentation de l'approche d'économie politique des parcours de vie, les institutions telles que l'État et ses politiques publiques structurent les parcours individuels et ont une incidence sur la vulnérabilité des individus. Une nouvelle politique sociale de lutte contre la pauvreté aura certainement des effets sur les trajectoires individuelles. De même, les normes sociales et valeurs morales d'une société donnée évoluent avec le temps. Ces changements d'environnement peuvent faciliter ou entraver l'accès aux ressources et/ou devenir une source de stress. Alors, il est important de les prendre en compte dans l'analyse de parcours de vulnérabilité (Orsholits, 2020 ; Spini et al., 2013, 2017).

2.4 Vulnérabilité face à la pauvreté

Pour analyser la pauvreté en tant que processus, il est nécessaire de la définir. D'un point de vue sociologique, Paugam (2013) propose la définition suivante :

Une forme élémentaire de pauvreté correspond à un type de relation d'interdépendance entre une population désignée comme pauvre – en fonction de sa dépendance à l'égard des services sociaux – et le reste de la société (p.87).

Cette définition relationnelle, inspirée de la sociologie de la pauvreté de Georg Simmel, permet d'éviter les écueils d'une approche substantialiste. Le risque d'une telle approche est de ne pas prendre en compte les variations contextuelles et subjectives que peut avoir la pauvreté. Il y a un écart entre une approche de la pauvreté absolue, universelle et une définition relationnelle relative au contexte social, à la nature des

besoins sociaux et à l'intégration plus ou moins prononcée de la pauvreté dans la société. La démarche et les outils proposés par Paugam (2013) invitent à l'étude de la pauvreté par la relation d'assistance, le statut social des personnes considérées comme "pauvres", leur place au sein d'un tout, comme membres à part entière de la société. La pauvreté ne devrait pas être analysée séparément de la société, par des catégories statistiques figées, fixée à partir d'un seuil monétaire.

Grâce à une élaboration théorique et empirique, prenant en compte des données tant quantitatives que qualitatives, Paugam (2013) forge le concept de pauvreté à partir de trois types de facteurs. Premièrement, la pauvreté est fonction d'un facteur économique. Le développement d'un pays ou d'une région et les caractéristiques du marché de l'emploi sont des déterminants de la pauvreté. Deuxièmement, la politique, par les institutions de charité, les systèmes d'assistance et d'action sociale étatique, implique une construction de la pauvreté, en ayant une action sur celle-ci, ou contre celle-ci, à travers la création d'un lien de dépendance paradoxalement inévitable. Les liens sociaux, leurs formes et leurs intensités sont le troisième facteur explicatif de la pauvreté. Les ressources familiales, communautaires et professionnelles peuvent apporter une protection face à la pauvreté. Les liens sociaux favorisent la participation sociale et, en conséquence, la reconnaissance des personnes touchées par la pauvreté. Leur statut social est impacté par des relations sociales distendues, voire rompues, tant au niveau familial qu'institutionnel. À l'aide de cette définition de la pauvreté et de ses différents facteurs, Paugam (2013) construit une typologie de la pauvreté permettant d'analyser ses différentes formes : la pauvreté *intégrée*, la pauvreté *marginale*, la pauvreté *disqualifiante*.

La pauvreté *intégrée* correspond à une situation dans laquelle les « pauvres » sont nombreux-euses. Il n'y a pas de distinction forte entre eux-elles et la population générale. La pauvreté est un état courant et surtout en lien avec la situation économique de la région ou du pays. Les personnes « pauvres » sont peu stigmatisées. Ce type de pauvreté se trouve dans des pays à faible développement économique, les solidarités familiales et la protection par les proches sont fortes, alors que la couverture sociale est peu développée.

La pauvreté *marginale* renvoie à une configuration dans laquelle la situation de pauvreté touche peu de monde. Les personnes pauvres sont marginalisées. La pauvreté est combattue par les institutions. Cela débouche sur une forte stigmatisation des personnes pauvres. Le contexte économique général est globalement bon, le taux de chômage est faible. Il y a un maintien ou une diminution progressive des solidarités familiales. Le système de protection sociale est développé et un revenu minimum est garanti. Cette forme de pauvreté concerne principalement la situation des pays d'Europe et des États-Unis durant les années dites des "Trente Glorieuses". Selon Paugam (2013), elle décrit également le cas de la Suisse aujourd'hui.

La pauvreté *disqualifiante* est un type caractérisé par une prise de conscience collective d'un phénomène de nouvelle pauvreté ou d'exclusion sociale. La crainte collective du risque d'exclusion augmente également. La part des personnes à risque de pauvreté est en croissance. Leurs situations sont très hétérogènes. Le marché de l'emploi subit une forte augmentation du chômage et des situations professionnelles instables. Les liens sociaux des personnes précarisées sont faibles. Le nombre d'allocataires des systèmes de protection sociale augmente. Conjointement, des nouvelles formes d'assistance aux pauvres sont créées. La pauvreté disqualifiante est dominante au sein des pays occidentaux comme la France, le Royaume-Uni et les États-Unis (Paugam, 2013).

En résumé, cette définition et typologie de la pauvreté impliquent une vision relative et relationnelle du phénomène étudié. La pauvreté n'est pas un processus universel, elle prend des formes et a des conséquences différentes selon les sociétés, leur histoire, leur situation économique et sociale. De plus, le sens attaché à la pauvreté évolue dans le temps et l'espace. Une mesure objective de la pauvreté peut avoir une portée pratique et être acceptée comme outil de mesure, mais il faut prendre en compte qu'elle délaisse certains de ses aspects tels que les représentations sociales autour du phénomène ou les expériences vécues par les individus.

Dans une approche institutionnelle des parcours de vie (cf. *supra* partie 2.2.4), Leisering & Leibfried (1999) proposent une analyse longitudinale de la pauvreté et de l'État social à l'orée du 21^e siècle. Leur étude s'inscrit dans le débat sur les mutations sociales et politiques liées à la fin de l'époque dite des "Trente Glorieuses". Nous assisterions à l'émergence d'une "nouvelle pauvreté", ou de l'"exclusion sociale", concept théorisé par exemple par Paugam (2013), avec la typologie de pauvreté *disqualifiante*. Dans ce contexte, le rôle de l'État et son action pour lutter contre la pauvreté sont de plus en plus questionnés. Leisering & Leibfried (1999) discutent ces thèses et les problématiques qu'elles soulèvent. L'État social instaure-t-il une relation de dépendance des personnes assistées envers les institutions ? Est-il à l'origine de "trappes à pauvreté", enfermant les personnes dans cet état plutôt que de les aider à en sortir ? L'étude empirique a été menée sur des personnes bénéficiaires de l'aide sociale de la ville de Brême, en Allemagne. Des données longitudinales quantitatives ainsi que de riches entretiens biographiques permettent aux auteurs de montrer que la pauvreté est un état bien plus souvent transitoire que ce que l'on peut croire. La pauvreté est souvent un épisode court du parcours de vie. Plus de 50 % des individus de l'échantillon étudié touchent l'aide sociale pendant un an ou moins et 16% sont bénéficiaires de l'aide sociale pendant plus de 5 ans. Les auteurs concluent que la pauvreté est activement surmontée par la plupart des personnes qui la traversent. D'autre part, le risque de pauvreté s'étend au-delà d'une frange réduite de la population.

Les classes moyennes ont un plus grand risque de pauvreté qu'auparavant. En somme, selon Leisering & Leibfried (1999), la pauvreté doit alors être conçue comme phénomène principalement temporaire. Ces épisodes transitoires toucheraient des couches sociales plus larges que précédemment. La pauvreté serait un phénomène de plus en plus individualisé, dépassant les frontières sociales.

D'autres résultats d'études longitudinales sur la pauvreté vont dans le même sens que ceux de Leisering & Leibfried (1999). La durée de la pauvreté serait plutôt courte. Le taux de rotation de la population sous le seuil de pauvreté est important. L'approche transversale en prenant un "stock" de pauvreté à un moment t tend à sous-estimer l'incidence de la pauvreté. Ce résultat est l'un des avantages méthodologiques des analyses longitudinales face aux analyses transversales. De plus, l'approche longitudinale démontre l'hétérogénéité des expériences de pauvreté en permettant de distinguer différents types de trajectoires entre la pauvreté transitoire, la pauvreté récurrente et la pauvreté chronique. Malgré la sous-estimation de la pauvreté transitoire, il est important de ne pas minimiser l'importance de la pauvreté persistante qui, selon les études, constitue toujours une part importante de la pauvreté. L'approche longitudinale permet de traduire les différences d'expériences de pauvreté en fonction des caractéristiques sociales des individus (Gazier & Pollak, 2008).

Quelques études longitudinales sur la dynamique de la pauvreté ont été menées en Suisse. Gutjahr & Heeb (2016) ont effectué une analyse de trajectoires des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse. Leur recherche s'inscrit dans le prolongement de l'étude de Leisering & Leibfried (1999) et les débats autour de la dynamique de la pauvreté. Est-ce que les trajectoires de pauvretés sont singulières ou convergentes? À quel point la pauvreté est-elle individualisée? Les résultats indiquent des trajectoires d'aide sociale stables, ou évoluant graduellement. De plus, les différences de trajectoires d'aide sociale observées dépendent grandement des inégalités sociales selon le niveau d'éducation et le statut de l'emploi, ainsi que selon la situation du ménage. Un rapport de l'Office fédéral de la statistique présente les résultats d'analyse de parcours des bénéficiaires de l'aide sociale entre 2006 et 2011 (Office fédéral de la statistique, 2016). 38,5% des bénéficiaires touchent l'aide sociale pendant moins d'un an. 10% des bénéficiaires sont à l'aide sociale pendant 5 ans et sans interruption. Près d'un tiers des dossiers reviennent à l'aide sociale durant la période d'observation. Un faible niveau de formation, une insertion professionnelle incertaine, le divorce ou la séparation et avoir beaucoup d'enfants, sont les facteurs de risques principaux d'un recours de longue durée à l'aide sociale (Office fédéral de la statistique, 2016).

L'une des hypothèses principales du présent travail est que la vulnérabilité face à la pauvreté n'est pas également répartie dans la population. Une fois face à la pauvreté, au bénéfice de l'aide sociale, les parcours

sont différenciés selon des caractéristiques sociales individuelles telles que l'état de santé, le sexe, le niveau de formation et le contexte historique. Dans la partie suivante, le prolongement de la définition de la pauvreté et son articulation avec les outils du cadre théorique de la vulnérabilité permettent de préciser cette hypothèse.

2.4.1 Inégalités sociales de ressources face à la pauvreté

Selon Bihr & Pfefferkorn (2008), la société est hiérarchisée par des inégalités sociales de ressources matérielles (revenus et patrimoines), de ressources sociales et politiques (réseaux sociaux, participation politique et droits) ainsi que de ressources symboliques (niveau de formation, savoir et culture générale). Toutes les sphères de l'activité sociale reflètent d'une manière ou d'une autre ces inégalités. De plus, elles forment un système, elles se renforcent réciproquement dans une dynamique de cumuls d'avantages ou de handicaps. Les domaines sociaux étant interdépendants, un avantage sur un plan favorise l'avantage dans un autre champ de la vie sociale. Les trajectoires de mobilités sociales ascendantes ou descendantes sont plus petites que ce que l'on affirme souvent. Les individus les moins dotés de ressources sont les plus vulnérables face à la pauvreté. Ce sont en particulier les catégories populaires (ouvriers-ères et employé-e-s), les jeunes, les personnes non qualifiées, les femmes, ainsi que les personnes les plus stigmatisées, par exemple celles issues de l'immigration (Bihr & Pfefferkorn, 2008 ; Gazier & Pollak, 2008). En Suisse, les femmes sont plus pauvres que les hommes. Elles sont surreprésentées dans les groupes de bénéficiaires de l'aide sociale de longue durée (Nadai, 2020). De plus, les jeunes adultes, les personnes de nationalité étrangère, les personnes avec un niveau de formation bas, ainsi que les familles monoparentales, ont un risque accru de recours à l'aide sociale (Keller, 2020).

En outre, le processus de pauvreté est associé à une vulnérabilité différenciée des individus selon les ménages. La taille du ménage, être en couple, le nombre d'enfants et la situation des membres sur le marché du travail jouent un rôle. Les changements dans la structure familiale, par exemple la sortie d'un enfant du ménage, est un facteur important de sortie de la pauvreté, en particulier pour les familles monoparentales. Chez les jeunes, ainsi que chez les familles dont les enfants ne sont plus en bas âge, la sortie de la pauvreté est principalement causée par la mise en couple et l'accès au marché du travail. Le fait de trouver un emploi et l'augmentation du revenu de la personne de référence au sein du ménage impliquent une plus grande disponibilité de ressources pour les individus. En conséquence, ce sont des facteurs importants de sortie de la pauvreté (Gazier & Pollak, 2008).

État de santé comme ressource

Le présent travail propose une analyse spécifique de l'état de santé psychique comme ressource pour faire face au processus de pauvreté. La santé psychique est alors considérée comme état, mais elle peut aussi être conçue comme processus en tant que tel.

Les principaux facteurs associés à une bonne santé autoévaluée sont le revenu, le niveau d'éducation et le statut de l'emploi. Dans un processus cumulatif, une meilleure éducation et/ou un emploi stable augmentent les opportunités des individus pour atteindre leurs objectifs, surmonter le stress provoqué par un événement, ainsi que d'adopter des comportements de santé protecteurs. De plus, la société a une influence sur l'état de santé de la population à travers les politiques publiques, économiques et sociales. D'un point de vue des inégalités de genre, les femmes se déclarent en moins bon état de santé que les hommes. L'origine ethno-nationale est également associées à un moins bon état de santé (Bihl & Pfefferkorn, 2008; Cullati, Rousseaux, Gabadinho, Courvoisier, & Burton-Jeangros, 2014).

Les déterminants sociaux de la santé mentale sont identiques à ceux de la santé en général. Le chômage, l'inactivité, les emplois précaires, un faible revenu du ménage sont des facteurs importants de troubles de santé psychique. De plus, il existe un cumul des désavantages entre ces facteurs, les caractéristiques sociales des individus et les événements du parcours de vie. Les discriminations, telles que le racisme, liées au statut de séjour, à l'orientation sexuelle sont souvent associées à une mauvaise santé mentale. Les différences de santé mentale selon l'origine ethno-nationale, le genre et l'orientation sexuelle doivent être interprétées comme le reflet d'expériences d'oppression et de discrimination plutôt que comme une vulnérabilité intrinsèque aux individus. Il est important de souligner la circularité de la causalité entre les ressources sociales des individus et leur état de santé psychique. Un problème de santé mentale peut en même temps être la cause et la conséquence de phénomènes comme le sans-abrisme, l'échec scolaire, une instabilité familiale ou l'insécurité économique. Alors que la pauvreté est l'une des causes des troubles de santé psychique, une mauvaise santé mentale peut aussi être la cause d'une dégradation du statut socio-économique, par la précarisation de l'emploi et/ou des situations de non-activité, menant à la pauvreté ou approfondissant celle-ci (Alegría et al., 2018). En somme, il y a une endogénéité entre l'état de santé psychique et la situation professionnelle. Ce lien à double sens est à prendre en compte dans l'étude de ces phénomènes.

L'exposé des ressources en lien avec la pauvreté, analysées à l'aide du cadre théorique de la vulnérabilité, permet de poser les constats suivants. Les ressources sociales, matérielles et symboliques nécessaires

pour faire face à la pauvreté sont inégalement réparties parmi les individus selon des caractéristiques sociodémographiques principales : les classes socioprofessionnelles, l'âge, le niveau de formation, le genre et l'origine ethno-nationale. De plus, la santé et plus particulièrement la santé mentale, sont des ressources inégalement distribuées dans la société. Or, ce sont des ressources sociales importantes réduisant la vulnérabilité face à la pauvreté. Les inégalités sociales de ressources ont pour conséquences des différences de vulnérabilité face à la pauvreté entre les individus. Ces constats nous mènent à la formulation des trois premières hypothèses de travail :

Hypothèse 1 : les titulaires de dossier à l'aide sociale et souffrant de problème(s) de santé psychique ont moins de ressources pour faire face à la pauvreté. En conséquence, ils-elles sont plus vulnérables. Cela se révèle par :

- 1. des parcours d'aide sociale marqués par une situation de non-activité**
- 2. des parcours plus longs**
- 3. une plus faible probabilité de sortie de l'aide sociale**
- 4. une plus grande probabilité de retour à l'aide sociale**

Hypothèse 2 : il y a un effet de cumul des désavantages, avec le fait de souffrir de problème(s) de santé psychique et d'être dans une situation de non-activité lors de la première année à l'aide sociale. Cet effet d'interaction implique :

- 1. une plus faible probabilité de sortie de l'aide sociale**
- 2. une plus grande probabilité de retour à l'aide sociale**

Hypothèse 3 : à cause des inégalités sociales de genre, par rapport aux hommes, les femmes ont des parcours d'aide sociale :

- 1. marqués par une situation de non-activité**
- 2. plus longs**
- 3. marqués par une plus faible probabilité de sortie de l'aide sociale**
- 4. marqués par une plus grande probabilité de retour à l'aide sociale**

2.4.2 Source de stress : entrée dans la pauvreté

La pauvreté est souvent la conséquence d'un événement et d'un processus au long cours pouvant émerger en début de vie, voire avant la naissance, par une transmission intergénérationnelle. L'étude des facteurs d'entrée dans la pauvreté n'est pas le but de ce travail. Un aperçu rapide est tout de même utile. Selon

la synthèse de Gazier & Pollak (2008), les principales causes d'entrée dans la pauvreté sont : un changement dans la situation de l'emploi, en particulier la perte d'emploi, les changements familiaux tels que l'augmentation du nombre d'enfants dans le ménage, les séparations et les divorces. D'un point de vue des différences hommes-femmes, la perte d'emploi a un impact plus fort chez les hommes que chez les femmes. Les séparations et les divorces accroissent plus fortement le risque de pauvreté chez les femmes que chez les hommes. Un niveau de formation élevé ainsi que l'emploi stable protègent significativement de la pauvreté (Gazier & Pollak, 2008).

2.4.3 Contexte légal et institutionnel : l'activation des politiques sociales

Tel que l'indique le paradigme des parcours de vie, pour comprendre le processus de vulnérabilité en lien avec la pauvreté, il faut l'inscrire dans son contexte social et historique. Celui-ci peut agir plus ou moins directement sur les ressources et/ou il peut être facteur de stress. Il est nécessaire de définir premièrement les principaux éléments structurant le contexte social et politique, ainsi que les mutations récentes de l'État social, en général et particulièrement en Suisse. La définition du concept d'activation est utile pour comprendre la logique des réformes récentes des assurances sociales, en particulier celles de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité (AI) et de l'aide sociale en Suisse et dans le canton de Genève.

Durant les "Trente Glorieuses", les politiques sociales étaient développées et reposaient sur le versement de prestations financières aux personnes qui en éprouvaient le besoin. Certaines conditions d'octroi existaient déjà, telles que la participation à des mesures d'insertion. Depuis les années 1980, de nombreuses critiques émergent contre ce fonctionnement de l'État social et exigent des réformes systématisant "l'activation" des politiques sociales. Le retour à l'emploi des bénéficiaires doit être mis au cœur des politiques et l'indemnisation financière devrait être la plus courte possible (Bonvin & Moachon, 2005). L'évolution de l'État social vers le principe d'activation repose, selon Bonvin (2020), sur trois ordres de critiques. L'État social coûterait trop cher, il serait facteur d'une relation de dépendance pour les bénéficiaires et ses interventions seraient trop standardisées. Elles nécessiteraient d'être individualisées. L'activation propose des politiques se focalisant sur l'offre de travail, c'est-à-dire les travailleurs-euses, plutôt que sur la demande, les employeurs-euses. L'activation peut prendre deux formes. La première met l'accent sur l'incitation financière positive et/ou négative à la reprise à l'emploi. Il peut s'agir de récompenser le retour à l'activité par un supplément de revenu. Les incitations négatives reposent sur l'idée que des prestations financières découragent le retour à l'emploi. Il faudrait alors réduire les montants et les durées d'aide au minimum, ainsi que durcir les conditions d'octroi des prestations. Dans la même logique, les bénéficiaires peuvent

être soumis·es à des sanctions en cas de non-respect de normes comme le devoir de collaboration et de recherche d'emploi. Le deuxième type d'activation repose sur le développement de l'employabilité des bénéficiaires de la prestation. Il faudrait permettre aux individus d'acquérir les compétences requises pour un retour à l'emploi. Les dépenses sociales doivent ainsi être "actives", c'est-à-dire dirigées vers la formation et les stages professionnels, alors que les dépenses "passives", les prestations financières aux bénéficiaires, doivent être maîtrisées (Bonvin, 2020).

Lors des quarante dernières années, les grandes mutations contextuelles, d'un point de vue social, politique et économique, ont profondément modifié la conception de l'État social et la mise en œuvre de ses politiques. Le concept d'activation permet d'interpréter les grandes tendances et de comprendre les changements de paradigme des politiques sociales et des assurances sociales comme l'assurance-chômage et l'assurance-invalidité et plus particulièrement de l'aide sociale. Nous avons déjà contextualisé l'aide sociale en ouverture de ce travail, alors nous passons maintenant en revue les principales modifications des assurances sociales suisses durant la période à l'étude.

Assurances sociales : quelles réformes pour quels effets potentiels sur l'aide sociale

Du fait de la configuration de l'État social en Suisse, l'aide sociale est fortement liée aux changements de contexte dans les autres assurances sociales. L'aide sociale fonctionne comme le dernier filet de sécurité. Le nombre de personnes bénéficiant des prestations de l'aide sociale dépend du niveau de couverture des assurances en amont. Par exemple, une réduction du temps de prestations ou une restriction des critères d'accès aux prestations sociales tels que le chômage, l'assurance-invalidité ou encore d'autres prestations complémentaires, aura des conséquences sur l'aide sociale.

Le 1^{er} avril 2011, la quatrième révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage est entrée en vigueur. Le nombre maximum d'indemnités journalières des chômeurs·euses en fin de droit de moins de 25 ans et sans enfant a été diminué de moitié, passant de 400 à 200 et de manière rétroactive. Ce changement législatif a provoqué une augmentation massive des chômeurs·euses en fin de droit (+35 %). Cette réforme a mis en place un système de sanctions plus strict en cas de non-respect des règles de recherche d'emploi (Arni & Schiprowski, 2016 ; Studer et al., 2015).

Les politiques publiques cantonales genevoises de réinsertion professionnelle des chômeurs·euses en fin de droit ont profondément changé entre 2008 et 2012. Le but de la réforme de la loi en matière de chômage (LMC) était de favoriser le retour à l'emploi plutôt que la prise en charge financière. Premièrement, l'analyse de trajectoire des chômeurs·euses arrivé·e-s en fin de droit entre 2007 et 2012 met en lumière que

le retour en emploi a légèrement augmenté. Deuxièmement, les réinscriptions au chômage ont nettement diminué. Mais cette diminution est principalement due à une modification législative et pas uniquement au retour à l'emploi. Selon la Cour des Comptes de la République et du canton de Genève (2015), la part des chômeurs·euses dépendant de l'aide sociale 12 mois après la fin de droit au chômage double entre 2008 et 2012 pour passer de 10 % à 20 %. De plus, ils·elles sont plus nombreux·euses à occuper des emplois avec un revenu de moins de 2500 CHF brut par mois et le temps moyen passé sans emploi, ni prestation financière, ni mesure de réinsertion s'est accru de 50 % (Cour des Comptes de la République et du canton de Genève, 2015).

La loi sur l'assurance-invalidité a été révisée de multiples fois ces dernières années. La réduction des dépenses était l'un des buts principaux. Le train de réformes a été lancé avec la 4^e révision, entrée en vigueur en 2004, puis la 5^e en 2008. La révision 6a est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Ces révisions ont profondément changé l'orientation de l'assurance, en la faisant passer d'une logique de rente à celle de réadaptation. De nouvelles mesures de réadaptation et d'aide à la réinsertion professionnelle ont été accompagnées par une suppression de certaines prestations. Ces révisions avaient l'objectif clair de réduire l'effectif des rentes à des fins d'économie. Le nombre de rentiers·ères AI a nettement diminué entre 2005 et 2015. En termes de réadaptation professionnelle et de détection et intervention précoces, les objectifs visés par le législateur ne sont que partiellement atteints. L'accès aux mesures de réadaptation n'a que peu progressé. De plus, la part des 18-35 ans bénéficiant de rentes n'a pas diminué (Cudré-Mauroux, 2017; Rosenstein, 2019). Une étude menée sur le potentiel de report de charge de bénéficiaires de l'AI vers l'aide sociale a des résultats contrastés. Depuis la 4^e révision de l'AI, un plus grand nombre personnes sont à nouveau actifs·ves quatre ans après leur demande AI, mais dans le même temps, une part plus importante bénéficie de l'aide sociale. Cette différence de parcours dépend de la situation d'activité au moment de la demande AI. Les personnes ayant un emploi au moment où ils·elles effectuent cette demande ont plus de chances d'exercer une nouvelle activité professionnelle que celles qui sont sans emploi. Celles-ci ont alors un risque plus élevé de recourir à l'aide sociale (Guggisberg & Bischof, 2020). En plus d'un potentiel report direct, il est probable qu'ait lieu un report indirect de l'AI vers l'aide sociale. En effet, selon Rosenstein (2019), l'AI est méconnue, les moyens de recours sont complexes et y recourir est stigmatisant. En outre, la lutte contre les abus a un effet désincitatif. Ainsi, le risque de non-recours à l'AI tend à croître avec les récentes réformes (Rosenstein, 2019).

Le 1^{er} novembre 2012, des nouvelles prestations complémentaires pour familles avec enfants mineurs ou en formation (PCFam) ont été promulguées. Elles sont encadrées par une modification de la loi sur les

prestations complémentaires cantonales. Les PCFam sont une aide financière sous conditions. Elle est versée aux ménages avec enfants dont les revenus professionnels des parents ne permettent pas de couvrir les besoins de base du ménage (Observatoire de l'aide sociale et de l'insertion, 2014). Cette nouvelle prestation a pu faire sortir de l'aide sociale certains ménages.

Nous tenterons de mettre en lumière les effets de ces différentes réformes sur les parcours d'aide sociale par une analyse par cohortes. Les changements législatifs ainsi que les cohortes débutant avant ou après ceux-ci sont illustrés par la figure 1.

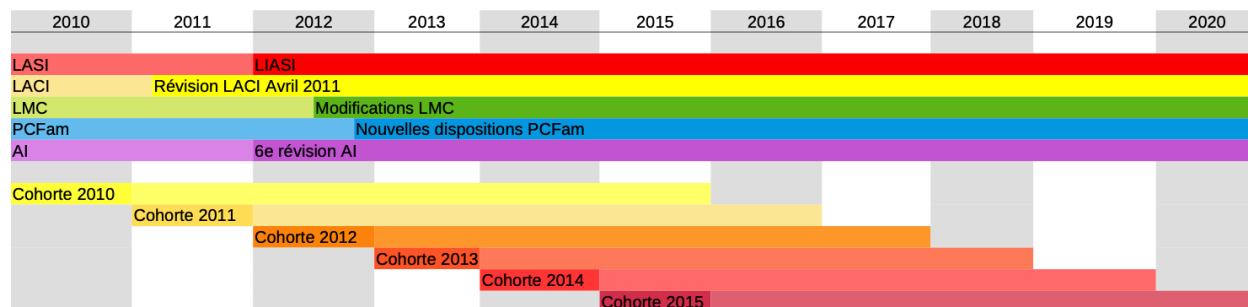


FIG. 1 : Frise temporelle des changements législatifs et des cohortes

En lien avec la prise en compte du contexte et des éléments développés ci-dessus, nous posons l'hypothèse et les sous-hypothèses suivantes :

Hypothèse 4 : les révisions de la loi fédérale sur l'assurance chômage (LACI), de la loi cantonale sur les mesures de chômage (LMC) et la 6^e révision de la loi sur l'assurance-invalidité (AI) modifient les parcours d'aide sociale pour les cohortes les plus récentes ayant les conséquences suivantes :

1. **Un plus grand nombre de personnes débute le parcours en recherche d'emploi.**
2. **Il y a une augmentation du nombre de dossiers avec titulaires ayant un problème de santé psychique.**
3. **Les individus avec un ou des problèmes de santé psychique et appartenant aux cohortes récentes ont une plus forte probabilité de suivre un parcours d'aide sociale long et caractérisé par la non-activité.**

Synthèse des enjeux problématiques

L'exposé des enjeux problématiques permet d'outiller et de diriger la recherche. Il induit le choix des éléments pertinents à observer, aide à comprendre leurs relations et à se poser les bonnes questions de re-

cherche. En résumé, cette étude est une analyse de données longitudinales ayant pour objet la pauvreté. Celle-ci est étudiée par les données administratives de l'Hospice général, organisme genevois responsable de l'octroi des prestations d'aide sociale dans le canton de Genève. Les parcours d'aide sociale sont inscrits dans une réflexion nourrie par le paradigme de parcours de vie selon Elder et al. (2003) et Crosnoe & Elder (2015), ainsi que par le cadre théorique de la vulnérabilité selon Spini et al. (2017). L'analyse des trajectoires, rythmée par des transitions, voire des tournants dans la vie des individus, nécessite une approche complexe de la temporalité des processus. Il est nécessaire de faire la part des choses entre les effets d'âge, de période et de cohorte. Les parcours de vie et les processus de vulnérabilité se déploient sur plusieurs niveaux et dans plusieurs dimensions de la vie des individus. Pour être complète, l'analyse doit situer le processus à l'étude dans le temps et dans l'espace. Le contexte social et historique influence, modèle et module les parcours individuels. L'approche multidimensionnelle implique qu'un changement dans une sphère de la vie sociale, par exemple un problème de santé, peut avoir des conséquences sur une autre sphère de la vie, comme l'emploi. De plus, le cadre théorique de la vulnérabilité met en lumière les différentes facettes du processus de pauvreté : les facteurs de stress, les ressources, le contexte et les résultats. Ce travail se penche sur les inégalités de ressources sociales entre les individus pour faire face à la pauvreté. L'étude met l'accent sur les inégalités de vulnérabilité face la pauvreté selon l'état de santé psychique des individus (hypothèse 1). L'état de santé psychique étant fortement lié à la situation d'activité professionnelle des individus, l'interaction entre ces deux phénomènes est le deuxième aspect central de ce travail (hypothèse 2). La santé psychique est elle-même une ressource sociale inégalement distribuée entre les individus, notamment selon le sexe. Ainsi, les effets du sexe sur les différences de parcours d'aide sociale sont étudiés (hypothèse 3). Les changements de contexte social, historique et légal sont des éléments importants à étudier pour comprendre les parcours de vie et les processus de vulnérabilité. L'aide sociale en Suisse étant conçue comme le dernier filet de la sécurité sociale, il est d'autant plus important d'étudier les effets des changements de couverture sociale en amont de l'aide sociale pour comprendre les évolutions de celle-ci. Ces mécanismes sont étudiés par la constitution de cohortes afin de tenter de discerner les effets d'âge, de cohorte et de période (hypothèse 4).

3 Traitement de données et recodages

Afin d'étudier les trajectoires d'aide sociale, nous analysons des données administratives anonymisées de l'Hospice général. Elles nous ont été mises à disposition par le service "Études et statistiques" de l'institution dans le cadre d'un stage universitaire effectué au sein de ce service. Nous présentons maintenant les principales caractéristiques des données, les traitements effectués, la sélection des variables et les recodages.

Les données à disposition recouvrent la période allant de 2008 à 2020. Les dossiers doivent être renseignés et mis à jour au moins une fois par année pour la majorité des données. Il y a un suivi mensuel pour le montant de l'aide financière. Cette information permet de savoir si le ménage a reçu une aide financière ou non chaque mois de l'année. L'aide sociale économique fonctionne selon le principe d'"unité d'assistance". Pour la plupart des cas, cette unité est le ménage. La principale exception est le cas des personnes vivant en communauté de majeur·e·s. Le calcul du droit et du montant de l'aide financière est fait sur les revenus et besoins de cette unité. Cette étude analysera les parcours d'aide sociale des personnes titulaires de dossier, membres principaux de leur unité d'assistance, selon leurs caractéristiques sociodémographiques. Les informations sur les éventuel·le·s autres membres de l'unité d'assistance ne sont pas prises en compte, car les variables thématiques comme l'état de santé psychique ne sont pas documentées pour les autres membres du dossier.

Des cohortes ont été construites selon l'année d'entrée à l'aide sociale. Il y en a six : 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015. Chaque cohorte regroupe tous les titulaires de dossier ayant fait leur première entrée à l'aide sociale entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année correspondante. La variable "Problème(s) de santé psychique" est dichotomique. Les modalités "Oui" et "Non" sont renseignées telles quelles dans les dossiers de l'aide sociale, afin de signaler la présence d'un problème psychique pendant l'année chez la personne titulaire du dossier. La variable "Sexe" est le sexe de la personne titulaire de dossier. La variable "Situation d'activité" est un recodage en 4 modalités, "Actives occupées", "En recherche d'emploi", "Non actives", "Manquant" à partir d'une variable regroupant 22 modalités. Le critère de recodage reprend le découpage proposé par l'Office fédéral de la statistique sur les statistiques de l'aide sociale (Office fédéral de la statistique, 2020).

Quatre autres variables sont prises en compte pour contrôler leurs effets. La variable "Âge" est l'âge démographique lors de l'année de référence. La variable "Niveau de formation" indique le plus haut niveau de formation achevé par le·la titulaire de dossier. La variable "Permis de séjour" est recodée à partir de deux

variables. D’abord, les 12 modalités d’une variable regroupant les différents statuts de séjour sont regroupées en trois modalités : “Permis B”, “Permis C” et “Autre”. Ensuite, la modalité “Suisse” d’une seconde variable indiquant les nationalités est extraite et couplée avec les trois modalités de permis afin d’avoir une variable indiquant les statuts légaux les plus courants. La variable “Type de ménage” est un recodage à partir des données du dossier sur les membres du ménage et l’unité d’assistance.

Le tableau 1 présente les distributions des modalités des variables lors de l’année d’entrée et selon les cohortes constituées. Les données manquantes sur chacune des variables ont été recodées en “Manquant”. Lorsque cette modalité n’apparaît pas dans le tableau, cela signifie qu’il n’y a pas de donnée manquante pour la variable correspondante. L’effectif de chaque cohorte est spécifié entre parenthèses dans le titre de la colonne.

TAB. 1 : Distributions des données selon l’année d’entrée

	2010 (N=2741)	2011 (N=3281)	2012 (N=2826)	2013 (N=2653)	2014 (N=2083)	2015 (N=2745)	Total (N=16329)
Problème(s) de santé psychique							
- Non	2239 (81.7%)	2762 (84.2%)	2325 (82.3%)	2229 (84.0%)	1756 (84.3%)	2280 (83.1%)	13591 (83.2%)
- Oui	502 (18.3%)	519 (15.8%)	501 (17.7%)	424 (16.0%)	327 (15.7%)	465 (16.9%)	2738 (16.8%)
Situations d’activité							
- Actives occupées	706 (25.8%)	784 (23.9%)	727 (25.7%)	717 (27.0%)	527 (25.3%)	667 (24.3%)	4128 (25.3%)
- En recherche d’emploi	1391 (50.7%)	1814 (55.3%)	1360 (48.1%)	1224 (46.1%)	934 (44.8%)	1195 (43.5%)	7918 (48.5%)
- Non actives	590 (21.5%)	561 (17.1%)	607 (21.5%)	620 (23.4%)	509 (24.4%)	732 (26.7%)	3619 (22.2%)
- Manquant	54 (2.0%)	122 (3.7%)	132 (4.7%)	92 (3.5%)	113 (5.4%)	151 (5.5%)	664 (4.1%)
Sexe							
- Homme	1392 (50.8%)	1791 (54.6%)	1497 (53.0%)	1415 (53.3%)	1159 (55.6%)	1440 (52.5%)	8694 (53.2%)
- Femme	1349 (49.2%)	1490 (45.4%)	1329 (47.0%)	1238 (46.7%)	924 (44.4%)	1305 (47.5%)	7635 (46.8%)
Âge							
- 18-24 ans	538 (19.6%)	569 (17.3%)	677 (24.0%)	620 (23.4%)	499 (24.0%)	728 (26.5%)	3631 (22.2%)
- 25-49 ans	1704 (62.2%)	2141 (65.3%)	1706 (60.4%)	1533 (57.8%)	1173 (56.3%)	1495 (54.5%)	9752 (59.7%)
- 50 ans et plus	499 (18.2%)	571 (17.4%)	443 (15.7%)	500 (18.8%)	411 (19.7%)	522 (19.0%)	2946 (18.0%)
Niveau de formation							
- École obligatoire et moins	1289 (47.0%)	1514 (46.1%)	1294 (45.8%)	1191 (44.9%)	918 (44.1%)	1236 (45.0%)	7442 (45.6%)
- Degré secondaire II	590 (21.5%)	740 (22.6%)	614 (21.7%)	603 (22.7%)	503 (24.1%)	616 (22.4%)	3666 (22.5%)

	2010 (N=2741)	2011 (N=3281)	2012 (N=2826)	2013 (N=2653)	2014 (N=2083)	2015 (N=2745)	Total (N=16329)
- Degré tertiaire	396 (14.4%)	489 (14.9%)	393 (13.9%)	357 (13.5%)	258 (12.4%)	366 (13.3%)	2259 (13.8%)
- Autre	401 (14.6%)	383 (11.7%)	359 (12.7%)	385 (14.5%)	272 (13.1%)	350 (12.8%)	2150 (13.2%)
- Manquant	65 (2.4%)	155 (4.7%)	166 (5.9%)	117 (4.4%)	132 (6.3%)	177 (6.4%)	812 (5.0%)
Permis de séjour							
- Passeport CH	1406 (51.3%)	1647 (50.2%)	1487 (52.6%)	1380 (52.0%)	1082 (51.9%)	1494 (54.4%)	8496 (52.0%)
- Permis B	514 (18.8%)	596 (18.2%)	503 (17.8%)	486 (18.3%)	381 (18.3%)	469 (17.1%)	2949 (18.1%)
- Permis C	777 (28.3%)	999 (30.4%)	803 (28.4%)	765 (28.8%)	592 (28.4%)	763 (27.8%)	4699 (28.8%)
- Autre	30 (1.1%)	24 (0.7%)	26 (0.9%)	16 (0.6%)	20 (1.0%)	15 (0.5%)	131 (0.8%)
- Manquant	14 (0.5%)	15 (0.5%)	7 (0.2%)	6 (0.2%)	8 (0.4%)	4 (0.1%)	54 (0.3%)
Type de ménage							
- Dossier 1 personne, vit seule	1164 (42.5%)	1424 (43.4%)	1178 (41.7%)	1135 (42.8%)	828 (39.8%)	1106 (40.3%)	6835 (41.9%)
- Dossier 1 personne, ne vit pas seule	562 (20.5%)	695 (21.2%)	792 (28.0%)	780 (29.4%)	660 (31.7%)	922 (33.6%)	4411 (27.0%)
- Couple sans enfant	168 (6.1%)	160 (4.9%)	136 (4.8%)	138 (5.2%)	123 (5.9%)	123 (4.5%)	848 (5.2%)
- Famille monoparentale	524 (19.1%)	541 (16.5%)	442 (15.6%)	401 (15.1%)	304 (14.6%)	393 (14.3%)	2605 (16.0%)
- Couple avec enfant(s)	323 (11.8%)	461 (14.1%)	278 (9.8%)	199 (7.5%)	168 (8.1%)	201 (7.3%)	1630 (10.0%)

La prise en compte de la temporalité nécessaire aux analyses longitudinales implique un traitement particulier. Premièrement, le début du processus est la date de la première entrée à l'aide sociale marquée par le premier versement de l'aide financière. Le but étant d'étudier des parcours d'individus se trouvant dans le processus depuis la même durée, il est nécessaire de tenter d'inclure uniquement des trajectoires d'individus dont nous avons les informations depuis la première entrée. Les données étant disponibles depuis 2008, tous les individus entrés à l'aide sociale avant 2010 ont été exclus de la base de données. Cette méthode permet de s'assurer que les personnes n'ont pas été à l'aide sociale entre 2008 et 2019. Mais elle ne permet pas de s'assurer que les titulaires de dossier ne soient pas entré·e·s et sorti·e·s de l'aide sociale avant 2008 et/ou qu'ils-elles étaient bénéficiaires de l'aide sociale en tant que membre d'un autre dossier.

Après cette sélection temporelle, une variable mesurant le temps écoulé depuis le début du processus a été calculée à l'aide de la date de premier versement. Ce calcul a nécessité une transformation de la base de données originale. Celle-ci se présente sous un format comptant une ligne par année et par individu. Les données sur les versements mensuels sont indiquées dans 12 colonnes différentes. Ainsi, il est nécessaire de

changer de format de base de données afin de faciliter le calcul du temps processuel, le temps écoulé entre la première entrée et la fin du processus. De plus, les données sur les versements mensuels ont été utiles pour coder les périodes courtes d'indépendance financière, sans clôture de dossier à l'aide sociale (moins de 6 mois). Ce temps de 6 mois consécutifs d'indépendance financière pour qu'un dossier soit considéré comme clos est une pratique administrative fédérale (Office fédéral de la statistique, 2020). En raison de données manquantes sur les versements mensuels, une partie des données ont été exclues. Les données manquantes ne sont pas réparties aléatoirement selon les années d'entrée. 432 individus de la cohorte 2014 ont été exclus selon ce critère, contre 25 à 100 pour les autres cohortes. Cette exclusion explique l'effectif sensiblement plus faible de cette cohorte. En lien avec la disponibilité des données, la construction des cohortes et pour avoir des séquences de même longueur, la fin du processus a été fixée à 60 mois après la première entrée.

Troisièmement, l'analyse de séquences, à l'aide du programme *TraMineR*, nécessite un format de données spécifique nommé "STS" (Gabadinho, Ritschard, Müller, & Studer, 2011). La base de données pour l'analyse de séquences a alors été formatée afin de respecter ce format, intégrant d'une part les données sociodémographiques d'intérêts et d'autre part les séquences d'état pour chacun des individus. Ces séquences sont définies dans un tableau comptant une ligne par individu et une colonne pour chaque unité de temps de la séquence, en l'occurrence le mois numéroté depuis la première entrée à l'aide sociale. Chaque case correspond à l'état au moment t , défini par la colonne, d'un individu x correspondant à la ligne du tableau (Gabadinho et al., 2011).

Afin d'enrichir les séquences à l'aide des informations disponibles les plus pertinentes, les motifs de sortie de l'aide sociale ont été utilisés. Il s'agit d'un recodage en 5 modalités d'une variable originale comprenant 30 modalités. Les motifs de sortie sont décrits lors de la présentation des analyses de séquences dans la section 5.1. Ils ont été extrapolés pour toute la suite des trajectoires, soit jusqu'à une éventuelle nouvelle information indiquant un retour à l'aide sociale après clôture du dossier, soit jusqu'au bout des 60 mois du processus. Ce procédé a une limite importante. Nous ne sommes pas sûrs que l'état codé à partir du moment de la sortie de l'aide sociale reste le même durant toute la période hors de l'aide sociale. Il est tout à fait possible et même probable que l'état change, par exemple pour passer de l'activité professionnelle à une autre prestation sociale. Ainsi, ce codage de séquences est une approximation. Mais elle nous semble utile afin d'étoffer les séquences par l'ajout d'une information disponible et pertinente pour l'analyse.

La sélection et construction des variables d'intérêts étant présentées, la partie suivante décrit les outils et les méthodes utilisées pour l'analyse de séquences ainsi que l'analyse de survie.

4 Méthodes

Afin de répondre à la problématique et de tester les hypothèses, les analyses de données longitudinales sont menées selon deux perspectives principales : l'analyse de séquences et l'analyse de survie. L'ensemble des analyses sont menées à l'aide de l'environnement logiciel *R* (RCoreTeam, 2021). Les analyses de séquences sont menées à l'aide de *TraMineR*, outil de visualisation et d'analyse de séquences. Il comprend de nombreux outils permettant la description et l'interprétation de séquences d'états (Gabadinho et al., 2011). Dans ce travail, nous présentons graphiquement la comparaison des trajectoires selon les caractéristiques des individus. Pour ce faire, les différences dans les séquences d'états codant les parcours d'aide sociale seront explorées selon les variables d'intérêt, principalement à l'aide de graphiques de distributions transversales des états pour chaque unité de temps. Ce type de graphique illustre le schéma général d'organisation des états de toutes les trajectoires, en offrant une vue agrégée de la proportion de chaque état à chaque unité de temps. Des graphiques de séquences empilées seront également utilisés. Ceux-ci montrent toutes les séquences sans espace entre elles, ni entre les unités de temps classées selon l'état en fin de processus. L'interprétation est plus difficile, mais permet de compléter la description des séquences, par exemple en mettant en lumière l'hétérogénéité des séquences (Gabadinho et al., 2011).

Dans un second temps, une typologie de séquences est construite à l'aide d'algorithmes de création de grappes avec l'outil *WeightedCluster* (Studer, 2013). Une typologie de séquences regroupe des trajectoires considérées comme les plus proches les unes des autres. Cela permet d'identifier des schémas typiques de trajectoires, de successions d'états récurrents. Une partie des différences existantes entre chacune des séquences est masquée. La simplification des trajectoires facilite l'analyse de trajectoires, tant d'un point de vue descriptif qu'explicatif. Mais ce type d'analyse comporte certains risques. L'homogénéisation des trajectoires peut-être trop importante et ne plus correspondre aux faits observés. Les typologies peuvent être trop proches les unes des autres ou regrouper en leur sein des trajectoires très hétérogènes. Contrairement à d'autres outils statistiques tels que l'inférence, la construction de typologies donne toujours un résultat quelle que soit sa robustesse. Pour pallier cette faiblesse, la fabrication de typologies doit se baser sur des choix théoriques explicites et pertinents. De plus, des procédures algorithmiques de regroupement et des outils de mesure de qualité des résultats permettent de les valider (Studer, 2013).

Concrètement, les distances entre les séquences sont mesurées à l'aide de plusieurs méthodes : la distance de *Hamming*, l'appariement optimal (*optimal matching*), la plus longue séquence commune (*longest common sequence*) et la méthode dite de *SVR spell*. Celles-ci sont calculées avec une matrice de coût de substitution, afin de maximiser les différences entre les états décrivant les situations pendant l'aide sociale

et les états décrivant les situations hors de l'aide sociale. Cette matrice permet d'orienter l'algorithme par ce choix théorique et d'éventuellement améliorer la robustesse de la typologie. Ensuite, les typologies sont créées selon l'algorithme hiérarchique de Ward. Cette procédure est ensuite complétée par la méthode de partition autour des médoïds (PAM) en précisant le résultat de l'algorithme hiérarchique, afin de trouver un compromis entre ces deux méthodes. Cette démarche permet d'améliorer la qualité de la typologie (Studer, 2013). La méthode de construction retenue et les choix opérés pour celle-ci sont explicités dans la partie 5.1.4.

Les associations entre, d'une part, les variables sociodémographiques et thématiques et, d'autre part, les groupes de la typologie sélectionnée, sont testées deux à deux. Les différences de distribution dans les types selon les modalités des variables indépendantes sont présentées. Un test du Chi^2 est effectué afin d'évaluer l'indépendance des distributions conditionnelles des variables au sein de la typologie. En annexe A, deux modèles de régression logistique multinomiale testent l'association entre les variables indépendantes et de contrôle de manière conjointe, ainsi que l'appartenance aux groupes de la typologie.

La deuxième partie des résultats présente une analyse de survie, méthode d'analyse de données temporelle entre deux événements (Kartsonaki, 2016). Premièrement, nous décrivons la probabilité de survie à la sortie de l'aide sociale pour l'ensemble de la population ainsi que les différences selon les variables d'intérêt. Il s'agit d'examiner l'influence des variables à l'étude sur le risque de sortie chaque mois depuis l'entrée. La méthode de Kaplan-Meier permet la mise en forme graphique, par des courbes de survie, des différences de durée écoulée entre l'entrée et la sortie de l'aide sociale selon les caractéristiques de la population comme l'état de santé, le sexe et l'année d'entrée à l'aide sociale (Kartsonaki, 2016). Ces graphiques sont créés à l'aide de l'outil *Survival* de l'environnement logiciel *R* (Thernau, 2021). Les différences de probabilités selon plusieurs variables sont discutées les unes après les autres. Un modèle multivarié, appelé modèle de Cox, prenant en compte les différences de risque de sortie selon toutes les variables en même temps se trouve en annexe. Ce modèle s'interprète de la même manière qu'un modèle de régression. Il évalue l'effet propre de chacune des variables sur le risque de survenue de l'événement à l'étude (Kartsonaki, 2016). La même démarche d'analyse de survie est menée pour un second type d'événement, le retour à l'aide sociale après la clôture du dossier.

Les méthodes et outils de travail étant définis et clarifiés, la partie suivante présente les résultats des analyses en débutant par les descriptions des trajectoires d'aide sociale.

5 Résultats

5.1 Analyse de séquences de situations d'activité

Les analyses de séquences sont organisées en deux parties. La première partie décrit les séquences de situations d'activité de la population selon les variables indépendantes principales – l'état de santé psychique lors de la première année d'aide, le sexe et la cohorte d'année d'entrée – ainsi qu'avec les variables de contrôle – l'âge, le niveau de formation, le permis de séjour et le type de ménage. La deuxième partie propose la construction d'une typologie de trajectoires. La procédure de création d'une typologie est explicitée et discutée. Des analyses bivariées sont menées afin d'évaluer la probabilité d'appartenance à chacun des groupes de trajectoires selon les variables indépendantes et de contrôle. En conclusion de cette partie, les principaux résultats des analyses de séquences sont synthétisés.

Pour faciliter la compréhension des analyses de séquences, nous présentons la façon dont les trajectoires ont été codées. Les séquences de situations d'activité sont qualifiées par neuf états possibles. Les états "Actives occupées AS" ("AS" pour "à l'aide sociale"), "En recherche d'emploi" et "Non actives" décrivent les situations d'activité des personnes touchant une prestation financière d'aide sociale de l'Hospice général. L'état "Manquant" décrit l'absence de données pour la situation d'activité des titulaires de dossier. Les cinq autres états décrivent les situations hors de l'aide sociale, soit pendant des périodes d'indépendance financière de moins de 6 mois, soit après la clôture du dossier. Les motifs de sortie sont de quatre types principaux. Ceux-ci ont guidé le codage des états. L'état "Actives occupées HA" ("HA" pour "hors de l'aide sociale") décrit l'état après la sortie de l'aide sociale, suite à la reprise d'une activité professionnelle et/ou une augmentation de revenu du titulaire de dossier et/ou d'un-e membre de son ménage. Le deuxième type de motif de sortie est le fait de toucher une (des) autre(s) prestation(s) sociale(s), comme l'assurance-chômage ou l'assurance vieillesse et survivant (AVS). En lien avec la problématique de ce travail, l'état "AI" pour le motif de sortie décrivant le fait de toucher une (des) prestation(s) de l'AI a été catégorisé à part. Le troisième type de motif de sortie est la fin de responsabilité de l'Hospice général. Cette situation regroupe les clôtures de dossiers pour les déménagements, décès, séjours en prison et fins de formation. Le motif de sortie n'est pas toujours documenté. L'état générique "Hors aide sociale" regroupe les données manquantes sur le motif de sortie et les périodes courtes d'indépendance financière (moins de 6 mois). Pour donner des exemples de trajectoires, les dix premières séquences de la base de données sont illustrées dans la figure 2.

La figure 2 indique que le premier individu de la base de données a passé les 18 premiers mois du processus à l'aide sociale dans l'état "En recherche d'emploi", puis est sorti de l'aide sociale sans que le motif de

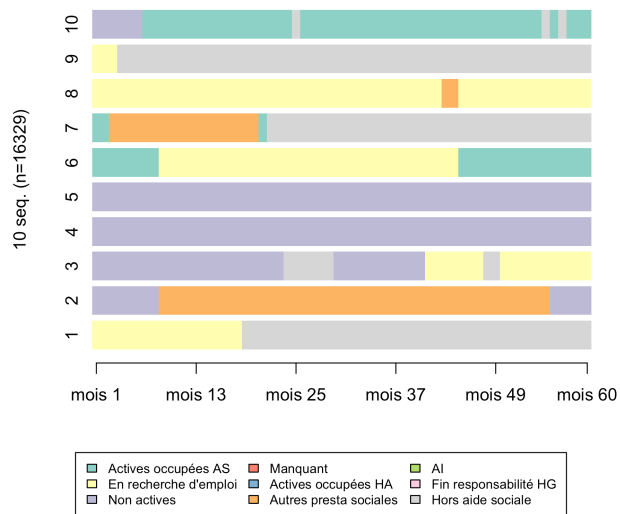


FIG. 2 : Dix premières séquences de la base de données

sortie ne soit documenté (état “Hors aide sociale”). Il n’est pas revenu à l’aide sociale avant le 60^e mois du processus. Le 2^e individu a passé huit mois à l’aide sociale en situation de non-activité, pour ensuite sortir de l’aide sociale vers une autre prestation sociale. Au mois 56 du processus, cet individu est revenu à l’aide sociale, à nouveau en situation de non-activité.

La figure 3 représente les distributions transversales des situations d’activité des titulaires de dossier lors de leur parcours d’aide sociale, ainsi que la situation ayant mené à la sortie de l’aide sociale. Lors du premier mois d’aide sociale, 25,28% des titulaires de dossier sont actifs-ves occupé-e-s, 48,49% en recherche d’emploi et 22,16 % non-actifs-ves. Il y a 4,06% de données manquantes. Au mois 25, ces proportions sont respectivement de 9,66 %, 22,19%, 13,27% et 0,52%. Concernant les motifs de sortie, 17,68% de la population est dans l’état “Actives occupées HA”, tandis que 7,71% d’entre elles-eux sont sorti-e-s de l’aide sociale pour une autre prestation sociale. Les titulaires de dossier sorti-e-s de l’aide sociale pour l’assurance-invalidité représentent 1,52% de l’effectif. 24,89% de la population est dans l’état “Hors aide sociale”. En fin de parcours (mois 60), 22,1% de la population est dans l’état “Actives occupées HA”. Les passages vers l’AI représentent 2,5% des motifs de sortie cumulés au cours des 5 ans du processus.

La figure 4 représente les séquences de situations d’activité et d’état motivant la sortie de l’aide sociale, empilées et classées selon l’état au début du processus. Tout d’abord, ce graphique indique l’hétérogénéité des parcours d’aide sociale. Quelques indices montrent de potentielles structures de trajectoires. Une part

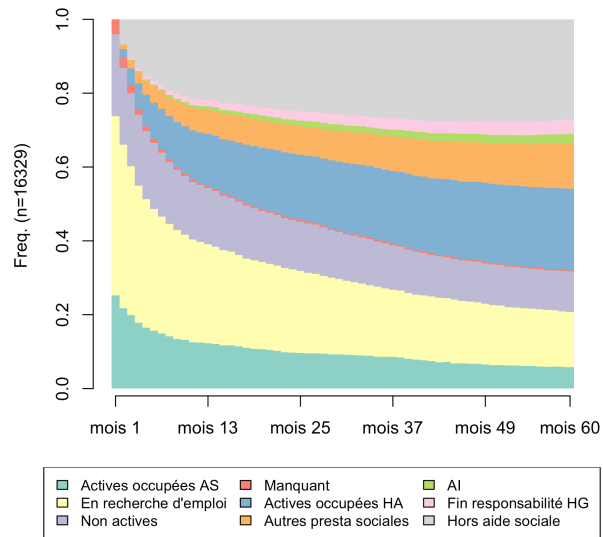


FIG. 3 : Distributions transversales des situations d'activité

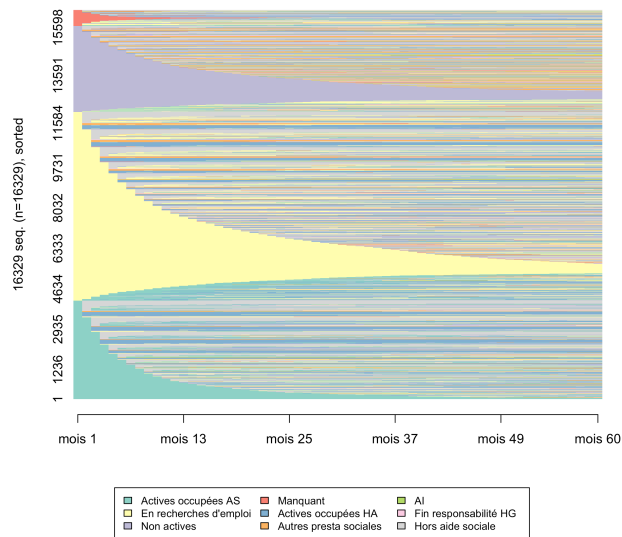


FIG. 4 : Séquences empilées de situations d'activité

relativement importante des titulaires étant dans l'état "Non actives" lors de la première année à l'aide sociale reste dans cet état tout au long des 60 mois. Ces trajectoires sont représentées par la bande de séquences mauves sur toute la largeur du graphique. Une part importante des états "AI" et "Autres prestations sociales" semble succéder à l'état "Non actives". Il y a une série de trajectoires passant de "En recherche d'emploi", soit directement vers "Actives occupées hors aide sociale", soit en passant par l'activité tout en étant à l'aide sociale (état "Actives occupées AS"), puis vers l'activité hors de l'aide sociale.

Nous passons maintenant à l'analyse bivariée des séquences selon les variables indépendantes à l'étude.

5.1.1 Description des séquences selon l'état de santé psychique, le sexe et l'année d'entrée

Le graphique 5 décrit l'évolution des distributions transversales des états de la population selon l'état de santé psychique lors de la première année d'aide sociale.

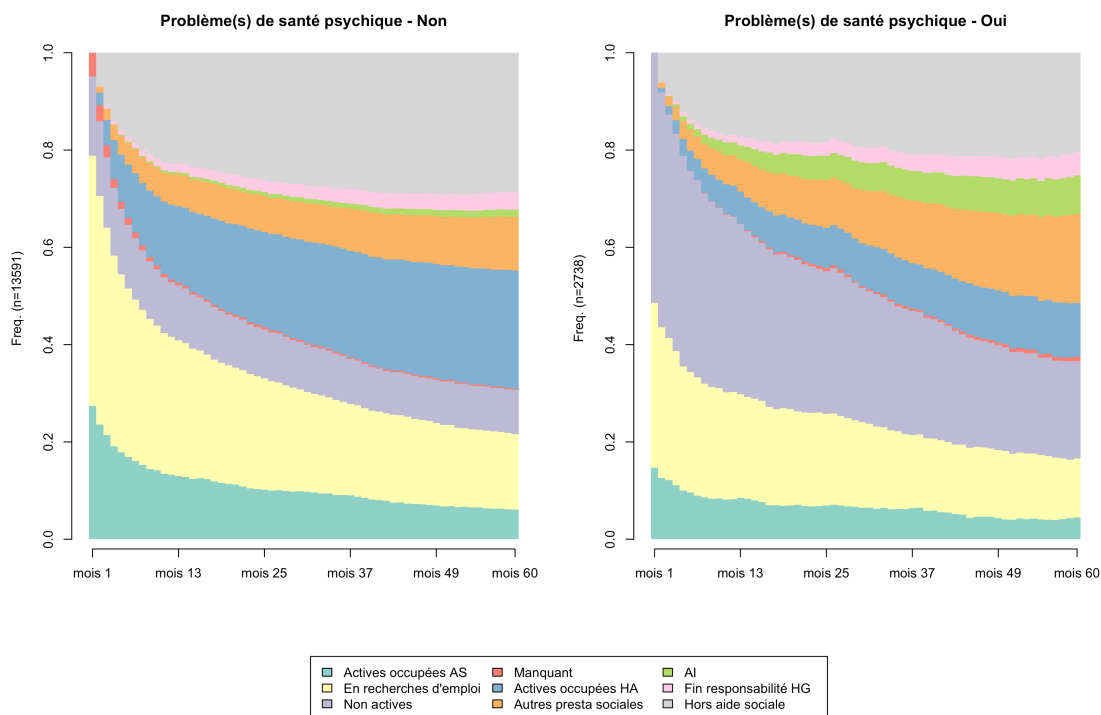


FIG. 5 : Distributions transversales des situations d'activité selon l'état de santé psychique

Les distributions transversales des situations d'activités selon la présence d'un problème de santé psychique montrent un lien important entre ces deux phénomènes. Premièrement, 69,3% des personnes sans problème de santé psychique sont sorties de l'aide sociale au bout des 60 mois. Ce taux correspond à la part cumulée des états : "Actives occupées HA", "Autres prestations sociales", "AI", "Fin responsabilité HG",

“Hors aide sociale” au temps 60. Cette part est de 63,42% pour les personnes avec un problème de santé psychique.

Deuxièmement, les situations de non-activité à l’aide sociale (état “Non actives”, en mauve sur les graphiques) sont fortement surreprésentées chez les titulaires de dossier avec un problème de santé psychique et ce tout au long des 60 mois du parcours. Cette relation forte entre la situation de non-activité et la santé psychique illustre la forte endogénéité des deux phénomènes. La non-activité peut être en même temps la cause et la conséquence d’un problème de santé psychique.

D’un autre point de vue, le taux de personnes actives occupées à l’aide sociale (état en turquoise) diminue moins rapidement pour les personnes avec un problème de santé psychique que pour les personnes sans. Chez les titulaires de dossier avec un problème de santé psychique lors de la première années d’aide sociale cette part passe de 14,71%, en début de processus, à 4,45% au mois 60. Ces taux sont respectivement de 27,40% et 6,06% pour les titulaires de dossier sans problème de santé psychique. De plus, au bout des 60 mois du processus, les personnes avec un problème de santé psychique lors de la première année d’aide sortent nettement moins de l’aide sociale vers l’activité professionnelle (24,31% pour les personnes sans problème de santé psychique contre 11,13% pour les personnes avec). 18,29% des titulaires de dossier avec des problèmes de santé psychique après la sortie sont dans l’état “Autres prestations sociales” et 7,85% dans l’état “AI”. Ces taux sont de respectivement 11,07% et 1,46% pour les personnes sans problème de santé psychique.

La figure 6 montre les distributions transversales de situations d’activité des titulaires de dossier selon leur sexe. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être non-actives tout au long des 60 mois. De plus, la part des titulaires de dossier actif-ves occupé-e-s est également plus importante chez les femmes que chez les hommes, tant au début de processus (28,7% des femmes, 22,26% des hommes), qu’en fin de période (respectivement 6,35% et 5,14%). Tout au long du processus, les hommes sont plus fréquemment en recherche d’emploi que les femmes. Par exemple, au mois 13, 29,59% des hommes sont dans cet état contre 23,57% des femmes. Il n’y a pas de grande différence de distribution des états entre les sexes après la sortie de l’aide sociale. Les hommes sont légèrement plus rapidement et plus fréquemment indépendants financièrement et hors de l’aide sociale que les femmes (état “Hors aide sociale”).

La figure 7 représente les distributions transversales de situations d’activité selon la cohorte d’année d’entrée à l’aide sociale. Premièrement, ces graphiques indiquent un effet de période. Il y a un surcroît de passage hors de l’aide sociale entre le 37^e et 51^e mois pour la cohorte 2010, entre le 25^e et 39^e pour la cohorte 2011, entre le 15^e et 27^e pour la cohorte 2012, entre le 1^{er} et 13^e pour 2013. Ces sorties ont un “effet

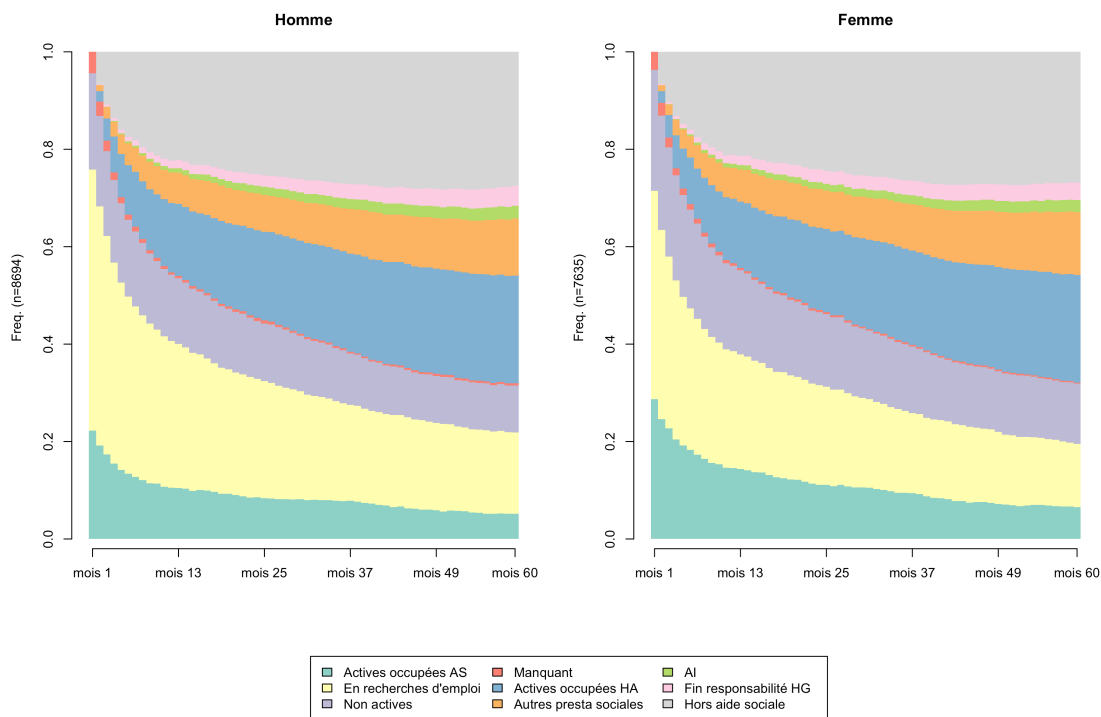


FIG. 6 : Distributions transversales des situations d'activité selon le sexe

rebond” avec un arrêt des sorties sur les 12 mois suivants, voire des retours. Cet effet de période semble légèrement modulé par l’effet de cohorte et/ou de timing. Le moment du processus auquel survient cet événement module l’effet de celui-ci sur la trajectoire. Pour la première cohorte (2010), les retours semblent moins nombreux et moins rapides que pour les cohortes 2011-2012-2013. Les retours touchent en particulier les cohortes 2011, 2013 et 2014. Pour la cohorte 2014, l’effet est plus court. Cet effet de période devrait s’expliquer par un changement de contexte entre 2013 et 2015. L’abolition du RMCAS et de son régime transitoire d’une durée de 36 mois après l’entrée en vigueur de la LIASI est une hypothèse explicative de cet effet. Le RMCAS était une mesure d’aide sociale spécifique aux chômeurs-euses en fin de droit, dont les barèmes d’octroi étaient moins stricts que ceux de l’aide sociale individuelle. Ainsi, sa suppression a certainement mené un certain nombre des titulaires de dossier qui en bénéficiaient hors de l’aide sociale. Or les personnes étant entrées pour la première fois à l’aide sociale après le 1^{er} février 2012, date d’entrée en vigueur de la révision de la LIASI, n’avaient plus accès au RMCAS. En somme, l’abolition du RMCAS n’explique pas l’effet sur les cohortes 2012 et suivantes. Il devrait y avoir une autre cause à cet effet de période. L’entrée en vigueur en novembre 2012 des nouvelles dispositions sur les PCFam pourraient expliquer l’augmentation du nombre de sorties durant l’année 2013. Des questions subsistent. Des change-

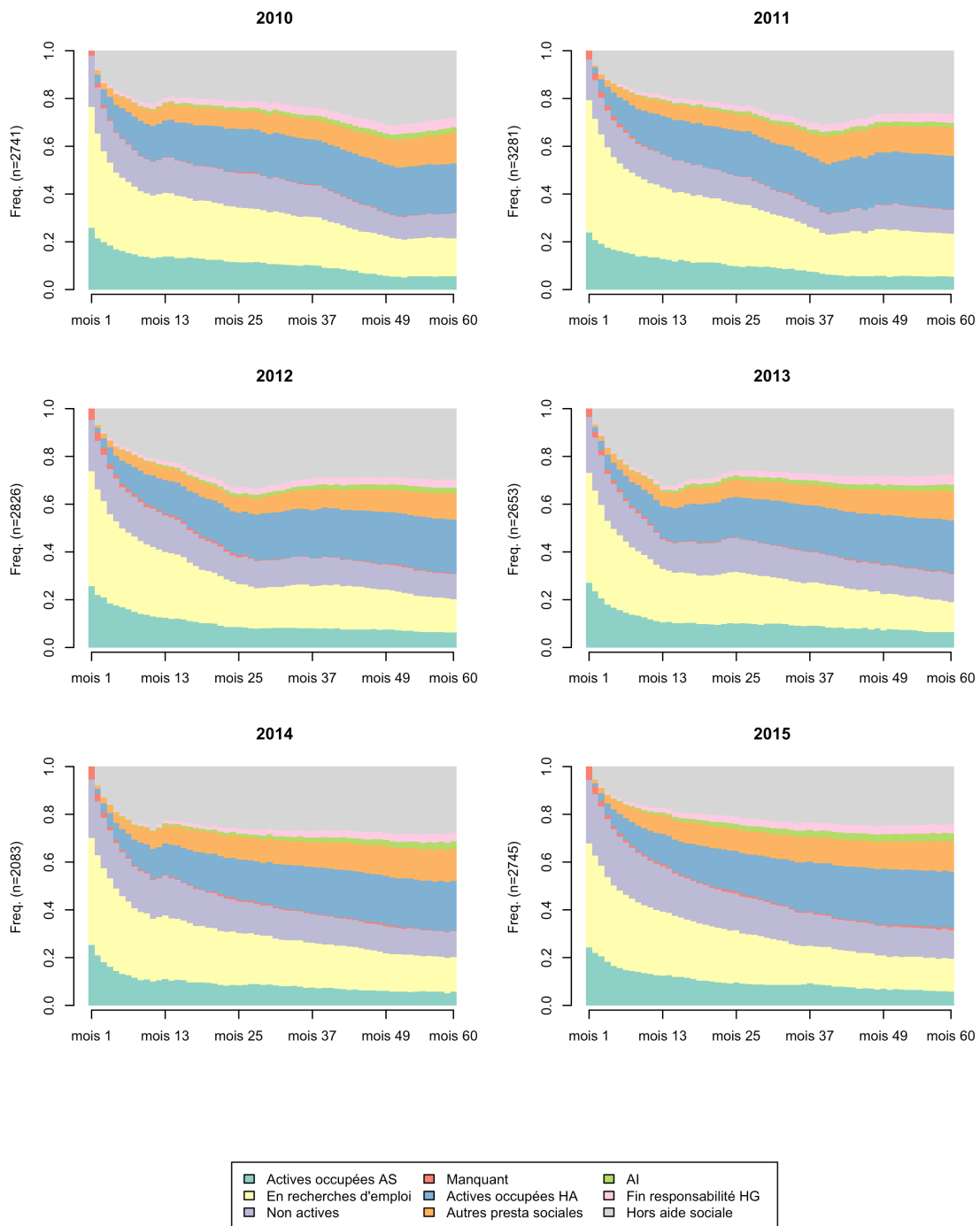


FIG. 7 : Distributions transversales des situations d'activité selon l'année de la première entrée à l'aide sociale

ments de règlement d'application et/ou de pratiques administratives peuvent être une piste d'explication. La compréhension fine des sorties et des retours selon les cohortes dépasse le cadre de cette étude.

D'un autre point de vue, la cohorte 2011 est plus importante que les autres et la part de personne en recherche d'emploi en début de processus est 5 à 10% plus élevée que dans les autres cohortes. Cela peut s'expliquer par l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2011, de la révision de la loi fédérale de l'assurance-chômage, ayant amené de nombreux·euses chômeurs·euses vers la fin de droit et vers l'aide sociale (Studer et al., 2015).

Malgré ces différences de dynamiques pendant le processus, les effectifs des différents états sont presque similaires entre les cohortes au bout des 60 mois des trajectoires. Le taux de personnes non actives à l'aide sociale est tout de même plus élevé pour les cohortes récentes. Par exemple, au temps 60, il est de 12,09% pour la cohorte 2015, contre 10% pour la cohorte 2010. Du point de vue des motifs de sortie, les taux d'individus sortis pour une autre prestation sociale ou pour l'AI sont également plus élevés pour les cohortes récentes. Mais il faut prendre ces tendances avec précaution à cause du nombre important de données manquantes sur les motifs de sortie. Ces différences pourraient être dues à une meilleure documentation des motifs de sortie pour les cohortes récentes.

5.1.2 Description des séquences selon les variables de contrôle

La figure 8 représente les distributions transversales des états selon la classe d'âge. Il y a un lien entre l'âge et les situations d'activités. Premièrement, au début du processus, 23,35% des 18-24 ans sont actifs·ives occupé·e·s. Ce taux est respectivement de 27,29% et 21,01% pour les 25-49 ans et 50 ans et plus. Les personnes en recherche d'emploi sont légèrement surreprésentées tout au long du processus parmi les 25-49 ans. La non-activité touche principalement les 50 ans et plus. Par exemple, au mois 25, 20,43 % d'entre eux·elles sont dans cette situation, contre 12,12% pour les 25-49 ans et 10,55% pour les 18-24 ans.

Concernant les états après la sortie, 24,82% des 25-49 ans sont dans l'état "Actives occupées HA" au bout des 60 mois. Ce taux est de 21,18% pour les 18-24 ans et de 14,26% pour les 50 ans et plus. Les individus de ce groupe passent majoritairement vers d'autres prestations sociales après la sortie de l'aide sociale. Ce phénomène est en lien avec le passage à l'AVS. Concernant l'AI, 3,19% des 18-24 ans s'y trouvent au bout des 60 mois, alors que ce taux est de 1,79% pour les 25-49 ans et 4,18% pour les 50 ans et plus.

Les graphiques de la figure 9 indiquent également un lien entre le niveau de formation et les trajectoires d'aide sociale. Les personnes titulaires de dossier avec un niveau de formation équivalent à l'école obli-

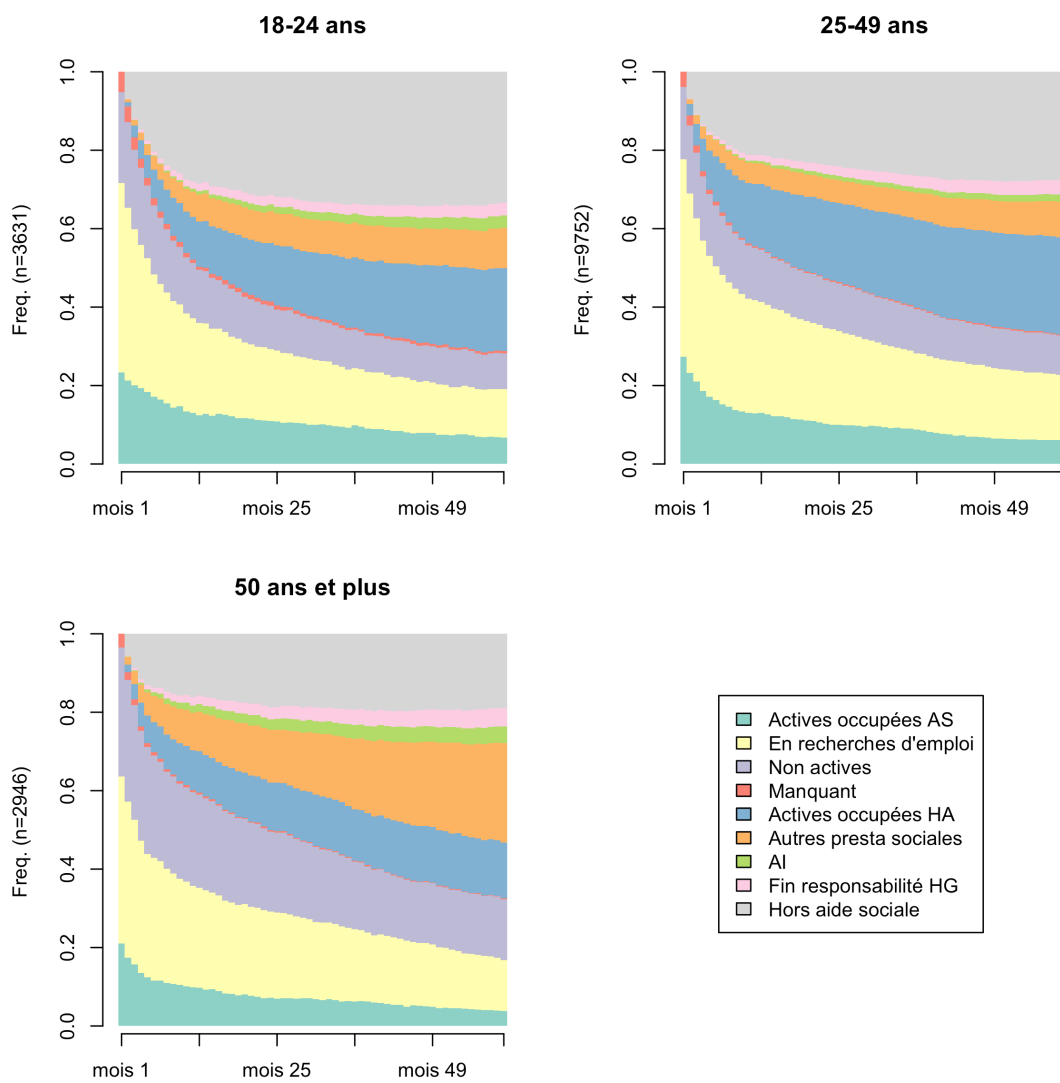


FIG. 8 : Distributions transversales des situations d'activité selon l'âge

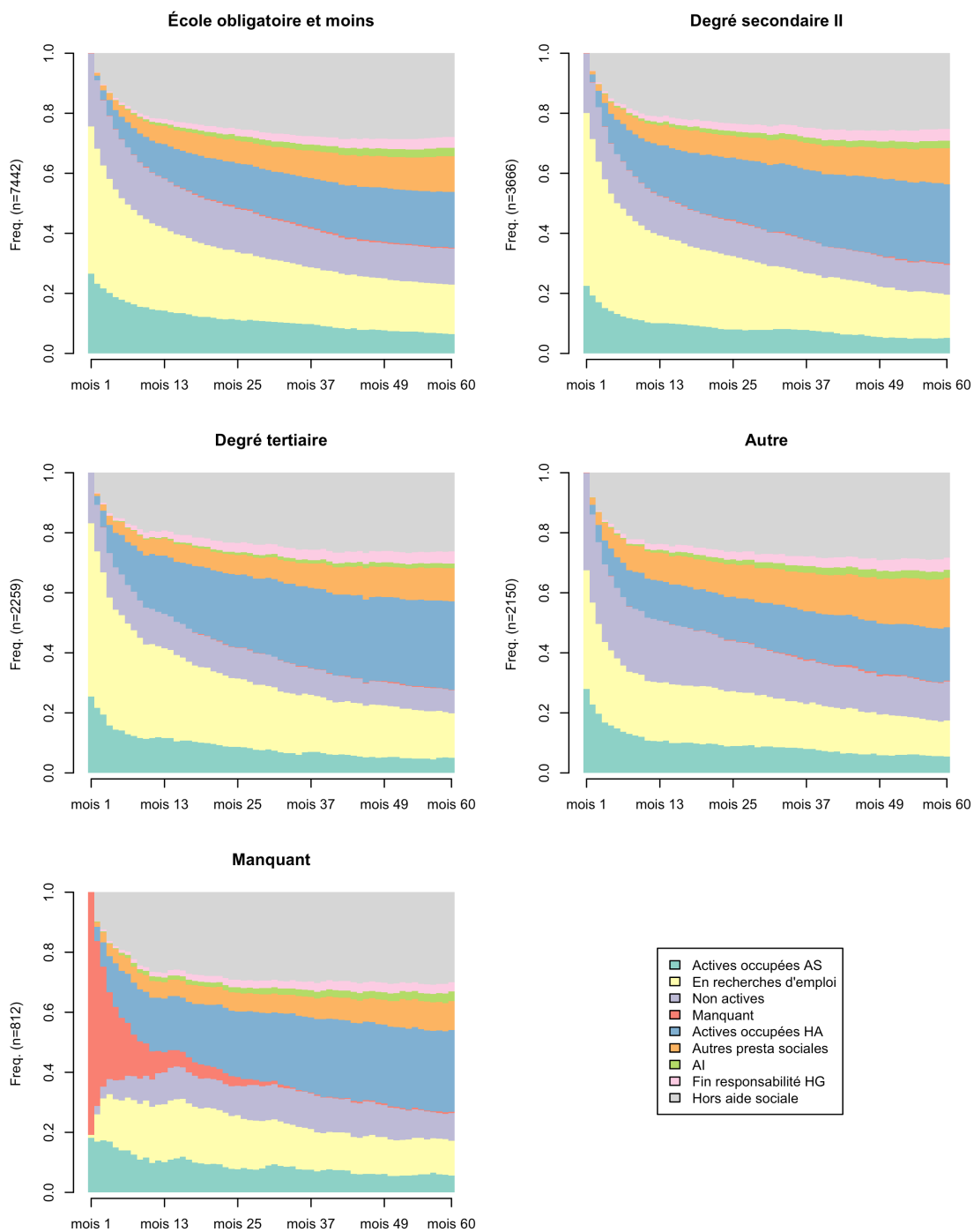


FIG. 9 : Distributions transversales des situations d'activité selon le niveau de formation

gatoire ou moins sont légèrement plus nombreuses à être dans l'état "Actives occupées AS" que les deux autres groupes. Mais elles sont également plus nombreuses dans l'état "Non actives" tout au long du processus. Pendant l'aide sociale, les personnes avec un niveau de formation de secondaire II et de niveau tertiaire sont majoritairement dans l'état "En recherche d'emploi".

Concernant les états hors de l'aide sociale, les personnes avec une formation de niveau de l'école obligatoire sont surreprésentées dans les états "AI" et "Autres prestations sociales". Ce groupe sort moins de l'aide sociale pour l'activité professionnelle. À la fin du processus, 18,46% des personnes avec une formation de niveau école obligatoire et moins sont dans l'état "Actives occupées HA", contre 26,43% pour les personnes avec un diplôme du secondaire II et 29,44% pour les personnes avec un niveau tertiaire. Ainsi un niveau de formation plus élevé semble favoriser une sortie de l'aide sociale vers l'activité professionnelle.

La figure 10 indique que les titulaires d'un permis B lors de la première année d'aide sont plus nombreux-euses à être actifs-ves occupé-e-s que les détenteurs-trices d'un permis C ou d'un passeport suisse. Le taux de titulaires de dossier dans l'état "Actives occupées AS" au mois 1 est de 23,33% pour les personnes avec passeport suisse, 32,69% pour les détenteurs-trices d'un permis B et 24,20% pour les détenteurs-trices d'un permis C. Les individus avec passeport suisse et permis C sont proportionnellement plus nombreux dans les états "En recherche d'emploi" et "Non actives" que les détenteurs-trices d'un permis B. La non-activité à l'aide sociale touche légèrement plus les titulaires de dossier avec permis C que les Suisses.

Concernant les motifs de sortie, les personnes avec permis B sont proportionnellement plus nombreuses dans l'état "Actives occupées HA" au mois 60 que les Suisses et détenteurs-trices d'un permis C (taux de respectivement 23,50%, 22,66% et 20,47%). Les personnes avec passeport suisse et permis C sortent plus vers une autre prestation sociale et vers l'AI. Seuls 0,64% des titulaires de dossier avec permis B lors de leur première années d'aide sont sorti-e-s de l'aide sociale vers l'AI au bout des 60 mois. Ce taux est de 3,23% pour les personnes suisses et 2,51% pour les permis C.

Le graphique 11 illustre les trajectoires d'aide sociale selon le type de ménage. Les titulaires de dossier en couple avec enfant lors de la première année d'aide sont plus actifs-ves que les titulaires de dossier dans d'autres situations de ménage. Les personnes seules et les familles monoparentales sont plus touchées par les situations de non-activité à l'aide sociale. Mais les familles monoparentales sont également proportionnellement plus nombreuses dans l'état "Actives occupées AS".

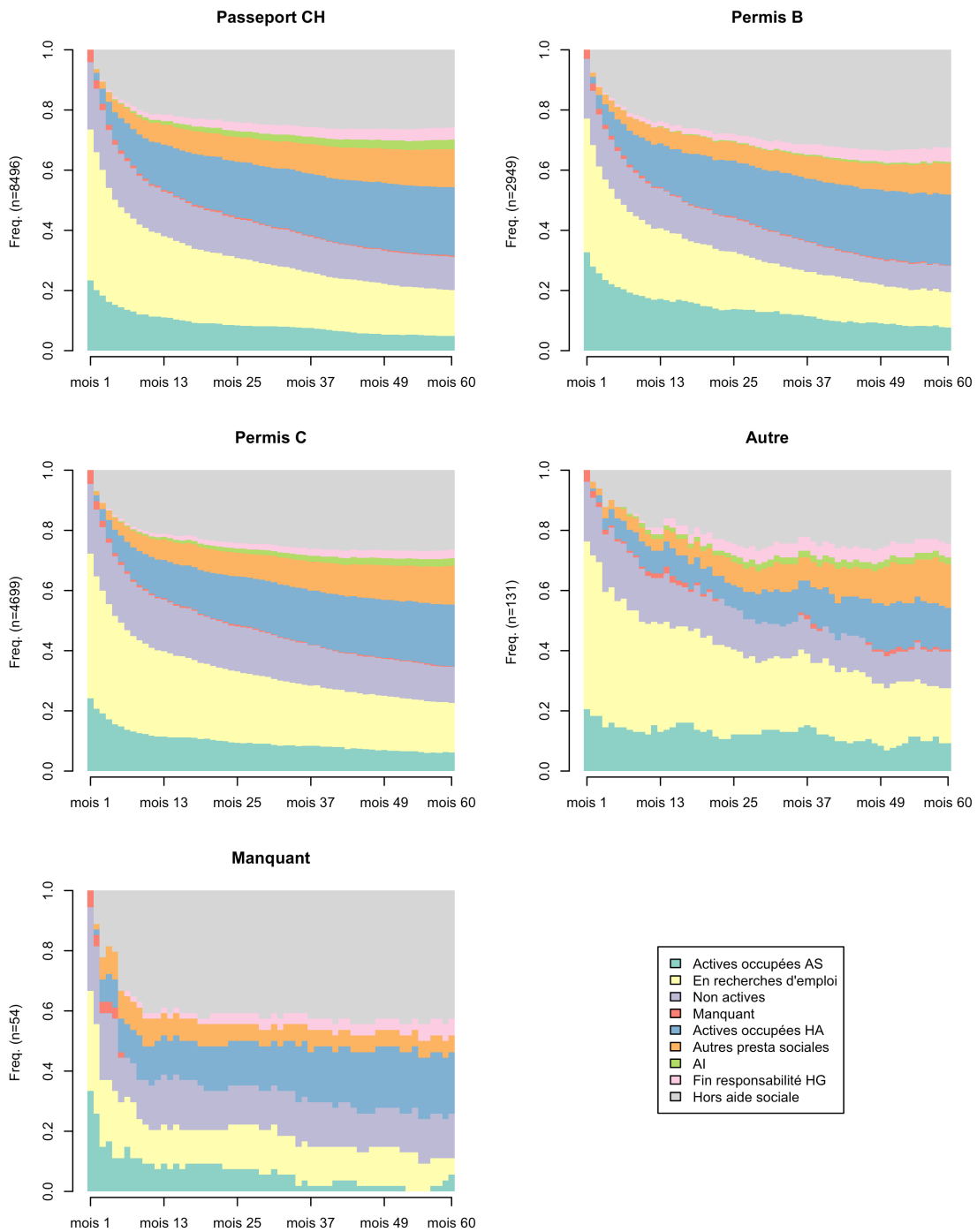


FIG. 10 : Distributions transversales des situations d'activité selon le permis de séjour

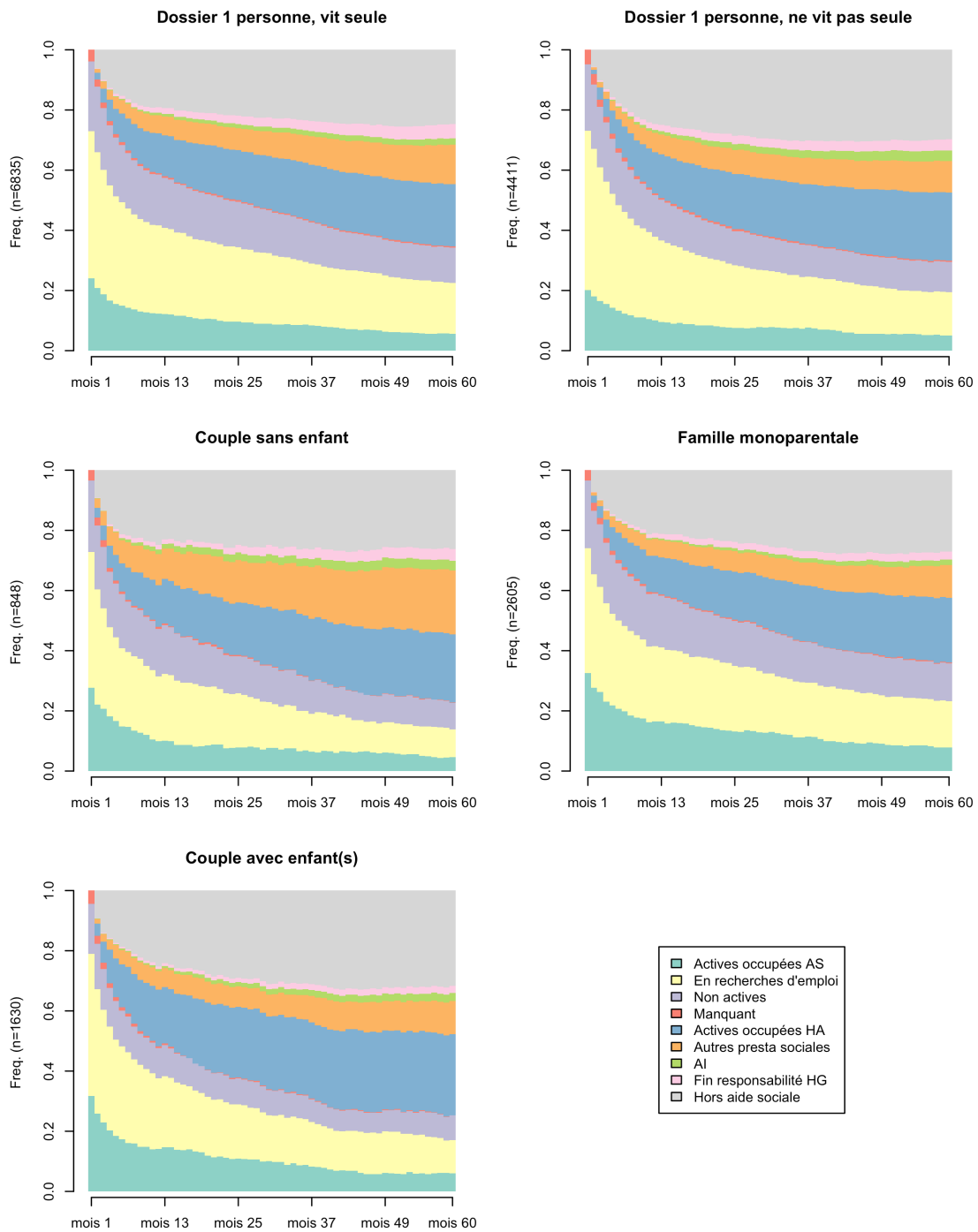


FIG. 11 : Distributions transversales des situations d'activité selon le type de ménage

Les couples sans enfant après la sortie de l'aide sociale sont plus souvent dans l'état "Autres prestations sociales". Au mois 60, 21,23% de couples sans enfant sont dans cet état contre 10,86% des familles monoparentales. Les couples avec enfant(s) se dirigent plus vers l'état "Actives occupées HA".

Les principaux résultats de la description des séquences selon les caractéristiques sélectionnées sont synthétisés et rappelés avant de passer à la suite de la démarche, l'analyse de typologie.

5.1.3 Synthèse des résultats de l'analyse descriptive de séquences

La description des séquences selon les variables indépendantes indique un lien fort entre l'état de santé psychique lors de la première année d'aide sociale et le parcours à l'aide sociale. Les titulaires de dossier avec un ou des problèmes de santé psychique sont surreprésentés parmi les personnes non-actives à l'aide sociale. Les personnes sans problème de santé psychique lors de la première année d'aide sortent plus rapidement de l'aide sociale et, en majeure partie, pour l'activité professionnelle, alors que les personnes souffrant d'un problème de santé psychique ont pour motif de sortie principal le passage vers une autre prestation sociale, dont une partie importante vers l'assurance-invalidité.

L'analyse selon le sexe indique des différences hommes-femmes moindres que selon l'état de santé. Il y a tout de même quelques différences, principalement pour les états décrivant les situations d'activité lors de l'aide sociale. Une plus grande partie de femmes sont non-actives que les hommes. Mais les femmes sont également proportionnellement plus nombreuses dans l'état "Actives occupées AS" à l'aide sociale que les hommes. En d'autres termes, les hommes sont surreprésentés parmi les personnes en recherche d'emploi. Il n'y a pas de grandes différences dans les états après la sortie.

La description des séquences selon la cohorte d'année d'entrée à l'aide sociale indique un effet de période entre 2013 et 2015. Au début de cette période, il y a un surcroît d'indépendance financière touchant toutes les cohortes et des retours à l'aide sociale par la suite. Cet effet de période est modulé par la cohorte d'entrée. Les retours touchent en particulier les cohortes 2011, 2013 et 2014. Cet effet peut-être en partie expliqué par l'entrée en vigueur de la révision de la LIASI le 1^{er} février 2012, ainsi que les nouvelles prestations complémentaires familles. L'analyse par cohorte met également en lumière l'entrée en vigueur de la révision de la LACI le 1^{er} avril 2011. Les personnes en recherche d'emploi sont proportionnellement plus nombreuses dans la cohorte 2011 que dans les autres. La non-activité à l'aide sociale touche légèrement plus la cohorte 2015. Les passages vers l'AI semblent également légèrement plus fréquents dans les cohortes récentes (2013 et suivantes).

L'exploration des séquences selon les variables de contrôle montre également des différences de trajectoires selon l'âge, le niveau de formation, le permis de séjour, ainsi que le type de ménage.

5.1.4 Analyse de typologie de trajectoires

L'analyse de typologies de séquences est menée selon les étapes suivantes. Premièrement, nous expliquons la démarche de construction et de sélection de la typologie. Puis des analyses bivariées entre les variables (indépendantes et de contrôle) et la typologie sont menées, afin d'évaluer les différences d'appartenance à chacun des groupes, selon les variables d'intérêt de la présente étude. En annexes A, une analyse multivariée évalue la probabilité d'appartenance aux groupes selon toutes les variables de manière simultanée. Nous présentons maintenant la démarche de construction de la typologie, puis chacune des étapes et des choix effectués au fil de cette procédure.

La comparaison des typologies résultant des différentes mesures et des deux méthodes de regroupement présentées précédemment (cf. section 4) mène au choix d'une typologie à cinq groupes, calculée à l'aide d'une mesure de distance de *Hamming*, avec une matrice de coûts de substitution et avec la méthode de partition *PAM*, orientée par le résultat de l'algorithme hiérarchique. La distance de *Hamming* est privilégiée en raison de sa prise en compte importante des différences de timing au sein des trajectoires. Cette caractéristique met l'accent sur les différences de moment auquel a lieu une transition pendant le processus. En lien avec la problématique, nous considérons le *timing* comme un facteur plus important que l'ordonnement des états.

Le choix de la typologie à cinq groupes est effectué sur la base de l'analyse des différentes mesures de qualité de partition et particulièrement l'*Average Silhouette Width (ASW)*. Cet indice varie entre -1 et 1. Plus il est proche de 1, plus les distances intergroupes sont élevées et les différences intragroupes faibles. Le tableau 2 indique l'*ASW* pour la procédure de construction de typologie choisie. Le choix de la typologie à cinq groupe permet de gagner en lisibilité de l'analyse, tout en gardant un nombre de groupes relativement faible. C'est pour cette raison que les typologies à 8, 9 ou 10 groupes ne sont pas retenues malgré un meilleur *ASW*.

La description de la démarche de construction et de choix de la typologie permet maintenant de passer à la partie suivante, la description des résultats amenés par la typologie sélectionnée.

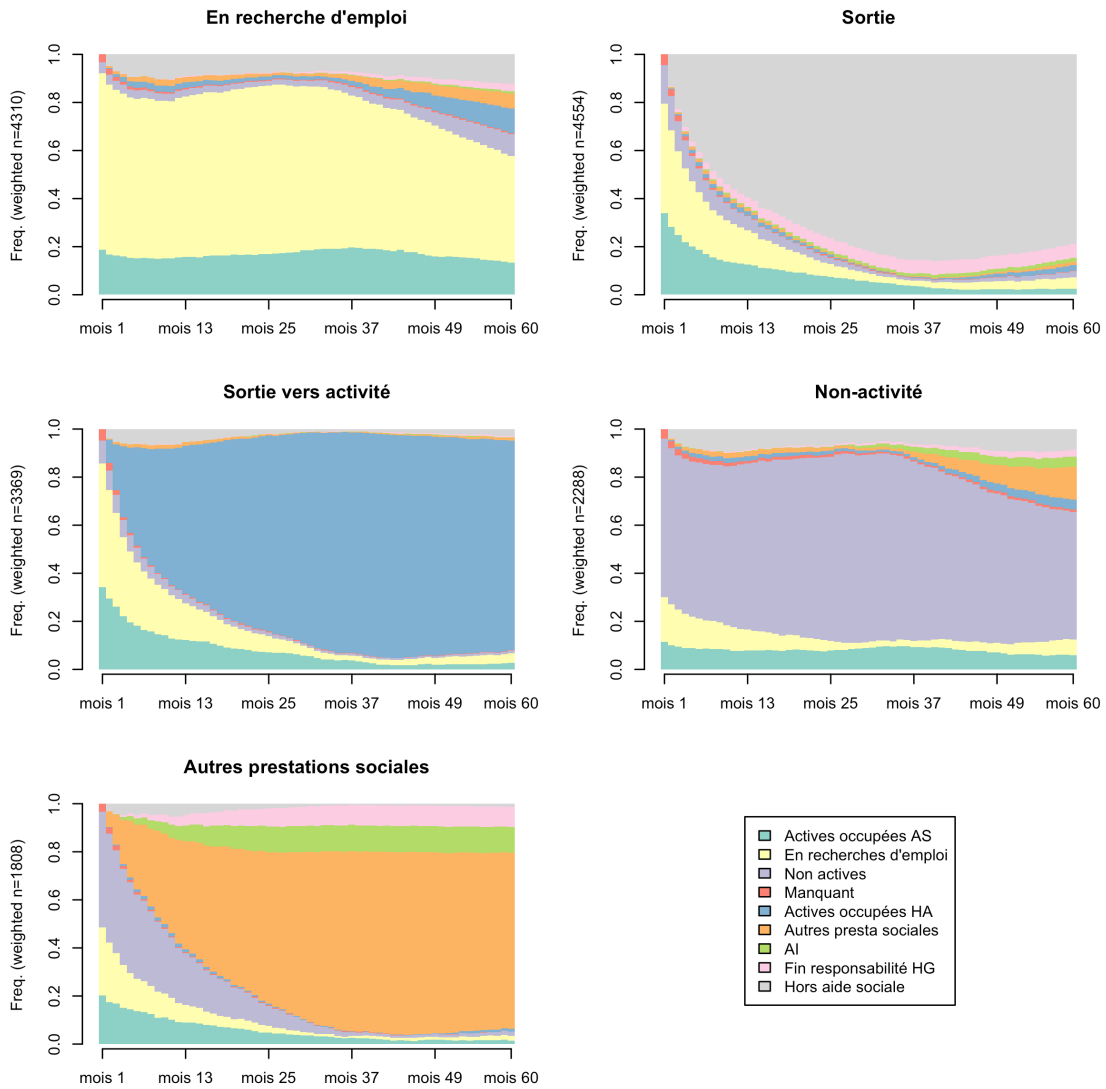


FIG. 12 : Distributions transversales selon les types

TAB. 2 : Indices d'ASW

groupes	ASW
2	0.36
3	0.33
4	0.31
5	0.38
6	0.38
7	0.38
8	0.41
9	0.39
10	0.39
11	0.36

Analyse descriptive de la typologie sélectionnée

Les cinq groupes résultant de la démarche de construction de typologie sont présentés dans la figure 12. Elle représente l'évolution des distributions transversales selon les cinq groupes de la typologie. Nous les avons nommés selon des mots-clés mettant en lumière la trajectoire typique de chaque groupe. Globalement, les différents types se recoupent avec les états les plus fréquents. Mais les groupes ont tous une certaine hétérogénéité. Le groupe "En recherche d'emploi" intègre des trajectoires d'individus principalement dans la situation de demandeurs-euses d'emploi à l'aide sociale. Mais une part importante, autour de 20%, des séquences du groupe sont dans l'état "Actives occupées AS" à chaque moment du processus. De plus, la deuxième moitié des trajectoires de ce groupe comprend une forte diversité d'états. Un nombre important des séquences se termine dans les états comme "Actives occupées AS", "Non actives", "Actives occupées HA".

Le deuxième groupe nommé "Sortie", dont l'état le plus fréquent est "Hors de l'aide sociale", soit l'indépendance financière et les données manquantes sur le motif de sortie, intègre une part non négligeable de trajectoires passant rapidement dans l'état "Fin de responsabilité HG". Le troisième groupe "Sortie vers activité" est plus homogène, il regroupe principalement les trajectoires se dirigeant vers une sortie de l'aide sociale grâce à l'activité professionnelle. Le troisième groupe, nommé "Non activité", comprend des séquences principalement caractérisées par une situation de non-activité à l'aide sociale durant la majeure partie des 60 mois. À partir du mois 37, une partie des trajectoires se termine vers une autre prestation sociale et vers l'AI.

Le processus de construction et le choix de la typologie finale ne mettent pas en lumière les retours à l'aide sociale dans un groupe propre. Dans chacun des groupes, il semble y avoir des transitions vers des états hors de l'aide sociale, avec ensuite des retours. C'est particulièrement le cas pour le groupe "Sortie". Le graphique 13 illustre les groupes de la typologie sous la forme de séquences empilées. Cette mise en forme permet de mettre en lumière l'hétérogénéité des groupes ainsi que les retours. Le bas du graphique de séquences empilées des types "Sortie", "Sortie vers activité" et "Autres prestations sociales" montre ces sorties et retours.

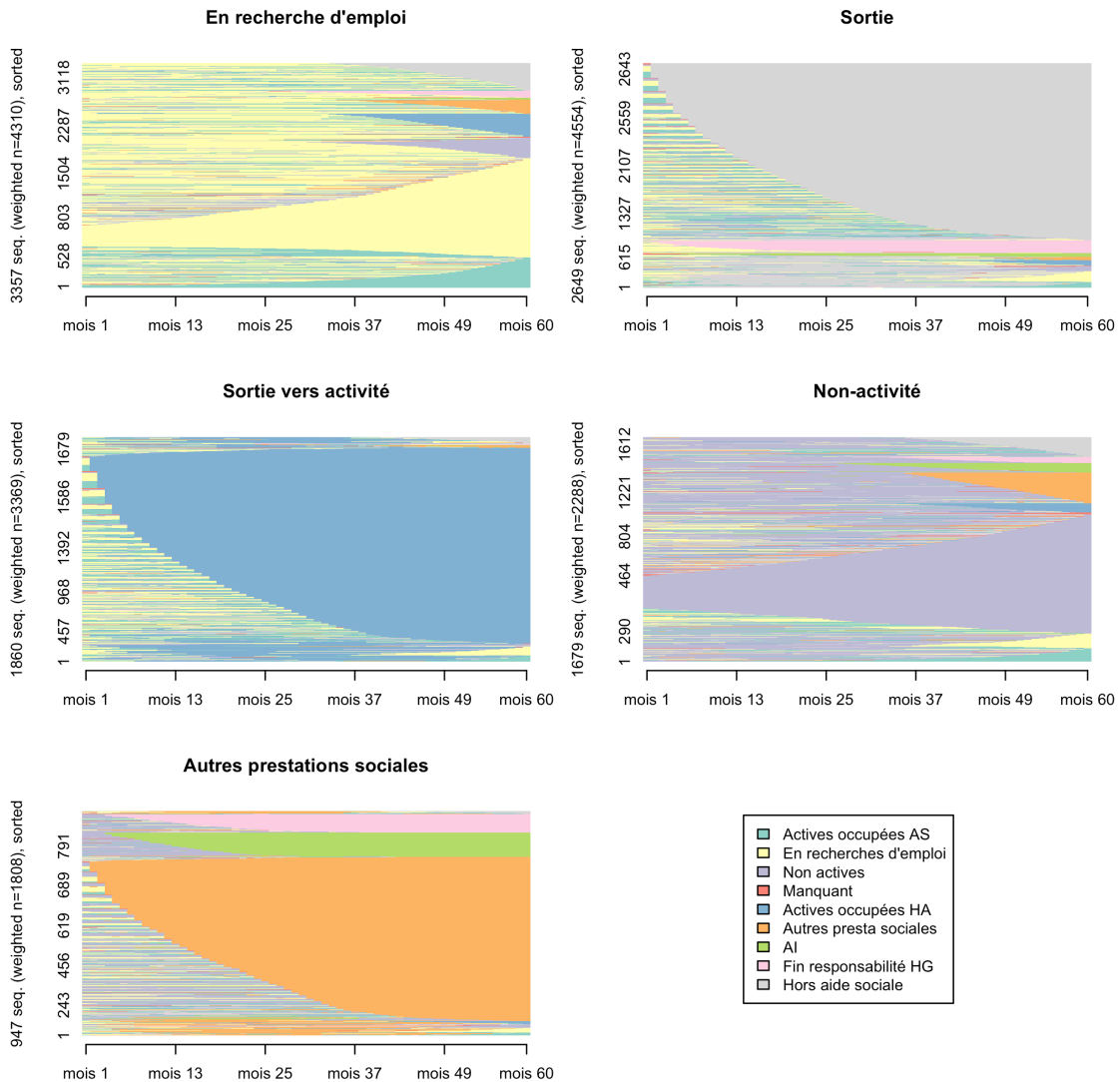


FIG. 13 : Séquences empilées selon les types

L'étape suivante présente l'analyse bivariée entre les groupes de la typologie sélectionnée et les variables à l'étude, afin de évaluer les possibles associations entre elles.

Analyse bivariée entre la typologie sélectionnée et les variables indépendantes

TAB. 3 : Distributions conditionnelles des individus selon les variables indépendantes et la typologie

	En recherche d'emploi (N=4310) (26.39%)	Sortie (N=4554) (27.89%)	Sortie vers activité (N=3369) (20.63%)	Non-activité (N=2288) (14.01%)	Autres prestations sociales (N=1808) (11.07%)	Total (N=16329) (100%)	p value
Problème(s) de santé psychique							< 0.001
- Non	3734 (27.47%)	3975 (29.25%)	3106 (22.85%)	1468 (10.80%)	1308 (9.62%)	13591 (100.00%)	
- Oui	576 (21.04%)	579 (21.15%)	263 (9.61%)	820 (29.95%)	500 (18.26%)	2738 (100.00%)	
Sexe							< 0.001
- Homme	2424 (27.88%)	2450 (28.18%)	1817 (20.90%)	1059 (12.18%)	944 (10.86%)	8694 (100.00%)	
- Femme	1886 (24.70%)	2104 (27.56%)	1552 (20.33%)	1229 (16.10%)	864 (11.32%)	7635 (100.00%)	
Année d'entrée							< 0.001
- 2010	757 (27.62%)	720 (26.27%)	563 (20.54%)	414 (15.10%)	287 (10.47%)	2741 (100.00%)	
- 2011	982 (29.93%)	887 (27.03%)	687 (20.94%)	399 (12.16%)	326 (9.94%)	3281 (100.00%)	
- 2012	719 (25.44%)	861 (30.47%)	599 (21.20%)	381 (13.48%)	266 (9.41%)	2826 (100.00%)	
- 2013	655 (24.69%)	796 (30.00%)	531 (20.02%)	376 (14.17%)	295 (11.12%)	2653 (100.00%)	
- 2014	532 (25.54%)	599 (28.76%)	406 (19.49%)	279 (13.39%)	267 (12.82%)	2083 (100.00%)	
- 2015	665 (24.23%)	691 (25.17%)	583 (21.24%)	439 (15.99%)	367 (13.37%)	2745 (100.00%)	

Le tableau 3 présente les distributions conditionnelles des individus selon les variables indépendantes et les cinq groupes de la typologie. Les pourcentages se lisent en ligne. Ainsi, 27,47% des titulaires de dossier sans problème psychique lors de la première année d'aide sociale appartiennent au groupe "En recherche d'emploi". Cette proportion est de 21,04% pour les personnes avec un ou des problèmes de santé psychique. La proportion d'individus appartenant à ce groupe est de 26,39% pour l'ensemble de la population. Ce tableau indique en dernière colonne la *p value* du test du Chi². Celle-ci indique un lien statistique significatif entre l'état de santé psychique et les groupes de la typologie. La distribution des titulaires de dossier selon leur état de santé psychique dans les groupes de la typologie n'est pas due au hasard. Les personnes souffrant d'un problème de santé psychique sont surreprésentées dans les groupes "Non-activité" et "Autres prestations sociales". L'association est particulièrement forte avec le groupe "Non-activité". 29,95% des per-

sonnes avec un ou des problèmes de santé psychique lors de la première année d'aide sociale se trouvent dans ce groupe, contre 10,8% pour les personnes sans problème de santé psychique. Ces différences sont statistiquement significatives, également lors de la prise en compte conjointe des variables. Les résultats d'une analyse multivariée sur les groupes de la typologie et les différentes variables sont présentés dans l'annexe A. Ceux-ci corroborent l'analyse bivariée présentée ici.

Le tableau 3 indique également d'importantes différences d'appartenance aux groupes de la typologie selon le sexe. Celles-ci sont les plus fortes pour les types "En recherche d'emploi" et "Non-activité à l'aide sociale". Les hommes sont surreprésentés dans le premier de ces deux types et les femmes dans le deuxième. Ces constats confirment les observations avancées dans la partie précédente.

Concernant les variations d'appartenance aux groupes de la typologie selon l'année d'entrée à l'aide sociale, les titulaires de dossier entré·e·s à l'aide sociale en 2011 sont surreprésenté·e·s dans le groupe "En recherche d'emploi" (29,93% pour la cohorte, contre 26,39% pour l'ensemble de la population) et sous-représenté·e·s dans les groupes "Non-activité" et "Autres prestations sociales". Une part plus importante des titulaires de dossier entré·e·s à l'aide sociale en 2012 et 2013 appartient au groupe "Sortie" (respectivement 30,47% et 30% contre 27,89% pour l'ensemble de la population). La cohorte de personnes entrées à l'aide sociale en 2015 appartiennent plus aux groupes "Autres prestations sociales" et "Non-activité".

Analyse bivariée entre la typologie et les variables de contrôle

TAB. 4 : Distributions conditionnelles des individus selon les variables de contrôle et la typologie

	En recherche d'emploi (N=4310) (26.39%)	Sortie (N=4554) (27.89%)	Sortie vers activité (N=3369) (20.63%)	Non-activité (N=2288) (14.01%)	Autres prestations sociales (N=1808) (11.07%)	Total (N=16329) (100%)	p value
Âge							< 0.001
- 18-24 ans	824 (22.69%)	1280 (35.25%)	678 (18.67%)	438 (12.06%)	411 (11.32%)	3631 (100.00%)	
- 25-49 ans	2737 (28.07%)	2657 (27.25%)	2280 (23.38%)	1282 (13.15%)	796 (8.16%)	9752 (100.00%)	
- 50 ans et plus	749 (25.42%)	617 (20.94%)	411 (13.95%)	568 (19.28%)	601 (20.40%)	2946 (100.00%)	
Niveau de formation							< 0.001
- École obligatoire et moins	2101 (28.23%)	2103 (28.26%)	1289 (17.32%)	1136 (15.26%)	813 (10.92%)	7442 (100.00%)	
- Degré secondaire II	979 (26.70%)	962 (26.24%)	890 (24.28%)	445 (12.14%)	390 (10.64%)	3666 (100.00%)	
- Degré tertiaire	586 (25.94%)	604 (26.74%)	618 (27.36%)	234 (10.36%)	217 (9.61%)	2259 (100.00%)	
- Autre	469 (21.81%)	631 (29.35%)	360 (16.74%)	375 (17.44%)	315 (14.65%)	2150 (100.00%)	
- Manquant	175 (21.55%)	254 (31.28%)	212 (26.11%)	98 (12.07%)	73 (8.99%)	812 (100.00%)	
Permis de séjour							< 0.001
- Passeport CH	2220 (26.13%)	2280 (26.84%)	1815 (21.36%)	1159 (13.64%)	1022 (12.03%)	8496 (100.00%)	
- Permis B	708 (24.01%)	971 (32.93%)	653 (22.14%)	367 (12.44%)	250 (8.48%)	2949 (100.00%)	
- Permis C	1329 (28.28%)	1244 (26.47%)	874 (18.60%)	734 (15.62%)	518 (11.02%)	4699 (100.00%)	
- Autre	46 (35.11%)	35 (26.72%)	17 (12.98%)	19 (14.50%)	14 (10.69%)	131 (100.00%)	
- Manquant	7 (12.96%)	24 (44.44%)	10 (18.52%)	9 (16.67%)	4 (7.41%)	54 (100.00%)	
Type de ménage							< 0.001
- Dossier 1 personne, vit seule	1980 (28.97%)	1699 (24.86%)	1342 (19.63%)	1057 (15.46%)	757 (11.08%)	6835 (100.00%)	
- Dossier 1 personne, ne vit pas seule	1074 (24.35%)	1399 (31.72%)	915 (20.74%)	533 (12.08%)	490 (11.11%)	4411 (100.00%)	
- Couple sans enfant	170 (20.05%)	231 (27.24%)	179 (21.11%)	108 (12.74%)	160 (18.87%)	848 (100.00%)	
- Famille monoparentale	719 (27.60%)	694 (26.64%)	503 (19.31%)	445 (17.08%)	244 (9.37%)	2605 (100.00%)	
- Couple avec enfant(s)	367 (22.52%)	531 (32.58%)	430 (26.38%)	145 (8.90%)	157 (9.63%)	1630 (100.00%)	

Le tableau 4 indique une forte association entre l'âge et l'appartenance aux groupes de la typologie. Les personnes de 50 ans et plus lors de l'entrée à l'aide sociale sont fortement surreprésentées dans le groupe "Autres prestations sociales". Les 25-49 ans sont sous-représenté-e-s dans ce groupe, alors que les 18-24 ans sont proches de la proportion pour l'ensemble de la population. Les 50 ans et plus sont également plus nombreux-euses dans le groupe "Non-activité" que les deux autres classes d'âge.

La distribution des individus selon le niveau de formation indique que les personnes avec un niveau de formation d'école obligatoire et moins sont proportionnellement moins nombreuses dans le groupe "Sortie vers activité" que dans les deux autres groupes. Les individus avec un niveau de formation tertiaire sont largement surreprésentés dans ce groupe. Inversement, les personnes avec un niveau de formation équivalent à l'école obligatoire et moins sont surreprésentées dans le groupe "Non-activité à l'aide sociale" et dans le groupe "En recherche d'emploi". Il y a également un lien entre la modalité "Autre" et les données manquantes sur le niveau de formation et l'appartenance aux groupes. Mais il est difficile d'en conclure quelque chose.

Les titulaires de dossier avec un permis B appartiennent proportionnellement plus au groupe "Sortie" et moins au type "Sortie vers autres prestations sociales". Les personnes avec permis C sont surreprésentées dans la catégorie "En recherche d'emploi" et "Non-activité à l'aide sociale". Elles sont moins nombreuses dans le groupe "Sortie vers activité". De plus, le fait d'être suisse est positivement associé à l'appartenance aux groupes "Sortie vers autres prestations sociales" et "Sortie vers activité".

Concernant les liens entre le type de ménage et la typologie, les titulaires de dossier vivant seul-e-s ("Dossier 1 personne, vit seule") sont surreprésenté-e-s dans les groupes "En recherche d'emploi" et "Non-activité". Ce sont les deux groupes caractérisant les parcours d'aide sociale les plus longs. Par contre, les personnes seules sont sous-représentées dans le groupe "Sortie" et dans une moindre mesure "Sortie vers activité". Il y a une association entre le fait d'être titulaire d'un dossier de famille monoparentale et l'appartenance au groupe "Non-activité à l'aide sociale". 17,08% des dossiers de familles monoparentales sont dans ce groupe, alors que ce taux est de 14,01% pour l'ensemble de la population. Les couples sans enfant sont proportionnellement plus nombreux dans le groupe "Sortie vers autres prestations sociales".

L'annexe A présente une analyse multivariée prenant de manière conjointe les différents facteurs. Les associations sont quasiment toutes significatives. Le second modèle indique qu'il n'y a pas d'interaction entre l'année d'entrée et l'état de santé psychique contrairement à l'une de nos sous-hypothèses.

5.1.5 Synthèse de l'analyse de séquences

Les trajectoires d'aide sociale ont été décrites selon l'état de santé psychique des titulaires de dossier, le sexe et l'année d'entrée à l'aide sociale, ainsi que selon les variables de contrôle suivantes : l'âge, le niveau de formation, le permis de séjour ainsi que le type de ménage. Ensuite, la construction de la typologie de trajectoires à l'aide d'algorithmes a mis en lumière cinq parcours-types d'aide sociale. Deux premiers groupes caractérisent le fait d'être à l'aide sociale pendant une très grande partie des 60 mois, soit en recherchant un emploi, soit dans une situation de non-activité. Les trois autres groupes qualifient des parcours se dirigeant vers différents types de sortie, soit vers l'activité, soit vers d'autres prestations sociales, soit vers des situations pour lesquelles nous n'avons pas d'informations. Des analyses bivariées et multivariées ont permis d'évaluer l'association entre les variables indépendantes et les variables de contrôle et les groupes de la typologie.

Ces analyses de séquences montrent de fortes différences de trajectoires d'aide sociale selon l'état de santé psychique. Les personnes touchées par un problème de santé psychique sont surreprésentées parmi les personnes non-actives pendant l'aide sociale. Deuxièmement, elles ont pour motif de sortie principal le fait de toucher une autre prestation sociale. Une part importante de ces personnes vont vers l'assurance-invalidité. Les personnes sans problème de santé psychique ont pour motif de sortie principal la reprise de l'activité professionnelle. La construction de la typologie confirme et précise ces résultats. Il y a une relation forte entre l'état de santé psychique et le type de trajectoire. Les titulaires de dossier avec un problème de santé psychique sont proportionnellement plus nombreux-euses parmi les personnes avec un parcours caractérisé par la non-activité, ainsi que les trajectoires se dirigeant vers d'autres prestations. L'association est particulièrement forte avec le groupe "Non-activité". 29,95% des personnes avec un ou des problèmes de santé psychique lors de la première année d'aide sociale se trouvent dans ce groupe, contre 10,8% pour les personnes sans problème de santé psychique.

L'exploration des parcours selon le sexe indique des différences de trajectoires entre les hommes et les femmes. Les hommes sont plus souvent en recherche d'emploi que les femmes. Les femmes sont plus souvent actives occupées que les hommes, mais également non-actives. L'analyse de la typologie confirme ces observations. Les hommes sont surreprésentés dans le type de trajectoires regroupant les personnes principalement en recherche d'emploi et à l'aide sociale durant la plupart des 60 mois à l'étude. Les femmes ont plus tendance à avoir un parcours d'aide sociale long et caractérisé par la non-activité. Mais cette association est moins forte que pour l'état de santé psychique.

Les analyses selon la cohorte d'année d'entrée à l'aide sociale mettent en lumière un effet de période entre 2013 et 2015. Cet effet semble être en partie dû à l'entrée en vigueur de la révision de la LIASI le 1^{er} février 2012. De plus, en novembre 2012, sont entrées en vigueur de nouvelles prestations complémentaires familles, ayant certainement mené des ménages hors de l'aide sociale dans les mois suivants. L'entrée en vigueur de la révision de la LACI, le 1^{er} avril 2011, impacte également les trajectoires. Dans la cohorte 2011, les personnes en recherche d'emploi sont proportionnellement plus nombreuses que dans les autres cohortes. Du point de vue de l'analyse des typologies, les individus de la cohorte 2011 sont effectivement surreprésentés dans le type "En recherche d'emploi". Les individus de la cohorte 2015 sont plus nombreux que la moyenne dans le groupe "Non-activité".

L'analyse multivariée présentée en annexe A confirme la significativité des différences d'appartenance à chacun des groupes de trajectoires, selon la présence d'un problème de santé psychique, selon le sexe, ainsi que selon les relations présentées en lien avec les cohortes d'année d'entrée. De plus, ces relations sont significatives avec la prise en considération des variables de contrôle que sont l'âge, le niveau de formation, le permis de séjour et le type de ménage. Un second modèle teste l'interaction entre l'état de santé psychique et l'année d'entrée à l'aide sociale. Cette relation n'est pas statistiquement significative.

Les analyses de séquences étant maintenant terminées, passons à l'analyse de survie.

5.2 Analyse de survie à la sortie et au retour à l'aide sociale

L'analyse de survie prolonge l'analyse de séquences. Elle précise l'étude des trajectoires d'aide sociale selon l'état de santé en se focalisant principalement sur deux aspects précis, la probabilité de survie à la clôture du dossier et au retour à l'aide sociale après clôture du dossier. Ce chapitre est partagé en trois parties : la première traite des sorties et la deuxième des retours à l'aide sociale. Pour terminer, une troisième partie évoque la probabilité d'indépendance financière (1 mois) et de retour après une indépendance financière courte.

Premièrement, l'évolution dans le temps de la survenue des sorties est décrite à l'aide de courbes de survie selon les variables indépendantes suivantes : l'état de santé psychique, la situation d'activité et l'année d'entrée à l'aide sociale. De plus, la probabilité de sortie est également décrite selon l'âge, le niveau de formation, le permis de séjour et le type de ménage. Pour la situation d'activité, nous avons choisi de nous focaliser sur les différences entre la non-activité lors de la première année d'aide sociale par rapport aux deux autres situations que sont l'activité et la recherche d'emploi. Ainsi, la variable "situations d'activité" a été recodée en variable dichotomique avec pour modalités "Non actives" et "Autres situations d'activité". À la différence de l'analyse de séquences, toutes les données depuis 2010 jusqu'à 2020 ont été intégrées dans l'analyse.

Dans un deuxième temps, les différences de probabilité de retour à l'aide sociale selon les mêmes variables sont présentées. Mais, cette fois-ci, leur état lors de la sortie a été extrait. Ainsi, une nouvelle base de données a été créée avec les données sociodémographiques et thématiques pertinentes lors de l'année de sortie de l'aide sociale des individus. De plus, la variable concernant l'année d'entrée à l'aide sociale est remplacée par l'année de sortie.

La troisième partie présente succinctement les probabilités d'indépendance financière et de nouvelle aide financière après une indépendance pour la population dans son ensemble. Les périodes d'indépendance financière de 1 mois ou plus ont été codées à l'aide des variables sur les versements mensuels. Nous explorons les différences d'appréhension des sorties et des retours selon la durée d'indépendance que l'on fixe et discutons de l'implication d'une clôture du dossier après six mois consécutifs d'indépendance financière.

En annexe, les tableaux 7 et 8 présentent les résultats de une analyse multivariée. Des modèles de Cox multiniveaux prédisent les différences de risque instantané de clôture du dossier et de retour à l'aide sociale, selon les variables d'intérêt. Ce type de modèle permet la prise en compte de la récurrence de l'événement à l'étude. Les individus peuvent revenir à l'aide sociale et effectuer une deuxième sortie et, le cas échéant,

plusieurs retours, d'où l'importance de prendre en compte la non-indépendance des observations. Deux événements (sorties ou retours) pour un même individu sont interdépendants, alors que deux événements chez deux individus différents sont présumés indépendants l'un de l'autre. Les modèles multiniveaux permettent de contrôler l'interdépendance des observations.

Nous commençons l'analyse de survie par la présentation de la probabilité de survie à la sortie (clôture du dossier).

5.2.1 Analyse de survie à la sortie

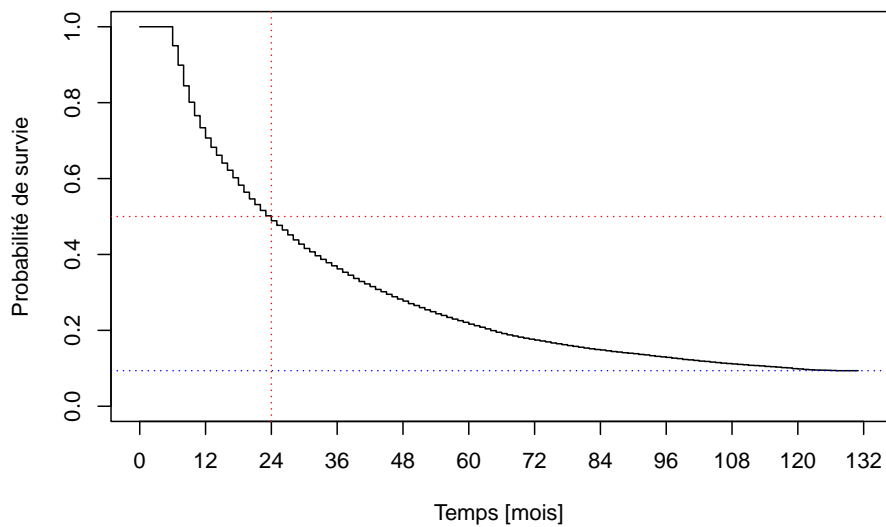


FIG. 14 : Survie à la sortie (dossier clos)

Le graphique 14 représente la courbe de survie à la sortie de l'aide sociale pour l'ensemble de la population. Les données regroupent tant les premières sorties de l'aide sociale que d'éventuelles nouvelles sorties après un retour à l'aide sociale. La survie médiane à la clôture du dossier se situe à 24 mois (ligne verticale rouge). Au bout de 132 mois, 9,37% des individus n'ont pas connu de sortie de l'aide sociale. Explorons maintenant les différences de probabilité de survie à la sortie selon l'état de santé psychique.

Selon les variables indépendantes

Le graphique 15 présente les courbes de survie à la sortie de l'aide sociale selon l'état de santé psychique lors de la première année d'aide sociale. Cette figure indique une probabilité de survie plus importante, durant les 24 premiers mois d'aide sociale, pour les personnes avec un ou plusieurs problèmes psychiques. La médiane est plus basse pour les personnes sans problème de santé psychique, 22 mois, alors qu'elle est de 31 mois pour les personnes avec un ou des problèmes de santé psychique. À partir de 24 mois environ,

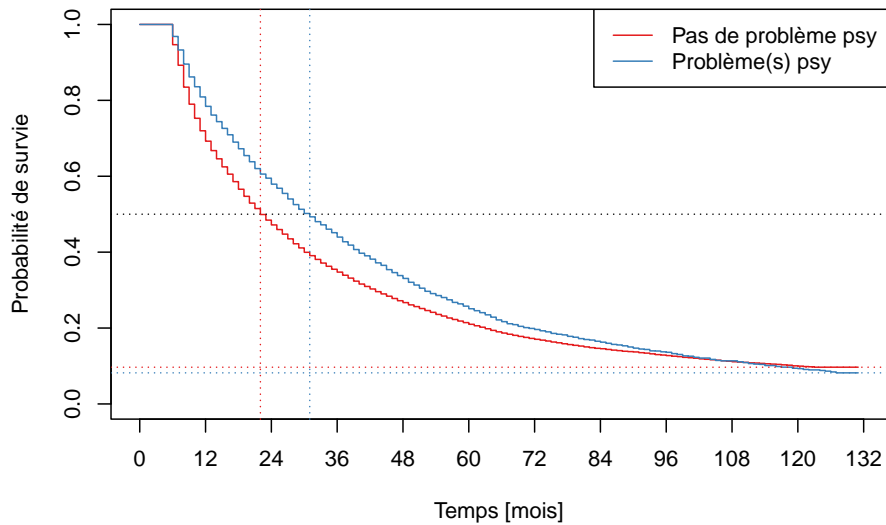


FIG. 15 : Survie à la sortie selon l'état de santé psychique

la probabilité de survie à la sortie est plus forte pour les personnes sans problème de santé psychique. Cela se voit par la pente de la courbe bleue qui devient plus importante que celle de la courbe rouge. Ainsi, autour du 105^e mois, les courbes se rejoignent et se croisent. Au bout de 132 mois d'observation, 8,19% des personnes avec problème de santé psychique ne sont pas sorties de l'aide sociale. Ce taux est de 9,68 % pour les personnes sans problème de santé psychique.

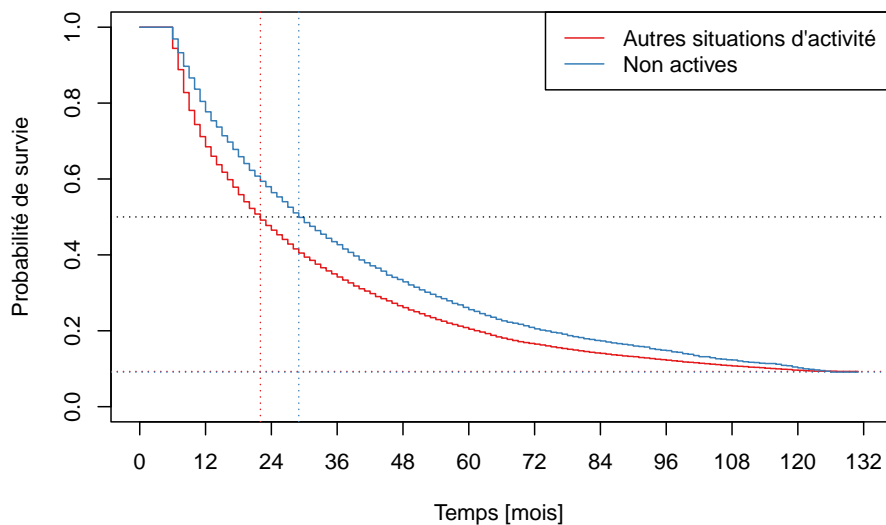


FIG. 16 : Survie à la sortie selon la situation d'activité

Les courbes de survie selon la non-activité du-de la titulaire de dossier lors de la première année d'aide sociale indiquent une différence de survie à la sortie importante entre les deux groupes en début de processus (cf. graphique 16). La médiane de probabilité de survie à la sortie se situe à 29 mois pour les personnes

non-actives, contre 22 pour les autres. Cette différence diminue au fur et à mesure des mois. La probabilité de survie à la sortie, au bout de 132 mois, est de 9,11% pour les personnes en situation de non-activité et de 9,29% pour les autres. Tout comme pour la variable décrivant l'état de santé psychique, cela signifie que les différences de risques de sortie entre les deux groupes diminuent au fil du temps.

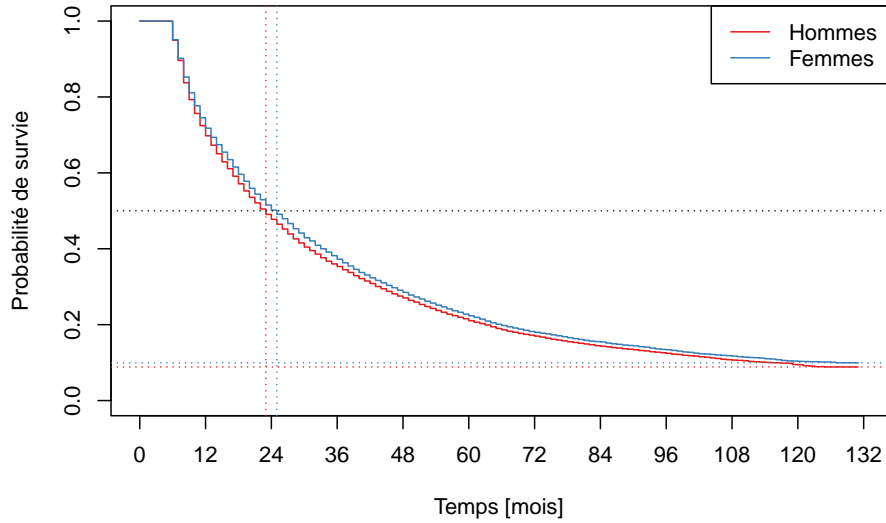


FIG. 17 : Survie à la sortie selon le sexe

La figure 17 met en lumière les légères différences de probabilité de sortie de l'aide sociale selon le sexe. La survie médiane est de 23 mois pour les hommes et de 25 mois pour les femmes. Au bout des 132 mois, 8,85% des hommes ne sont pas sortis de l'aide sociale, contre 9,96% des femmes. L'écart de probabilité de survie à la sortie entre les hommes et les femmes est faible.

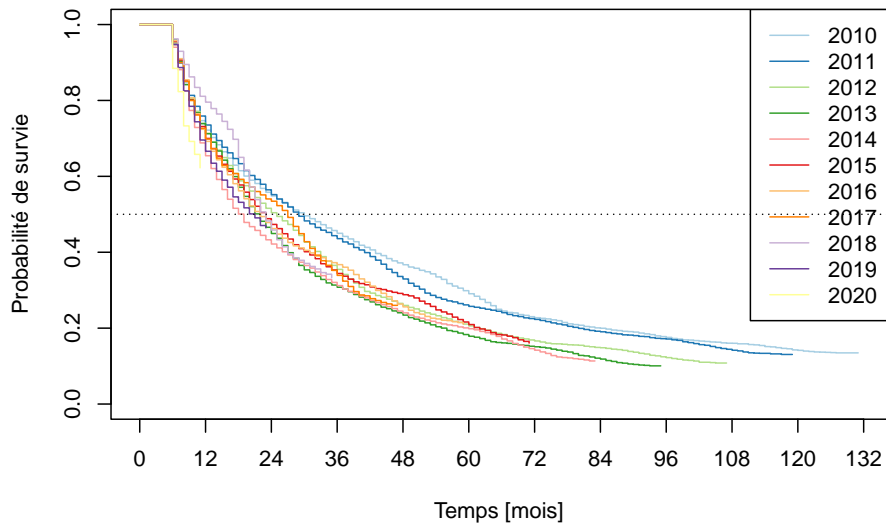


FIG. 18 : Survie à la sortie selon la cohorte

Selon le graphique 18, il y a d'importantes différences d'évolution de probabilités de sortie de l'aide sociale selon l'année d'entrée. Premièrement, la médiane tend à la baisse d'année en année. Elle est de 30 mois pour la cohorte 2010 et de 21 mois pour la cohorte 2019. Il y a quelques exceptions, telles que la cohorte 2014, avec une médiane spécialement basse à 19 mois. Inversement, la médiane de la cohorte 2017 est de 27 mois, alors qu'elle est de 22 pour la cohorte 2016 et de 23 mois pour la cohorte 2019.

Deuxièmement, le taux de personnes n'ayant pas connu de sortie avant la fin du processus (fin des courbes) baisse par rapport aux cohortes précédentes de 2010 à 2014. Puis pour les cohortes plus récentes, la proportion de personnes n'étant pas sorties avant la fin du processus est légèrement plus élevée que pour la cohorte 2013 et/ou 2014 au même moment. Pour la cohorte 2020, la probabilité de survie à la sortie est plus faible que pour les autres cohortes au même temps. Au bout de 11 mois, 62,2% de la cohorte des titulaires de dossier ne sont pas sortis de l'aide sociale. Ce taux est de 69,6% pour la cohorte 2019 et de 72,7% pour la cohorte 2018.

Troisièmement, la pente des courbes fluctue beaucoup. Par exemple, on peut constater une cassure de la courbe 2010 au 55^e mois environ. La pente augmente, indiquant un plus grand nombre de sorties. Cette cassure se retrouve sur la courbe 2011, avec un décalage de 12 mois. Cela confirme l'effet de période explicité précédemment dans les analyses de séquences, à mettre en lien avec l'abolition du RMCAS. Un second groupe de cassures est présent au temps 62 environ pour la cohorte 2014, 50 pour la cohorte 2015, 38 pour la cohorte 2016, etc. Cela correspondrait à un changement de contexte dans le courant de l'année 2019, ayant accéléré les sorties pour toutes les cohortes. Cette augmentation du nombre de sorties est spécialement fort pour la cohorte 2018, qui, jusqu'au 17^e mois, avait une probabilité de sortie spécialement faible par rapport aux autres cohortes. Environ 11 mois plus tard, elle a un taux de sortie parmi les plus élevés, avec la cohorte 2013 et 2014. 13,5% des titulaires de dossier de la cohorte 2018 sont sortis de l'aide sociale durant ces 11 mois. La cause de cette augmentation des sorties en 2019 nous est inconnue. Son identification nécessiterait des recherches plus approfondies.

Selon les variables de contrôle

Le graphique 19 montre les différences de probabilités de sorties selon la classe d'âge à l'entrée à l'aide sociale. Les 18-24 ans sortent plus rapidement. La moitié de ce groupe est sortie de l'aide sociale au bout de 21 mois. Cette médiane est de 25 mois pour les 25-49 ans et de 27 mois pour les 50 ans et plus. Plus le temps passe, plus les différences de probabilités de sortie entre les groupes d'âge diminuent. Le risque de sortie pour le groupe des titulaires de dossier de 50 ans et plus est supérieur à celui des deux autres groupes. Cela

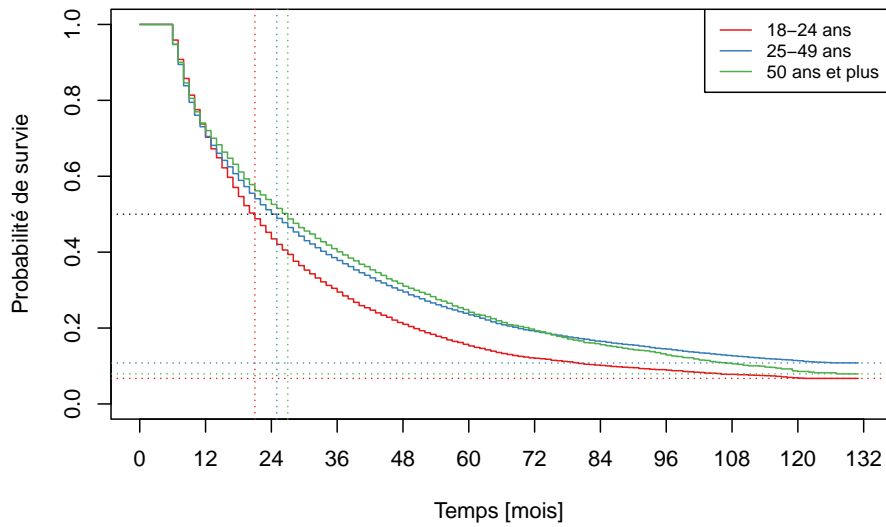


FIG. 19 : Survie à la sortie selon l'âge

est certainement en lien avec les motifs de sortie, en particulier les passages à l'AVS de la population âgée de plus de 50 ans.

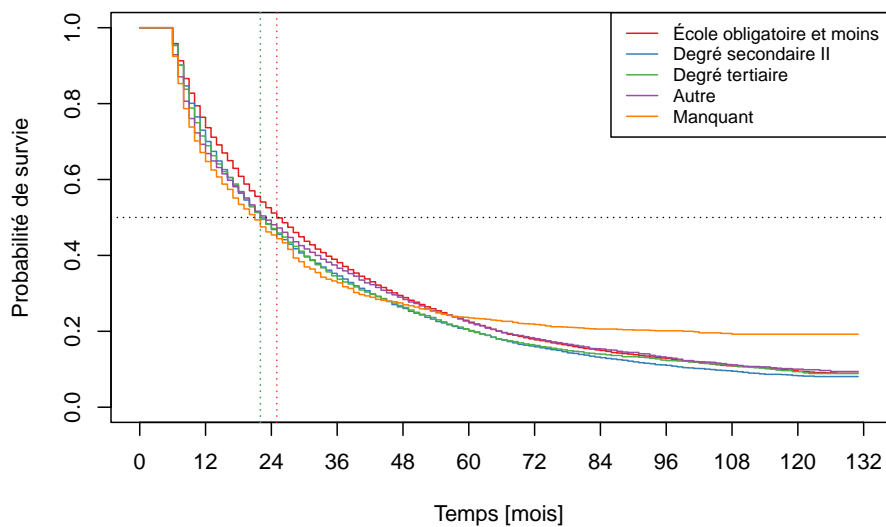


FIG. 20 : Survie à la sortie selon le niveau de formation

Le graphique 20 montre de légères différences de probabilités de sortie selon le niveau de formation. Les personnes avec un niveau de scolarité d'école obligatoire sortent moins rapidement de l'aide sociale que les titulaires de dossier avec un niveau de formation plus élevé. La médiane pour le premier groupe est de 25 mois, contre 22 pour les personnes avec un diplôme secondaire II et tertiaire. Au bout du processus, les probabilités de sortie selon le niveau de formation convergent. Les taux d'individus n'ayant pas connu de

sortie sont de 8,94% pour les personnes avec un niveau de formation école obligatoire et moins, 8,08% pour les diplômé·e·s du secondaire II et 8,88% pour celles et ceux du niveau tertiaire.

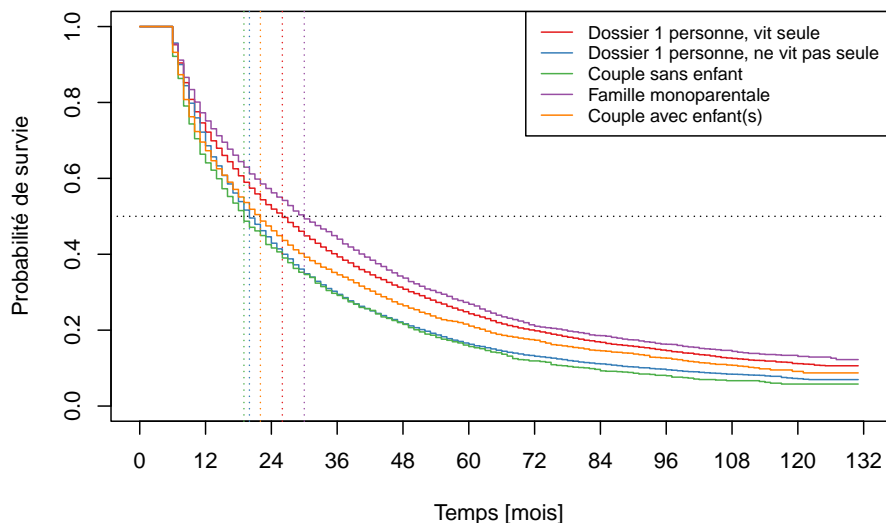


FIG. 21 : Survie à la sortie selon le type de ménage

La figure 21 montre des différences de probabilités de sortie importantes selon le type de ménage. La moitié des familles monoparentales sont sorties de l'aide sociale au bout de 30 mois, contre 19 mois pour les couples sans enfant. Les familles monoparentales, puis les personnes vivant seules et les couples avec enfant(s), ont une probabilité de sortie plus faible tout au long du parcours d'aide sociale par rapport aux deux autres groupes. Les couples sans enfant et les personnes vivant en communauté de majeur·e·s ("Dossier 1 personne, ne vit pas seule") ont des probabilités de sortie plus élevées. Il y a certainement un lien avec l'âge des titulaires de dossier, celles et ceux vivant en communauté de majeur·e·s sont plutôt des jeunes et les couples sans enfant sont plutôt des personnes proches de l'âge de la retraite, sortant de l'aide sociale plus rapidement car touchant l'AVS. Avec le temps, les différences tendent à s'amoinrir entre les types de ménages, mais au bout des 132 mois des différences subsistent. 5,79% des couples sans enfant n'ont pas connu de sortie contre 12,2% pour les familles monoparentales.

Selon le graphique 22, les personnes avec un passeport suisse sortent légèrement plus rapidement de l'aide sociale que les personnes avec permis B et permis C. La médiane de la survie à la sortie est de 22 mois pour les titulaires de dossier avec passeport suisse et de 25 mois pour les détenteurs·trices de permis B et C. Entre ces deux groupes, il n'y a quasiment pas de différences. En deuxième partie de processus, les différences se réduisent entre les trois groupes. Les modalités "Autre" et "Manquant" sont peu interprétables.

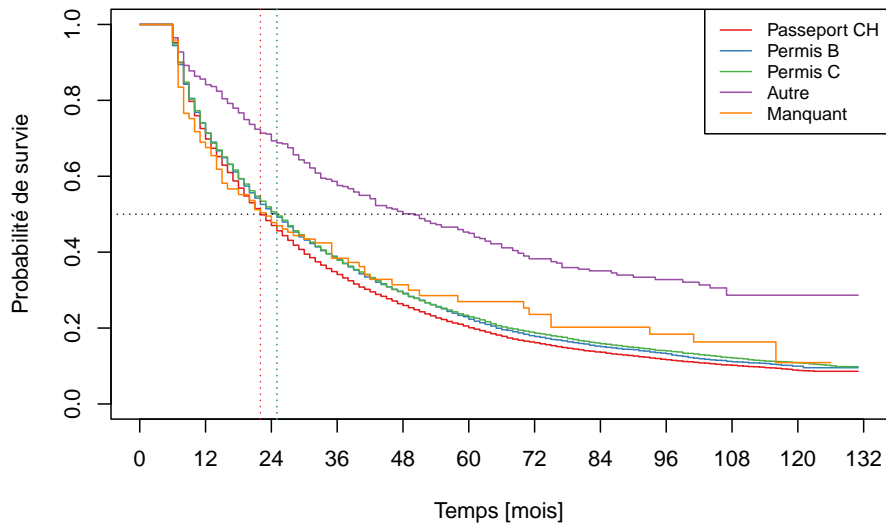


FIG. 22 : Survie à la sortie selon le permis de séjour

Analyse multivariée

En annexe, le tableau 7 présente les résultats de modèles multivariés estimant le risque de sortie en prenant de manière conjointe et incrémentale toutes les variables présentées ici. Ces modèles indiquent des différences de risque de sortie significatives pour toutes les variables, sauf le sexe. Lorsque l'on contrôle l'effet de la santé, de l'activité, de l'année d'entrée et du niveau de formation, il n'y plus de différences de risque de sortie significatives entre les hommes et les femmes. En lien avec la problématique et l'hypothèse 3, l'interaction entre l'état de santé psychique et la situation d'activité a été testée. Elle est significative et a pour effet de diminuer le risque de sortie.

5.2.2 Synthèse de l'analyse de survie à la sortie

L'analyse de survie à la sortie a prolongé l'analyse de séquences en se focalisant sur la probabilité de survenue des sorties et des retours à l'aide sociale. Concernant la description de la probabilité de clôture du dossier, celles-ci indiquent une différence de probabilité de survie à la sortie selon l'état de santé, la situation d'activité, l'année d'entrée à l'aide sociale et, dans une moindre mesure, le sexe. Les personnes avec un problème de santé psychique et dans une situation de non-activité ont une probabilité plus faible de sortie de l'aide sociale durant les deux premières années. Ces différences s'estompent progressivement pour devenir négligeables au bout des 132 mois d'observation. Les différences selon l'année d'entrée sont plus complexes. Il y a une tendance à la baisse de la durée à l'aide sociale, mais avec de nombreuses variations annuelles ainsi que des exceptions. Le taux de personnes n'ayant pas connu de sortie avant la fin des observations baisse d'année en année de 2010 à 2014, puis cette proportion est légèrement plus élevée

pour les cohortes récentes par rapport à 2014. Selon les observations, les titulaires de dossier entré-e-s à l'aide sociale en 2020 ont une probabilité de sortie plus élevée que les autres cohortes. L'évolution du risque de sortie est très différente d'une année à l'autre. Ces différences sont notamment dues aux multiples changements de contextes légaux. Le principal effet de période repéré est l'abolition du RMCAS, en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LIASI. De plus, les observations indiquent une augmentation du risque de sortie en 2019, en particulier pour la cohorte 2018.

L'exploration des probabilités de sortie selon les variables de contrôle indique des différences importantes selon l'âge et le type de ménage. En début de processus, les personnes de 18-24 ans lors de leur entrée à l'aide sociale ont une probabilité de sortie plus élevée que les 25-49 ans et que les 50 ans et plus. Concernant le type de ménage, les familles monoparentales, puis les personnes vivant seules et les couples avec enfant(s) ont une probabilité de sortie plus faible tout au long du parcours d'aide sociale par rapport aux couples sans enfant et aux personnes vivant en communauté de majeur-e-s ("Dossier 1 personne, ne vit pas seule"). Ces différences s'expliquent certainement par un lien avec l'âge des titulaires de dossier. Les différences de probabilité de sortie selon le niveau de formation et le permis de séjour sont plus faibles. Les titulaires de dossier avec un niveau de scolarité de l'école obligatoire sortent moins rapidement de l'aide sociale. D'un point de vue du permis de séjour, les personnes avec un passeport suisse sortent plus rapidement que les titulaires de permis B et C.

Les résultats de modèles multivariés estimant le risque de sortie en prenant de manière conjointe toutes les variables indiquent des différences de risque de sortie significatives selon toutes celles-ci, sauf le sexe. L'effet d'interaction de l'état de santé et de la situation d'activité sur le risque de sortie est significatif. Le fait d'être dans une situation de non-activité *et* d'avoir un problème de santé psychique diminue fortement la probabilité de sortie de l'aide sociale.

5.2.3 Analyse de survie au retour après dossier clos

L'analyse de survie à la sortie est poursuivie par celle sur les retours à l'aide sociale. Pour effectuer celle-ci, une nouvelle base de données a été constituée, prenant en compte les caractéristiques sociodémographiques lors de l'année de sortie de l'aide sociale, ainsi que l'année de sortie de l'aide sociale. Les courbes de survie selon les variables sociodémographiques sont présentées les unes après les autres.

Le graphique 23 illustre l'évolution de la probabilité de survie au retour à l'aide sociale. Au bout de 24 mois après la sortie de l'aide sociale, 74,9% de la population n'a pas connu de retour (lignes bleues). En d'autres

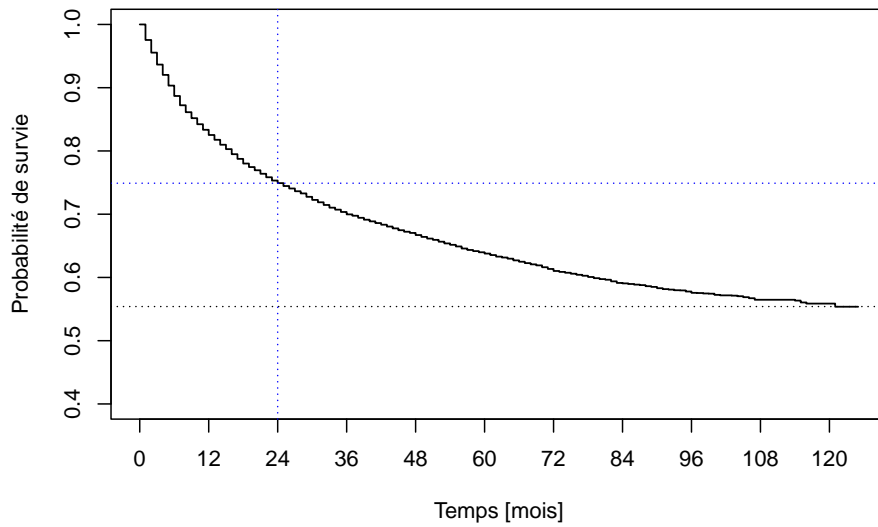


FIG. 23 : Survie au retour (après dossier clos)

termes, 25,1% des titulaires de dossier ayant quitté l'aide sociale y reviennent dans les deux ans. Au bout de 126 mois, 55,4% de la population n'est pas revenue à l'aide sociale (ligne noire).

Selon les variables indépendantes

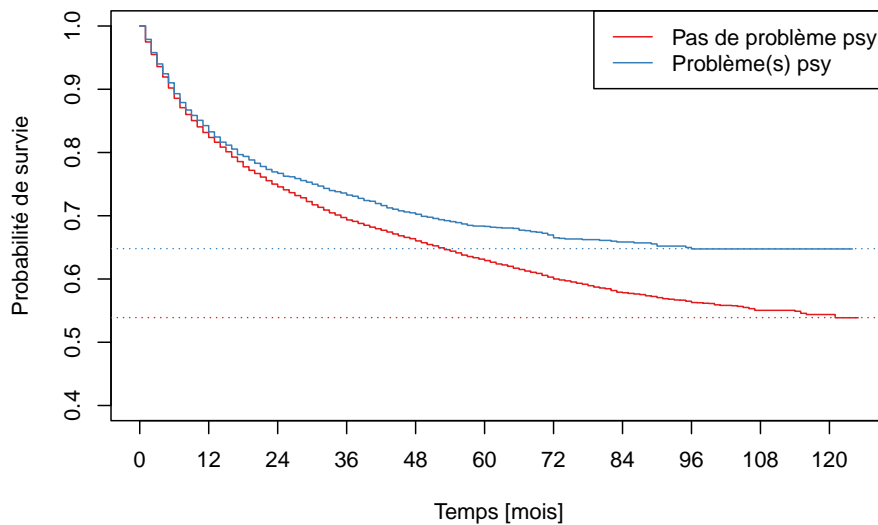


FIG. 24 : Survie au retour selon l'état de santé psychique à la sortie

Les courbes de survie selon la présence ou non de problèmes de santé psychique à la sortie indiquent une probabilité de retour à l'aide sociale plus faible pour les personnes avec un ou des problèmes de santé psychique. Au bout des 126 mois d'observation, 53,9% des personnes sans problème de santé psychique n'ont pas connu de retour à l'aide sociale, contre 64,8% pour les personnes avec un ou des problèmes de santé

psychique. Ce résultat va à l'encontre de l'une des sous-hypothèses de ce travail. En regard des analyses de séquences, ces différences de risques pourraient s'expliquer par les raisons suivantes. Premièrement, les personnes avec un ou des problèmes de santé psychique sortent moins de l'aide sociale et, lorsqu'elles sortent, elles vont principalement vers une autre prestation sociale. Ce motif de sortie principal explique la moins grande probabilité de retour. Une personne sortant vers l'activité professionnelle aura certainement un plus grand risque de retour à l'aide sociale.

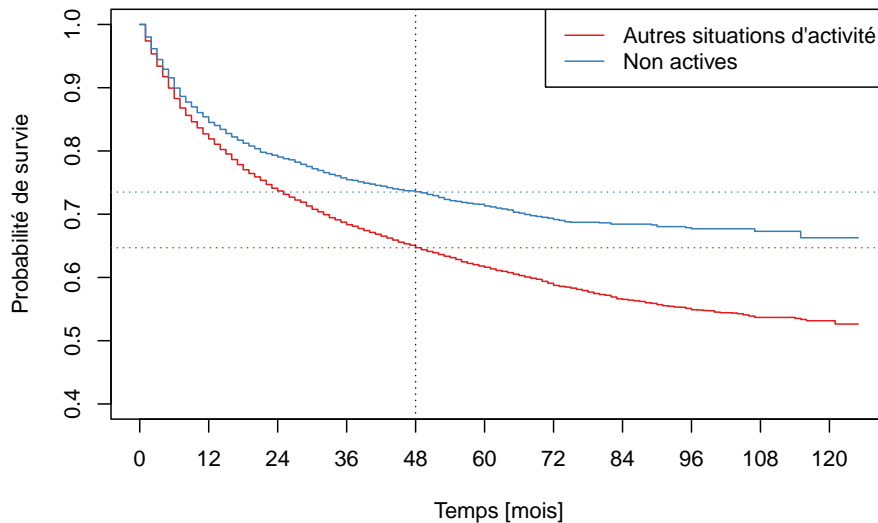


FIG. 25 : Survie au retour selon la situation d'activité

Le graphique 25 indique que les personnes qui sortent de l'aide sociale en étant non-actives ont une probabilité plus faible de retour à l'aide sociale que les personnes dans une autre situation d'activité. 48 mois après la sortie, 73,5% des titulaires de dossier en situation de non-activité ne sont pas revenu-e-s à l'aide sociale contre 64,7% des personnes dans une autre situation. À nouveau, ces différences de probabilités pourraient s'expliquer par les motifs de sortie des titulaires de dossier non-actifs-ives. Comme nous l'avons vu lors de l'analyse de séquences, les personnes de plus de 50 ans sont surreprésentées parmi les non-actifs-ives et leur motif de sortie principal est le fait de toucher une autre prestation sociale, certainement l'AVS pour une partie importante de ce groupe. Les liens entre non-activité, âge et motif de sortie pourraient expliquer que les titulaires de dossier non-actifs-ives à la clôture du dossier reviennent moins à l'aide sociale.

Selon le graphique 26, les titulaires de dossier masculins ont une probabilité de retour à l'aide sociale plus importante que les femmes. En comparaison avec les graphiques précédents, la différence de probabilité de retour entre les hommes et les femmes est plus faible que selon l'état de santé psychique et la situation d'activité. Au mois 126, 52,7% des hommes ne sont pas revenus à l'aide sociale contre 58,7% des femmes.

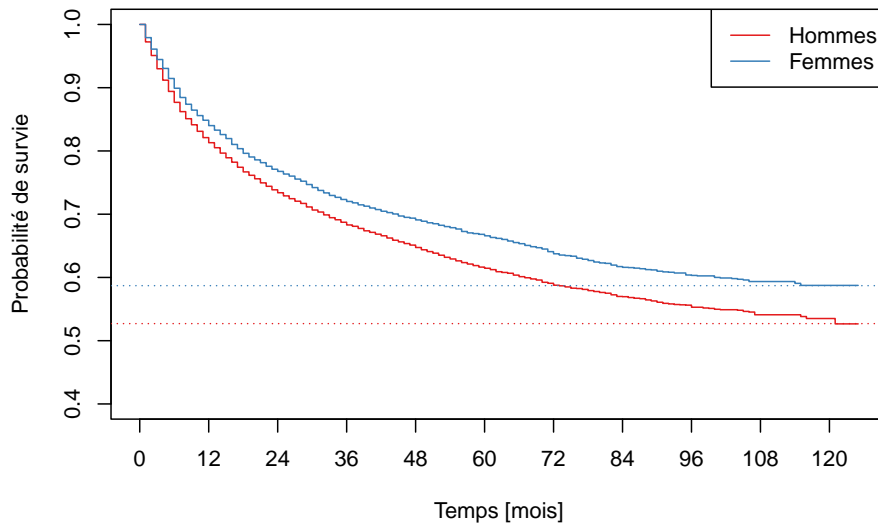


FIG. 26 : Survie au retour selon le sexe

Ces différences sont certainement en lien avec la situation d'activité, les femmes étant plus souvent dans des situations de non-activité que les hommes.

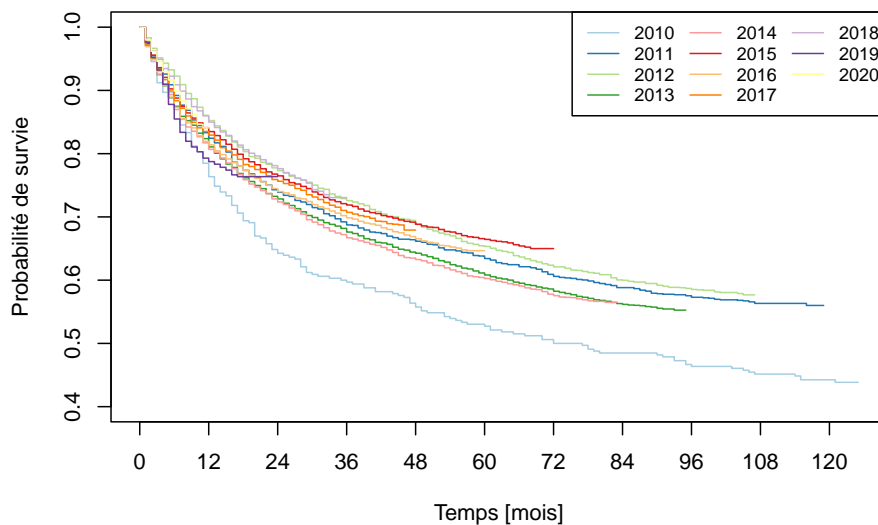


FIG. 27 : Survie au retour selon l'année de sortie

Le graphique 27 montre les différences de probabilité de survie au retour selon l'année de sortie. Le choix de mettre en lumière les liens entre deux phénomènes temporels, l'année de sortie de l'aide sociale et l'évolution temporelle de la probabilité de retour, rend l'interprétation quelque peu complexe. Premièrement, la sélection temporelle de la population incluant les dossiers ayant fait leur première entrée en 2010 implique que la courbe 2010 ne comprend que très peu d'individus. Elle regroupe seulement celles et ceux qui sont entré-e-s et sorti-e-s de l'aide sociale en 2010. Cette cohorte n'est donc pas comparable aux autres cohortes.

En prenant en compte ces aspects, nous pouvons noter d'importantes différences de probabilités de retour selon l'année de sortie. Par exemple, 60 mois après la sortie, 39,74% des individus étant sortis en 2014 sont revenus à l'aide sociale, contre 33,56% pour les personnes sorties en 2015. La courbe de 2013 (vert foncé) est proche de celle de 2014 (rose). Celle de 2015 (rouge) est assez proche de celle de 2012 (vert clair). On peut alors poser l'hypothèse d'un effet de période en 2013 et 2014, ayant augmenté la probabilité de retour à l'aide sociale. L'abolition du RMCAS et de ses barèmes plus élevés que ceux de l'aide sociale pourrait être une piste d'explication. Les personnes ayant dû quitter l'aide sociale à la fin du RMCAS y sont revenues, après avoir épuisé leurs biens et fortune, qui ne leur permettaient pas d'entrer dans les barèmes de l'aide sociale individuelle de la nouvelle LIASI.

Pour les cohortes les plus récentes, la cohorte 2018 (mauve clair) semble avoir une probabilité de retour plus faible. C'est le contraire pour la cohorte 2019 (violet), qui connaît une probabilité de retour plus forte que les autres cohortes durant les 12 premiers mois. La fin de cette courbe forme un "plateau", elle n'est pas interprétable, car elle regroupe très peu d'individus.

Passons maintenant à la description de la probabilité de retour selon les variables de contrôle.

Selon les variables de contrôle

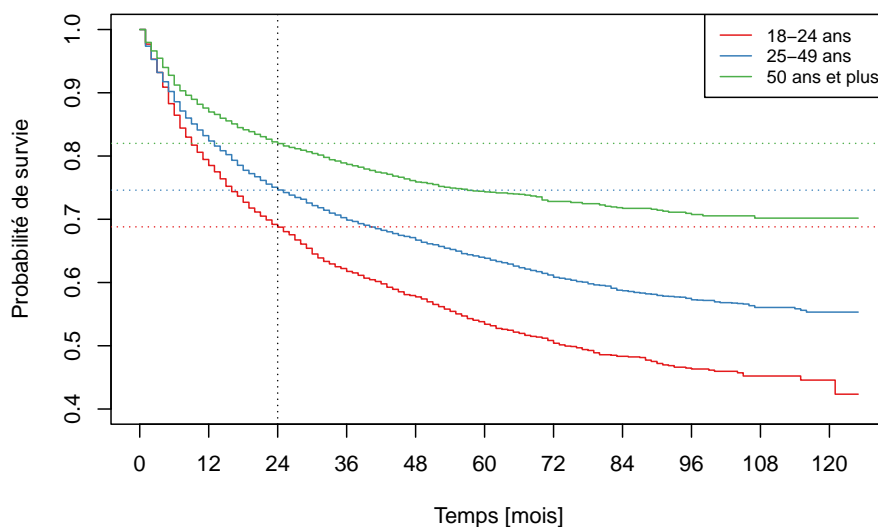


FIG. 28 : Survie au retour selon l'âge à la sortie

Le graphique 28 montre d'importantes différences de probabilités de retour à l'aide sociale selon l'âge à la sortie. Les individus de la classe d'âge 18-24 ans ont une probabilité sensiblement plus élevée de retour à l'aide sociale que les 25-49 ans, de même que les 50 ans et plus. Ceux-ci ont un risque plus faible de retour. 24 mois après la sortie, 68,8% des 18-24 ans ne sont pas revenu·e·s à l'aide sociale, contre 74,6% pour les

25-49 et 82,0% pour les 50 ans et plus. Ces différences s'expliquent notamment par les motifs de sortie, le groupe des 50 ans et plus a moins de risque de retour, car une partie importante de ce groupe quitte l'aide sociale pour l'AVS.

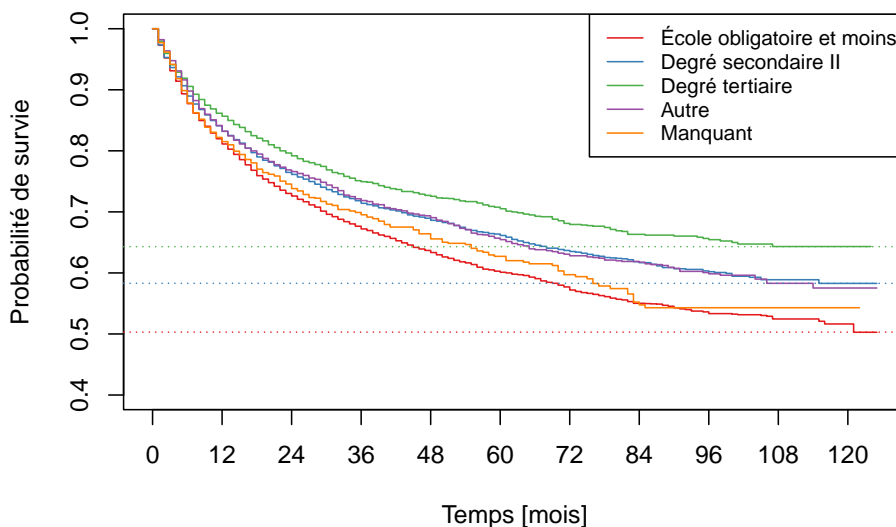


FIG. 29 : Survie au premier retour selon le niveau de formation à la sortie

Le graphique 29 illustre les différences de probabilité de survie au retour à l'aide sociale selon le niveau de formation à la sortie. Les individus avec un niveau de formation équivalent à l'école obligatoire et moins ont une probabilité de retour à l'aide sociale plus élevée tout au long du processus. Les titulaires de dossier avec un niveau de formation de degré tertiaire ont une probabilité de retour plus faible. Les différences de probabilité de survie au retour semblent constantes dans le temps. Au bout de 121 mois, 64,3% des titulaires de dossier avec un niveau de formation de degré tertiaire ne sont pas revenu·e-s à l'aide sociale. Ce taux est de 58,3% pour les diplômé·e-s du secondaire II et de 50,3% pour les titulaires avec une formation de niveau de l'école obligatoire et moins.

Le graphique 30 indique que les titulaires de dossier en couple et sans enfant ont une probabilité de retour à l'aide sociale inférieure aux autres types de ménages. La probabilité de retour est la plus élevée pour les personnes étant seules sur le dossier d'aide sociale, mais ne vivant pas seules. Tout comme évoqué précédemment, il y a certainement un lien avec l'âge des titulaires de dossier, les personnes vivant en communauté de majeur·e-s étant plutôt des personnes de la classe d'âge des 18-24 ans, tandis que les couples sans enfant sont probablement plutôt des couples plus âgés sortant de l'aide sociale pour aller à l'AVS. En fin de processus, le taux de titulaires n'étant pas revenu·e-s à l'aide sociale est de 48,49% pour les dossiers d'une personne ne vivant pas seule, 53,19% pour les couples avec enfant(s), 57,99% pour les personnes vivant seules, 58,34% pour les familles monoparentales et 64,30% pour les couples sans enfant.

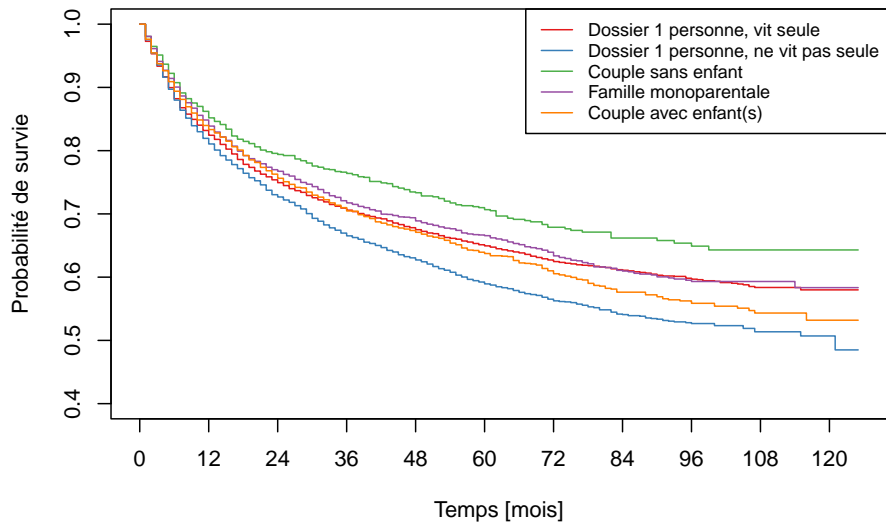


FIG. 30 : Survie au premier retour selon le type de ménage

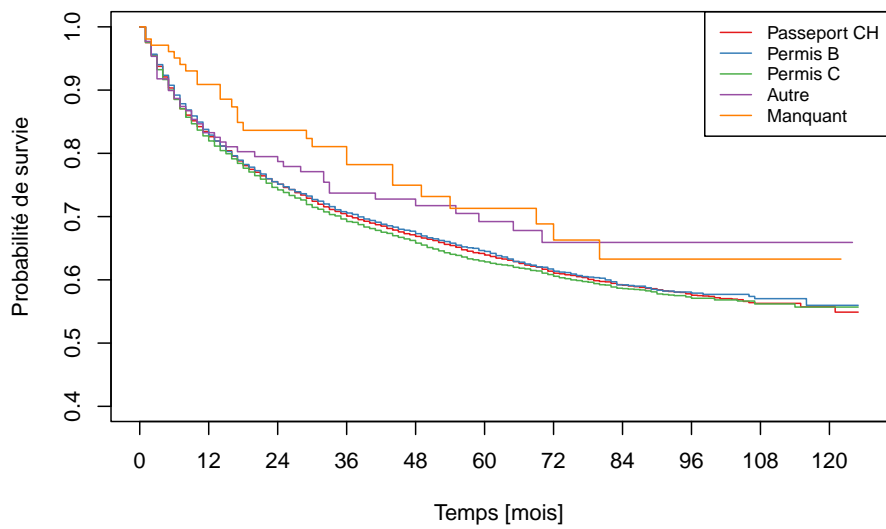


FIG. 31 : Survie au retour selon le permis de séjour à la sortie

Les courbes de survie au retour à l'aide sociale selon le permis de séjour à la sortie de l'aide sociale illustrées dans le graphique 31 indiquent qu'il n'y a quasiment aucune différence de probabilité de retour à l'aide sociale entre les personnes avec passeport suisse, permis C et permis B. La catégorie "Autre" regroupe trop peu d'individus pour être interprétable.

Analyse multivariée

En annexe, le tableau 8 présente les résultats de modèles multivariés estimant le risque instantané de retour. Ceux-ci permettent de prendre en compte l'effet propre de chacune des variables sur le risque de retour. Chaque modèle intègre une variable à la fois, afin d'évaluer l'effet de l'ajout de chacune d'elles. Ces modèles indiquent un effet significatif de la situation d'activité, du sexe, de l'année de sortie de l'aide sociale, de l'âge à la sortie et du niveau de formation. Les personnes en situation de non-activité lors de la sortie ont un risque de retour plus faible. Les femmes ont également un risque de retour plus faible que les hommes. La prise en compte de l'année de sortie annule les différences selon l'état de santé. Les différences selon le permis de séjour ne sont pas significatives. Par rapport au type de ménage, seule la modalité "Couple sans enfant" a un effet significatif. Ces ménages ont un risque de retour à l'aide sociale plus faible que les personnes vivant seules.

5.2.4 Synthèse de l'analyse de survie au retour après dossier clos

Les descriptions de la probabilité de retour à l'aide sociale après clôture du dossier indiquent des différences marquées et inattendues selon les variables indépendantes. Les personnes avec un problème de santé psychique à la sortie ont une probabilité de retour à l'aide sociale plus faible que les personnes sans problème de santé psychique. La non-activité lors de la sortie implique une probabilité de retour plus faible que pour les personnes dans une autre situation d'activité. Les titulaires de dossier masculins ont une probabilité de retour à l'aide sociale plus importante que les femmes. L'analyse par année de sortie indique des effets de période. Les personnes sorties en 2013 et 2014 ont une probabilité plus élevée de retour à l'aide sociale que les cohortes 2012 et 2015. Nous avons également observé de grandes différences entre les individus sortis de l'aide sociale en 2018 et 2019. Les premier·ère·s ont une probabilité de retour dans les plus faibles par rapport à toutes les cohortes, tandis que la cohorte 2019 a une probabilité parmi les plus élevées en comparaison des autres groupes au même moment du processus.

Quant aux variables de contrôle, les titulaires de dossier plus jeunes (18-24 ans) ont une probabilité de retour plus élevée que les deux autres classes d'âge. Les 50 ans et plus ont la probabilité de retour la plus

faible. Les individus avec un niveau de formation plus élevé ont une probabilité de retour à l'aide sociale plus faible tout au long du processus. Les titulaires de dossier en couple et sans enfant ont la probabilité de retour la plus faible en comparaison à tous les autres types de ménages. La probabilité de retour est la plus élevée pour les titulaires de dossier seul·e·s sur celui-ci mais ne vivant pas seul·e·s. Il n'y a pas de différences de probabilités de retour selon le permis de séjour.

Les analyses multivariées montrent des différences significatives de risque instantané selon les variables indépendantes, sauf pour l'état de santé psychique. Selon la situation d'activité, les titulaires de dossier non-actifs·ives lors de la sortie ont un risque de retour plus faible. Les hommes ont un risque de retour plus élevé que les femmes. Les différences de risque selon l'année de sortie sont significatives. Pour les variables de contrôle, seul le risque de retour plus faible pour le type de ménage "Couple sans enfant" est significatif.

5.2.5 Analyse de survie à l'indépendance financière (1 mois) et retour après un mois d'indépendance financière

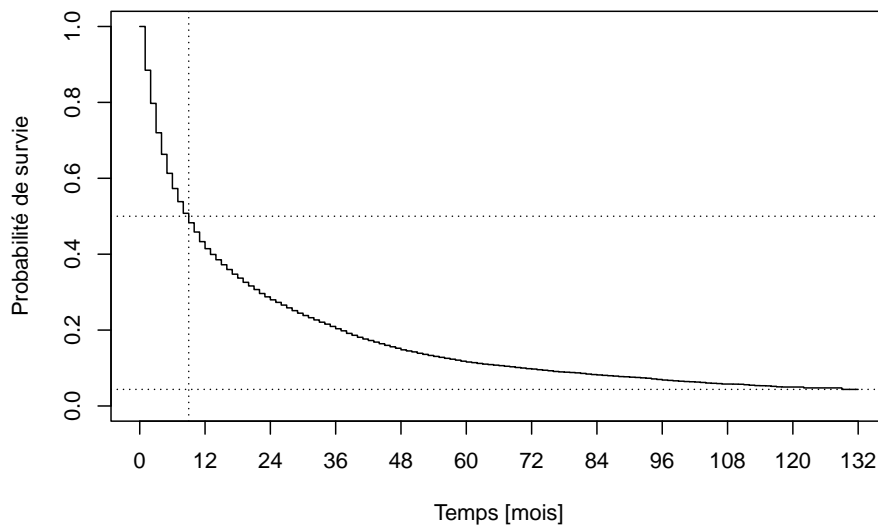


FIG. 32 : Survie à l'indépendance financière

Le graphique 32 illustre l'évolution dans le temps de la probabilité de survie à l'indépendance financière d'un mois pour tou·te·s les titulaires de dossier. Ce graphique indique que 50% des titulaires de dossier vivent un mois d'indépendance financière dans les 9 mois après être entré·e·s à l'aide sociale. Au bout de 132 mois, seulement 4,37% des titulaires de dossier n'ont pas vécu un seul mois d'indépendance financière. En comparaison avec les analyses de survie au dossier clos, ces résultats montrent que la règle des 6 mois consécutifs d'indépendance financière nécessaires à la clôture du dossier gomme une part importante de

périodes d'indépendance financière courte. Une grande partie des dossiers à l'aide sociale ne sont pas aidés continuellement. Mais ce constat doit être mis en regard de la probabilité de retour après l'aide sociale, nous la présentons maintenant.

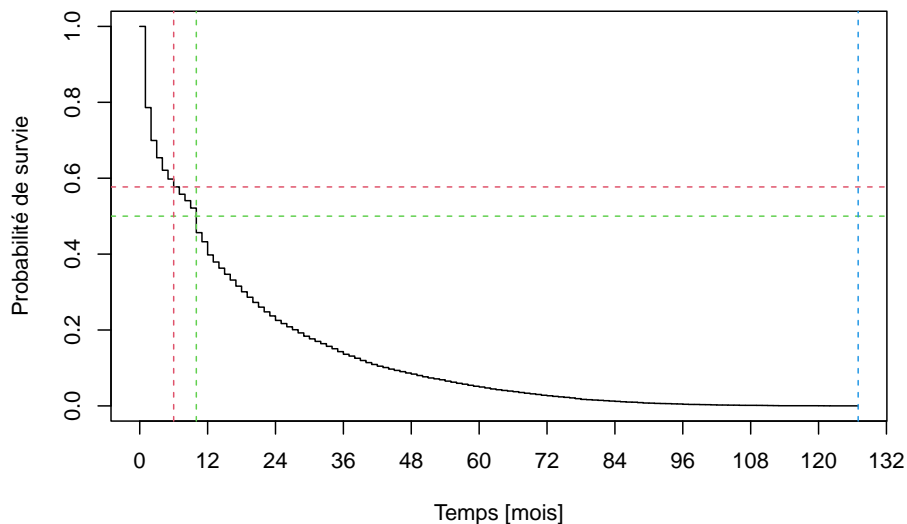


FIG. 33 : Survie au retour après un mois d'indépendance financière

Le graphique 33 présente la probabilité de survie au fait de toucher à nouveau une aide financière après une indépendance financière. Au bout de 10 mois, la moitié des individus touchent à nouveau une aide financière. Au bout de 127 mois, l'ensemble des individus sont de "retour" à l'aide sociale. Les lignes rouges représentent les 6 mois d'indépendance financière. 43,3% des retours ont lieu durant ces six premiers mois. De plus, 21,4% des retours ont lieu après 1 mois d'indépendance. Cela permet de mettre en lumière la part importante de courte indépendance financière.

L'illustration de la probabilité d'indépendance financière et du risque de "retour" après celle-ci indique un gommage d'un nombre important de mois d'indépendance financière par la règle des 6 mois sans aide financière avant la clôture du dossier. Le seuil des 6 mois d'indépendance avant la clôture du dossier a certainement une raison administrative pertinente. Il évite une surcharge administrative et uniformise les pratiques cantonales pour assurer la comparabilité des données au niveau national. De plus, comme le montre la description de la probabilité de retour à l'aide sociale, plus de 20% des situations d'indépendance financière ne durent qu'un mois. Ces parcours d'aide sociale morcelés s'expliquent par l'octroi de l'aide sociale sous conditions de ressources. Par exemple, un revenu ponctuel et exceptionnel d'un membre de l'unité d'assistance peut faire sortir le ménage des barèmes durant un mois et il sera alors indépendant financièrement selon les critères de l'aide sociale. En somme, avoir un dossier ouvert à l'aide sociale ne signifie pas forcément être aidé-e financièrement en continu. Ce constat est intéressant pour préciser la

description et l'analyse des parcours d'aide sociale de la population à l'étude, en allant au-delà des critères administratifs.

Maintenant que l'ensemble des résultats ont été présentés, la partie suivante s'attelle à la discussion de ceux-ci en regard des hypothèses et de la problématique.

6 Discussion

Nous discutons maintenant les quatre hypothèses et leurs sous-hypothèses, présentées dans la problématique, en les confrontant aux résultats. Voici pour rappel la première hypothèse et ses 4 sous-hypothèses :

Hypothèse 1 : les titulaires de dossier à l'aide sociale et souffrant de problème(s) de santé psychique ont moins de ressources pour faire face à la pauvreté. En conséquence, ils-elles sont plus vulnérables. Cela se révèle par :

1. **des parcours d'aide sociale marqués par une situation de non-activité**
2. **des parcours plus longs**
3. **une plus faible probabilité de sortie de l'aide sociale**
4. **une plus grande probabilité de retour à l'aide sociale**

La description des séquences selon l'état de santé psychique signale que les personnes souffrant de problèmes de santé psychique sont plus nombreuses dans l'état "Non actives" par rapport aux personnes sans problème de santé psychique, tout au long du parcours d'aide sociale. L'analyse, à l'aide des typologies de séquences, confirme cette observation. Elle démontre une plus forte probabilité d'appartenance au groupe appelé "Non-activité", regroupant des séquences principalement caractérisées par le fait d'être à l'aide sociale en situation de non-activité. De plus, ce type de trajectoires regroupe des parcours plus longs que trois des autres types de parcours. Ainsi, nos résultats confirment les sous-hypothèses 1.1 et 1.2.

Pour affiner l'analyse, il est intéressant de souligner deux éléments. Premièrement, l'analyse multivariée signale que les titulaires de dossier avec un ou des problèmes de santé psychique lors de la première année d'aide sont également surreprésenté-e-s dans un groupe de la typologie appelé "Autres prestations sociales". Celui-ci regroupe des trajectoires d'aide sociale plus courtes débouchant vers une autre prestation sociale, dont une partie importante vers l'assurance-invalidité. La probabilité d'appartenance à ce groupe est positive, mais plus faible que pour le groupe "Non-activité". Ainsi, les longues durées à l'aide sociale dans un état de non-activité sont les trajectoires les plus probables pour les titulaires de dossier avec un ou des problèmes de santé psychique, mais les parcours vers une sortie de l'aide sociale pour une autre prestation sociale sont également probables. Deuxièmement, en termes d'effectifs, les individus avec un ou des problèmes de santé psychique et appartenant au groupe "Non-activité" représentent uniquement 820 titulaires de dossier sur les 16329 étudiés. Cela représente environ 5% de la population à l'étude. Cette sous-population est peu nombreuse. Mais elle n'est pas non plus négligeable et les différences d'appartenance aux groupes sont tout de même importantes.

Les analyses de survie à la sortie de l'aide sociale permettent de tester la sous-hypothèse 1.3. Les résultats descriptifs indiquent une différence de probabilité de survie à la sortie selon l'état de santé psychique. Les personnes avec un problème de santé psychique ont une probabilité plus faible de sortie de l'aide sociale durant les deux premières années. La prise en compte conjointe de toutes les variables indépendantes ainsi que des variables de contrôle confirme la significativité des différences de risque de sortie selon l'état de santé psychique. Ainsi, nos résultats permettent d'accepter la sous-hypothèse 1.3 avec la nuance que les différences de risque de sortie selon l'état de santé diminuent au fil du temps, pour devenir négligeables au bout des 132 mois d'observation. Ainsi, le temps passé à l'aide sociale aurait tendance à gommer l'influence de l'état de santé sur la probabilité de sortie. Pour expliquer ce résultat, plusieurs hypothèses sont possibles. Premièrement, un effet de durée à l'aide sociale tendrait à réduire, voire neutraliser, les différences initiales. Une autre explication résiderait dans des différences structurelles de la population selon l'année d'entrée, notamment entre les individus observés depuis 2010 et ceux et celles entré-e-s à l'aide sociale plus tard. Cela modifierait les résultats en fin de processus. Une prochaine étude pourrait analyser la survie selon l'état de santé et la situation d'activité, cohorte par cohorte, afin d'évaluer d'éventuelles différences entre elles et un effet d'interaction entre l'année d'entrée à l'aide sociale et l'état de santé des individus.

L'exploration de la probabilité de retour à l'aide sociale selon l'état de santé psychique indique une relation contraire à l'hypothèse 1.4. Les personnes sortant de l'aide sociale avec un problème de santé psychique ont une probabilité de retour plus faible que les titulaires de dossier sans problème de santé psychique. Mais lorsque l'on intègre les différentes variables indépendantes et de contrôle dans le cadre de l'analyse multivariée, les écarts de risques selon l'état de santé psychique ne sont plus statistiquement significatifs. Ainsi, les résultats infirment la sous-hypothèse 1.4. Plusieurs facteurs pourraient expliquer le risque de retour plus faible pour ce groupe. Il pourrait y avoir un effet de sélection en lien avec une probabilité de sortie plus faible et le motif de sortie vers une autre prestation sociale. Premièrement, les individus avec un problème de santé psychique sortent moins de l'aide sociale, donc sont sous-représentés parmi la population soumise au risque de retour. Deuxièmement, les analyses de séquences ont montré que lorsqu'elles sortent de l'aide sociale, les personnes avec problème de santé psychique ont une plus forte probabilité de le faire vers une autre prestation sociale, notamment vers l'assurance-invalidité. Ainsi, ce motif de sortie protège d'un retour à l'aide sociale et expliquerait la plus faible probabilité de retour des personnes avec un ou des problèmes de santé psychique.

Globalement, selon les résultats et la discussion de cette première hypothèse, les titulaires de dossier avec un problème de santé psychique lors de leur première année d'aide sont effectivement plus vulnérables face

à la pauvreté. Nous discutons maintenant de la deuxième hypothèse, sur l'effet du cumul d'une mauvaise santé psychique et d'une situation de non-activité sur la probabilité de sortie et de retour de l'aide sociale. La voici :

Hypothèse 2 : il y a un effet de cumul des désavantages, avec le fait de souffrir de problème(s) de santé psychique et d'être dans une situation de non-activité lors de la première année à l'aide sociale. Cet effet d'interaction implique :

1. **une plus faible probabilité de sortie de l'aide sociale**
2. **une plus grande probabilité de retour à l'aide sociale**

Dans le prolongement de la première hypothèse sur l'état de santé, l'hypothèse 2 et sa sous-hypothèse 2.1 s'intéressent à l'interaction entre l'état de santé psychique et la situation d'activité. Premièrement, la description de la probabilité de sortie de l'aide sociale démontre un plus faible risque de sortie pour les titulaires de dossier en situation de non-activité lors de la première année d'aide sociale. Les résultats de l'analyse de survie multivariée, permettant de rendre compte de l'effet combiné de l'état de santé psychique et de la situation d'activité, signalent une interaction significative. Le fait d'être dans une situation de non-activité *et* d'avoir un problème de santé psychique diminue fortement la probabilité de sortie de l'aide sociale. Nous pouvons ainsi confirmer la sous-hypothèse 2.1.

Concernant la sous-hypothèse 2.2, la description de la survie au retour selon l'état de santé psychique indique un plus faible risque de retour pour les personnes avec un problème de santé psychique. Avec la prise en compte des variables de contrôle, il n'y a plus de différences significatives de risque de retour selon l'état de santé. En ce qui concerne la situation d'activité, les personnes non-actives ont également un risque de retour à l'aide sociale plus faible que les personnes dans une autre situation d'activité. L'interaction entre les deux variables montre un risque de retour encore plus faible (cf. annexe 8). En conséquence, la sous-hypothèse 2.2 doit être rejetée. Tout comme pour la sous-hypothèse 1.4, l'explication de cette probabilité de retour plus faible pour les personnes non-actives *et* avec un problème de santé psychique devrait être en lien avec une probabilité de sortie plus faible et, lorsqu'elle a lieu, des situations empêchant un retour à l'aide sociale telle que l'entrée à l'AVS.

La troisième hypothèse s'intéresse aux effets des inégalités de genre sur la vulnérabilité face à la pauvreté pouvant se révéler par l'analyse de parcours d'aide sociale.

Hypothèse 3 : à cause des inégalités sociales de genre, par rapport aux hommes, les femmes ont des parcours d'aide sociale :

1. **marqués par une situation de non-activité**
2. **plus longs**
3. **marqués par une plus faible probabilité de sortie de l'aide sociale**
4. **marqués par une plus grande probabilité de retour à l'aide sociale**

Les résultats indiquent effectivement des différences significatives de parcours selon le sexe du-de la titulaire de dossier. Tout comme pour l'état de santé psychique, les femmes ont une plus forte probabilité d'appartenir au groupe "Non-activité" face à tous les autres groupes. Ainsi, les résultats de l'analyse de séquences confirment les sous-hypothèses 3.1 et 3.2. Le modèle de régression sur la typologie indique que l'intensité de la relation d'appartenance au groupe est plus faible pour le sexe que pour l'état de santé. Ainsi, les différences de parcours d'aide sociale entre les titulaires de dossier hommes et femmes sont moins prononcées que les différences selon l'état de santé psychique.

L'analyse des probabilités de sortie de l'aide sociale selon le sexe signale de légères différences hommes-femmes. Les femmes ont une probabilité de sortie de l'aide sociale légèrement plus faible que les hommes. Mais cet écart n'est pas significatif lors de la prise en compte des autres variables indépendantes et de contrôle. En conséquence, la sous-hypothèse 3.3 ne peut être acceptée. Concernant les probabilités de retour à l'aide sociale, tout comme pour le fait d'avoir un problème de santé psychique et d'être en situation de non-activité, les femmes ont une probabilité de retour plus faible que les hommes. La sous-hypothèse 3.4 doit alors également être rejetée. Le rejet de ces sous-hypothèses peut être mis en lien avec une caractéristique sous-jacente au sexe des titulaires de dossier. L'aide sociale fonctionne par ménage et unité d'assistance. Dès lors, pour les dossiers des couples et des familles, seule une personne est titulaire du dossier. Nous faisons l'hypothèse qu'il s'agit principalement des hommes. Cette caractéristique peut masquer ou modifier les dynamiques de genre et l'étude des différences de genre sur les parcours d'aide sociale. La compréhension précise des différences de vulnérabilité face à la pauvreté selon le sexe pourrait être étudiée par une recherche sur tou-te-s les bénéficiaires et non uniquement les titulaires de dossier.

Passons maintenant à la discussion de la 4^e hypothèse, proposant d'analyser les effets des changements de contexte légal sur les parcours d'aide sociale.

Hypothèse 4 : les révisions de la loi fédérale sur l'assurance chômage (LACI), de la loi cantonale sur les mesures de chômage (LMC) et la 6^e révision de la loi sur l'assurance-invalidité (AI) modifient les parcours d'aide sociale pour les cohortes les plus récentes ayant les conséquences suivantes :

- 1. Un plus grand nombre de personnes débute le parcours en recherche d'emploi.**
- 2. Il y a une augmentation du nombre de dossiers avec titulaires ayant un problème de santé psychique.**
- 3. Les individus avec un ou des problèmes de santé psychique et appartenant aux cohortes récentes ont une plus forte probabilité de suivre un parcours d'aide sociale long et caractérisé par la non-activité.**

La sous-hypothèse 4.1 peut être confirmée pour la cohorte 2011. Le nombre de personnes en recherche d'emploi cette année-là est largement supérieur aux autres cohortes, en lien avec l'entrée en vigueur de la LACI le 1^{er} avril 2011. Mais les années suivantes, nous ne constatons pas d'augmentation du nombre de demandeurs-euses d'emploi à l'aide sociale par rapport à la première cohorte (2010). Les différences d'appartenance au groupe "En recherche d'emploi" selon les cohortes ne sont pas significatives, sauf pour la cohorte 2015. Les individus de cette cohorte ont une probabilité plus faible d'appartenir à ce groupe par rapport au groupe "Non-activité". En somme, la sous-hypothèse 4.1 ne peut pas être acceptée. La cohorte 2011 mise à part, nous ne constatons pas d'augmentation des demandeurs-euses d'emploi à l'aide sociale au fil des cohortes.

La description de l'état de santé psychique selon les cohortes n'indique pas d'augmentation des titulaires de dossier avec un ou des problèmes de santé psychique parmi les nouveaux dossiers. En conséquence, la sous-hypothèse 4.2 doit être rejetée. Il ne semble pas y avoir d'effet de cohorte, ni de période ayant une incidence sur l'état de santé psychique pour la période étudiée. Par contre, les analyses de survie indiquent une probabilité de sortie plus faible pour les titulaires de dossier avec un ou des problèmes de santé psychique. Cela implique un effet de sélection progressif. La part des titulaires de dossier avec un problème de santé psychique augmente avec la durée passée à l'aide sociale.

La sous-hypothèse 4.3 a été explorée à l'aide d'un second modèle de régression logistique multinomiale sur la typologie (cf. annexes A). Celui-ci indique qu'il n'y a pas d'interaction significative entre l'année d'entrée à l'aide sociale et l'état de santé psychique pour l'appartenance au groupe "Non-activité". Ainsi, les résultats infirment la sous-hypothèse 4.3. En résumé, l'hypothèse 4 doit être rejetée. Mais l'exploration des effets de l'année d'entrée sur le type de parcours d'aide sociale révèle plusieurs effets de période intéressants, en particulier sur les sorties de l'aide sociale et les retours. L'entrée en vigueur de LIASI le 1^{er} janvier 2012 a aboli le RMCAS. Ce changement semble avoir eu pour effet une augmentation de la probabilité de sortie et de retour des individus sortis de l'aide sociale lors de la fin du régime transitoire. De plus, durant la même période, de nouvelles prestations complémentaires familles ont été mises en place, ceci pouvant également

expliquer une partie des sorties de l'aide sociale durant la fin de l'année 2012 et courant 2013. D'autres variations importantes ont été observées, sans pouvoir poser des hypothèses pour les expliquer. Pour cela, il faudrait considérer de nombreux facteurs dépassant le cadre de cette recherche comme des changements de règlements d'applications de la LIASI et des modifications d'autres lois et règlements en amont de l'aide sociale. Des changements de pratiques administratives peuvent également avoir de nombreux effets.

Chacune des hypothèses et leurs sous-hypothèses, ont été discutées en regard des résultats. La partie suivante propose une conclusion générale à cette étude, en rappelant la démarche entreprise et soulignant les principaux apports et limites du travail. Nous y traçons des pistes pour de futures recherches sur la vulnérabilité, la pauvreté et l'aide sociale, ainsi que certaines implications politiques des résultats.

7 Conclusion

Cette étude a proposé une analyse des dynamiques de la vulnérabilité face à la pauvreté à travers l'analyse longitudinale de données administratives de l'Hospice général. Le but de l'étude était d'observer les différences de parcours d'aide sociale des titulaires de dossier selon leur état de santé psychique. Premièrement, nous avons présenté le contexte de l'étude, l'aide sociale en Suisse et dans le canton de Genève et les changements institutionnels récents, en particulier les dynamiques d'activation. La réflexion a été inscrite dans le paradigme de parcours de vie selon Elder et al. (2003) et Crosnoe & Elder (2015). Cette approche paradigmatique a été précisée par le cadre théorique de la vulnérabilité selon Spini et al. (2017). Celui-ci définit un cadre conceptuel utile à l'analyse dynamique de processus tels que la pauvreté.

Pour circonscrire le phénomène de pauvreté, nous avons utilisé la définition sociologique de Paugam (2013). La force de cette définition est son caractère relationnel, prenant en compte les effets sociaux, historiques et contextuels, définissant, modelant et modulant le phénomène de pauvreté et la manière dont il est vécu par les individus. Cette démarche permet d'éviter une vision anhistorique et substantialiste du phénomène. Elle ne permettrait pas de saisir le processus de pauvreté dans toute sa complexité. Dans la continuité de la définition de la pauvreté, la mise en perspective de l'étude de Leisering & Leibfried (1999) cerne plusieurs aspects des mutations sociales, historiques et politiques de la pauvreté dans les sociétés occidentales de la fin du XX^e siècle, jusqu'alors peu visibilisés. Contrairement aux discours sur l'"exclusion sociale" ou sur de prétendues "trappes à pauvreté", la perspective longitudinale de leur étude révèle que la pauvreté est un phénomène le plus souvent de courte durée. Deuxièmement, selon Leisering & Leibfried (1999), la pauvreté touche des individus issus de couches sociales de plus en plus larges. Elle dépasse les frontières sociales. En somme, les personnes en situation de pauvreté et bénéficiaires de l'aide sociale ne forment pas un groupe social homogène et, la plupart du temps, elles ne sont pas dans cette situation pour une longue durée. La revue de la littérature confirme la pertinence de ces résultats. Pour autant, la pauvreté persistante ne doit pas être sous-estimée (Gazier & Pollak, 2008).

Notre questionnement problématique s'est appuyé sur ces éclairages théoriques et empiriques, afin de définir la pauvreté en articulation avec le cadre analytique de la vulnérabilité. La présente étude s'est spécifiquement centrée sur les ressources sociales utiles pour faire face au processus de vulnérabilité qu'est la pauvreté. La focale a été placée sur l'état de santé psychique, ses liens avec la situation d'activité professionnelle, ainsi que les inégalités de ressources selon le sexe des individus. Nos hypothèses de travail ont été articulées autour de ces enjeux : les ressources sociales individuelles et collectives pour faire face à la pauvreté seraient inégalement distribuées. Ces inégalités se révéleraient par des épisodes de pauvreté

plus longs et chroniques. Partant, les personnes souffrant de problèmes de santé psychique, en situation de non-activité et les femmes seraient plus vulnérables. De plus, une attention particulière a été donnée à l'analyse du contexte social. Nous avons tracé un aperçu des principales mutations de l'État social en général et en Suisse plus particulièrement. Pour comprendre les changements importants de la logique sous-jacente aux politiques sociales, le concept d'activation a été défini (Bonvin, 2020). Le but était d'évaluer l'impact des changements légaux et contextuels sur les parcours d'aide sociale, avec l'hypothèse que les effets de période touchent plus fortement les individus les plus vulnérables.

Afin d'étudier le phénomène et de tester les hypothèses, nous avons mené une analyse de séquences de parcours d'aide sociale, en codant la situation d'activité et les motifs de sortie. Elle a permis la description des différences de parcours selon les variables d'intérêt, l'état de santé psychique, le sexe et l'année d'entrée à l'aide sociale, ainsi que selon des variables de contrôle telles que l'âge, le niveau de formation, le permis de séjour et le type de ménage. La description des séquences a été complétée par la construction d'une typologie de parcours menant à la création de cinq groupes. Cette procédure a permis d'évaluer la probabilité d'appartenance à chacun de ces types de parcours selon les variables indépendantes. Dans un second temps, nous avons mené une analyse de survie. Celle-ci a mesuré la probabilité de survenue des événements suivants : les sorties de l'aide sociale (clôture du dossier), les retours après clôture de dossier. De plus, afin de dépasser la définition administrative de clôture d'un dossier à l'aide sociale après six mois d'indépendance, nous avons décrit la probabilité d'indépendance financière d'un mois et d'une nouvelle aide financière après celle-ci.

Ces différents outils nous ont permis d'arriver aux conclusions suivantes. Les individus ne sont pas égaux face au processus de vulnérabilité qu'est la pauvreté. Les titulaires de dossier avec un problème de santé psychique lors de la première année d'aide sociale ont des parcours d'aide sociale plus longs et sont principalement en situation de non-activité. Leur probabilité de sortie de l'aide sociale est plus faible que pour les personnes sans problème de santé psychique déclaré. Par contre, contrairement à nos hypothèses, les titulaires de dossier avec un problème de santé psychique ont une probabilité de retour à l'aide sociale plus faible que les personnes sans problème de santé psychique.

Nous posons également l'hypothèse d'un effet de cumul des désavantages entre un mauvais état de santé et l'inactivité. Nos résultats confirment cette hypothèse. Un ou des problèmes de santé psychique combinés à l'inactivité impliquent une probabilité de sortie encore plus faible. Contrairement à notre hypothèse, cet effet d'interaction diminue la probabilité de retour à l'aide sociale.

Du point de vue des différences de genre, les femmes sont également plus vulnérables face à la pauvreté que les hommes. Elles ont une probabilité plus élevée d'être non-actives que les hommes. Par contre, il n'y a pas de différence significative de probabilité de sortie selon le sexe.

Les effets de contexte sont plus complexes à interpréter. De multiples changements légaux ont eu lieu durant la période étudiée. Notre quatrième hypothèse pourtant sur l'exploration des effets de contexte d'une évolution de l'état de santé psychique de la population et des possibles interactions sur les parcours d'aide sociale n'est pas concluante. Par contre, l'étude des effets de cohorte indique de nombreuses différences d'une année à l'autre, en particulier sur les indépendances financières, les sorties et les retours. De futures recherches pourraient être menées pour tenter de comprendre plus spécifiquement les effets des changements de contexte social, légal et administratif sur les trajectoires d'aide sociale. Il sera également capital de suivre les effets de la crise sanitaire et des mesures de lutte contre le Covid-19 sur les parcours d'aide sociale en général et sur les personnes les plus vulnérables, telles que les personnes avec des problèmes de santé psychique.

D'un point de vue méthodologique, le travail sur des données administratives met en évidence plusieurs enjeux. Premièrement, les données analysées ont une fonction administrative. Les conditions de récolte de données ne sont pas contrôlées. Il n'y a donc pas de moyen de vérifier la validité et la fiabilité de ces données. De nombreux biais de saisie sont possibles. Deuxièmement, le relevé des données thématiques est sommaire, les variables sur l'état de santé sont uniquement dichotomiques (oui/non). La modalité "Oui" à la variable "problème de santé psychique" regroupe certainement un nombre de réalités vécues très différentes. Troisièmement, la plupart des données accessibles sont annuelles et non pas mensuelles. Pour les données sociodémographiques telles que l'âge ou le sexe, cela ne pose pas de problème. Par contre, pour les variables sur la situation d'activité ou l'état de santé, cela masque d'éventuels changements de situation durant l'année.

Les analyses longitudinales menées sont le fruit de choix méthodologiques et de procédures ayant des forces et des faiblesses. Les analyses de séquences et analyses de survie nécessitent un important travail de préparation des données, de mise en forme des bases. Cela prend du temps, implique une procédure complexe, ce qui contraint la répliquabilité des analyses.

Deuxièmement, les analyses de séquences nécessitent un certain recul temporel et, afin d'améliorer la comparabilité des trajectoires, nous avons choisi de sélectionner des trajectoires de même longueur et suffisamment longues (5 ans) pour ne pas manquer d'éventuels changements de trajectoires plusieurs années après la première entrée à l'aide sociale. Ces choix méthodologiques impliquent une latence de quelques

années, les nouveaux dossiers observés les plus récents concernent des personnes étant entrées pour la première fois à l'aide sociale il y a plus de 5 ans. En conséquence, l'analyse de séquences effectuée ne permet pas de mettre en lumière les évolutions et différences avec les trajectoires des titulaires de dossier entré·e·s pour la première fois à l'aide sociale en 2016 et après. Il serait intéressant de mener des analyses de séquences analogues dans quelques années, afin d'évaluer l'évolution des parcours d'aide sociale pour des cohortes plus récentes.

Troisièmement, concernant les analyses de séquences, nous avons fait le choix d'extrapoler les motifs de sortie jusqu'à ce qu'une nouvelle information soit disponible en cas de retour à l'aide sociale, ou jusqu'à la fin du processus. Ce choix est une approximation importante. De nombreux changements de trajectoires peuvent se passer hors de l'aide sociale. Mais nous pensons que ce choix se justifie car il ajoute de l'information et permet d'affiner quelque peu l'analyse. Deux limites peuvent être soulevées à propos de la construction de la typologie. Premièrement, elle ne met pas en lumière les allers-retours à l'aide sociale qui semblent tout de même fréquents. La deuxième limite est due aux données manquantes sur les motifs de sortie. Cela implique une typologie "Sortie" difficilement interprétable. Elle peut regrouper toutes sortes de situations différentes. Les indices de robustesse de la typologie sélectionnée ne sont pas très élevés. Ainsi, il faut prendre en considération ces limites dans l'interprétation des résultats de l'analyse multivariée et ne pas surévaluer leur portée.

Plus largement, en étudiant le phénomène de la pauvreté à travers l'aide sociale, cela sous-entend que l'on définit comme pauvres les personnes qui sont à l'aide sociale. Or, les critères d'entrée à l'aide sociale sont des barèmes basés sur les besoins en termes financiers. La population étudiée est donc sélectionnée sur un critère de ressources financières fixé dans la loi, les règlements d'application et la pratique administrative. Cela implique l'adoption d'une définition institutionnelle non-neutre de pauvreté et uniquement centrée sur les ressources financières. Or, la pauvreté peut prendre bien d'autres aspects et dépasse la question des ressources financières à disposition des ménages afin de subvenir à leurs besoins. Les travaux d'Amartya Sen et le concept de *capabilité* démontrent les limites d'une approche de la pauvreté uniquement centrée sur les ressources (Bonvin & Farvaque, 2016). Par exemple, deux personnes peuvent avoir à disposition les mêmes ressources, mais elles n'auront peut-être pas les mêmes capacités à les mobiliser pour affronter la pauvreté. De plus, les barèmes d'octroi de l'aide sociale sont sujets à des modifications. Leur baisse implique qu'une partie des personnes sortent de l'aide sociale, non pas parce que leur situation s'est améliorée, mais parce que la règle et la définition sous-jacente de la pauvreté ont changé. Ainsi, étudier les sorties et les retours à l'aide sociale comme une évolution du phénomène de pauvreté en tant que tel a d'importantes

limites. Dans le sillage des travaux de Desrosières (2014), la réflexion pourrait se poursuivre par l'étude de la manière dont sont définis les seuils et barèmes d'aide sociale et les effets de rétroaction qu'ils peuvent avoir sur la réalité et la conception de la pauvreté.

Ce travail exploratoire pourrait être prolongé par une réflexion autour de la prise en charge spécifique des bénéficiaires les plus vulnérables, les personnes souffrant de problèmes de santé psychique, en situation de non-activité, les femmes et, plus largement, les bénéficiaires de l'aide sociale de longue durée. Quelles prestations leur sont proposées? Quelles actions spécifiques en direction de cette population pourraient être développées? Les politiques d'activation, son objectif central de retour à l'emploi et les pratiques qui en découlent comme la réduction des barèmes, les sanctions, les mécanismes de contraintes, les maigres suppléments d'intégration, représentent-ils des outils efficaces et fiables pour l'insertion sociale de cette population vulnérable? Selon les résultats de notre étude, nous pensons que non. Ces questions sont spécialement importantes dans le contexte actuel de crise sociale et économique, en lien avec le Covid-19 et dans un contexte d'approfondissement de la logique d'activation de politique sociale.

8 Références

- Alegria, M., NeMoyer, A., Falgàs Bagué, I., Wang, Y., & Alvarez, K. (2018). Social Determinants of Mental Health : Where We Are and Where We Need to Go. *Current Psychiatry Reports*, 20(11), 95. <https://doi.org/10.1007/s11920-018-0969-9>
- Arni, P., & Schiprowski, A. (2016). *Evaluation der AVIG-Revision 2011 (Taggelder für Junge, Sanktionierungen) und Analyse der Wirkung von Suchvorgaben mittels Arbeitsbemühungen*. Berne & Bonn : Secrétariat d'Etat à l'économie & IZA Forschungsinstitut zur Zukunftder Arbeit.
- Bihl, A., & Pfefferkorn, R. (2008). *Le système des inégalités*. Paris : Découverte.
- Bonvin, J.-M. (2020). Activation. *Dictionnaire de politique sociale suisse*. Zürich et Genève : Seismo.
- Bonvin, J.-M., & Farvaque, N. (2016). *Amartya Sen : une politique de la liberté*. Paris : Michalon.
- Bonvin, J.-M., & Moachon, É. (2005). L'activation et son potentiel de subversion de l'État social. Dans *L'État social actif : vers un changement de paradigme ?* (Vol. 44). Bruxelles : PIE Peter Lang.
- Cour des Comptes de la République et du canton de Genève. (2015). *Évaluation de la politique publique de réinsertion professionnelle des chômeurs en fin de droits*. (Rapport No. 87). Genève : Cour des Comptes de la République et du canton de Genève.
- Crosnoe, R., & Elder, G. H. (2015). Life Course : Sociological Aspects. Dans *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences* (pp. 80-84). Amsterdam : Elsevier.
- Cudré-Mauroux, P. (2017). Développement continu de l'AI : aperçu. *Sécurité sociale CHSS*, (2 | 2017).
- Cullati, S., Rousseaux, E., Gabadinho, A., Courvoisier, D. S., & Burton-Jeangros, C. (2014). Factors of Change and Cumulative Factors in Self-Rated Health Trajectories : A Systematic Review. *Advances in Life Course Research*, 19, 14-27. <https://doi.org/10.1016/j.alcr.2013.11.002>
- Desrosières, A. (2014). *Prouver et gouverner*. Paris : La Découverte.
- Dewilde, C. (2003). A Life-Course Perspective on Social Exclusion and Poverty. *The British Journal of Sociology*, 54(1), 109-128. <https://doi.org/10.1080/0007131032000045923>
- Elder, G. H., Johnson, M. K., & Crosnoe, R. (2003). The Emergence and Development of Life Course Theory. Dans J. T. Mortimer & M. J. Shanahan (Éds), *Handbook of the Life Course* (pp. 3-19). Boston, MA : Springer US. https://doi.org/10.1007/978-0-306-48247-2_1

- Gabadinho, A., Ritschard, G., Müller, N. S., & Studer, M. (2011). Analyzing and Visualizing State Sequences in R with TraMineR. *Journal of Statistical Software*, 40(4). <https://doi.org/10.18637/jss.v040.i04>
- Gazier, B., & Pollak, C. (2008). L'apport des analyses longitudinales dans la connaissance des phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale : un survey de la littérature étrangère, 561.
- Guggisberg, J., & Bischof, S. (2020). *Entwicklung der Übertritte von der Invalidenversicherung in die Sozialhilfe Analysen auf Basis der SHIVALV-Daten* (Rapport No. 8/20). Berne : Büro für arbeits und sozialpolitische studien BASS AG & Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Gutjahr, E., & Heeb, J.-L. (2016). Social Assistance Trajectories in Switzerland : Do They Follow Discernible Patterns? *European Journal of Social Work*, 19(3-4), 570-585. <https://doi.org/10.1080/13691457.2016.1155543>
- Kartsonaki, C. (2016). Survival Analysis. *Diagnostic Histopathology*, 22(7), 263-270. <https://doi.org/10.1016/j.mpdhp.2016.06.005>
- Keller, V. (2020). Aide sociale (groupes à risque). *Dictionnaire de politique sociale suisse*. Zürich et Genève : Seismo.
- La République et canton de Genève, & L'Hospice général. (2019). Contrat de prestations 2019-2022 entre l'État de Genève et l'Hospice général.
- Leisering, L., & Leibfried, S. (1999). *Time and Poverty in Western Welfare States. United Germany in Perspective*.
- Levy, R., & Bühlmann, F. (2016). Towards a Socio-Structural Framework for Life Course Analysis. *Advances in Life Course Research*, 30, 30-42.
- Loi sur l'Hospice général (LHG). (2006, mars).
- Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP). (2017, septembre).
- Nadai, E. (2020). Aide sociale et genre. *Dictionnaire de politique sociale suisse*. Zürich et Genève : Seismo.
- Observatoire de l'aide sociale et de l'insertion. (2014). *Observatoire des lois sur l'insertion et l'aide sociale individuelle : 1er rapport d'observation*. Genève : Observatoire de l'aide sociale et de l'insertion.
- Office fédéral de la statistique. (2016). *Parcours Des Bénéficiaires de l'aide Sociale (2006–2011)* (Rapport No. 1573-1100). Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

- Office fédéral de la statistique. (2020). *Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale : Catalogue des variables*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).
- Orsholits, D. (2020). *Modelling the Dynamics of Vulnerability with Latent Variable Methods* (thèse de doctorat). University of Geneva.
- Paugam, S. (2013). *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Paris : Presses Universitaires de France - PUF.
- RCoreTeam. (2021). R : A Language and Environment for Statistical Computing. R Foundation for Statistical Computing.
- Rosenstein, E. (2019). La réadaptation prime sur la rente ? Les réformes de l'AI à la lumière d'une étude longitudinale. *LIVES Impact (policy briefs)*, (11).
- Spini, D., Bernardi, L., Bickel, J.-F., Hanappi, D., & Oris, M. (2013). Vulnerability across the Life Course : A Theoretical Framework and Research Directions. <https://doi.org/10.12682/LIVES.2296-1658.2013.27>
- Spini, D., Bernardi, L., & Oris, M. (2017). Toward a Life Course Framework for Studying Vulnerability. *Research in Human Development*, 14(1), 5-25. <https://doi.org/10.1080/15427609.2016.1268892>
- Studer, M. (2013). WeightedCluster Library Manual : A Practical Guide to Creating Typologies of Trajectories in the Social Sciences with R. <https://doi.org/10.12682/LIVES.2296-1658.2013.24>
- Studer, M., Hadziavdic, S., & Ritschard, G. (2015). *Analyse des trajectoires des chômeurs en fin de droits dans le canton de Genève*. Genève : Université de Genève.
- Tabin, J.-P., Frauenfelder, A., Keller, V., & Togni, C. (2008). *Temps d'assistance : le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIXe siècle*. Lausanne : Antipodes.
- Tecklenburg, U. (2020). Aide sociale. *Dictionnaire de politique sociale suisse*. Zürich et Genève : Seismo.
- Thernau, T. (2021). A Package for Survival Analysis in R.

A Annexes

TAB. 5 : Régression logistique multinomiale sur les groupes de la typologie

	Variables dépendantes			
	En recherche d'emploi (1)	Sortie (2)	Sortie vers activité (3)	Autres prestations sociales (4)
PsychiqueOui	-1.322*** (0.064)	-1.256*** (0.064)	-1.856*** (0.080)	-0.330*** (0.071)
Femme	-0.359*** (0.059)	-0.244*** (0.058)	-0.219*** (0.062)	-0.138** (0.069)
Année entrée 2011	0.246*** (0.087)	0.206** (0.089)	0.157* (0.094)	0.166 (0.108)
Année entrée 2012	0.021 (0.090)	0.232*** (0.090)	0.119 (0.096)	0.008 (0.112)
Année entrée 2013	-0.082 (0.091)	0.155* (0.091)	-0.002 (0.097)	0.097 (0.110)
Année entrée 2014	-0.008 (0.099)	0.140 (0.098)	0.002 (0.105)	0.270** (0.116)
Année entrée 2015	-0.216** (0.089)	-0.162* (0.090)	-0.075 (0.095)	0.150 (0.106)
25-49 ans	0.220*** (0.077)	-0.284*** (0.074)	0.177** (0.081)	-0.362*** (0.092)
50 ans et plus	-0.260*** (0.090)	-0.892*** (0.089)	-0.708*** (0.098)	0.098 (0.100)
Formation secondaire II	0.177** (0.072)	0.293*** (0.072)	0.622*** (0.076)	0.227*** (0.086)
Formation tertiaire	0.315*** (0.090)	0.556*** (0.090)	0.917*** (0.093)	0.322*** (0.109)
Formation Autre	-0.347*** (0.082)	0.062 (0.079)	-0.077 (0.089)	0.189** (0.092)
Formation Manquant	-0.352*** (0.134)	0.065 (0.127)	0.277** (0.131)	-0.088 (0.164)
Permis B	-0.053 (0.078)	0.262*** (0.076)	0.105 (0.081)	-0.169* (0.096)
Permis C	-0.057 (0.062)	-0.099 (0.062)	-0.199*** (0.067)	-0.211*** (0.074)
Autre permis de séjour	0.041 (0.282)	-0.152 (0.294)	-0.681** (0.344)	-0.101 (0.358)
Permis de séjour Manquant	-0.952* (0.514)	0.316 (0.404)	-0.288 (0.476)	-0.548 (0.606)
Dossier 1 personne, ne vit pas seule	0.019 (0.071)	0.299*** (0.070)	0.209*** (0.075)	0.202** (0.084)
Couple sans enfant	-0.252* (0.132)	0.221* (0.127)	0.247* (0.134)	0.624*** (0.136)
Famille monoparentale	-0.098 (0.081)	-0.038 (0.081)	-0.171* (0.087)	-0.089 (0.101)
Couple avec enfant(s)	0.031 (0.108)	0.598*** (0.105)	0.568*** (0.109)	0.466*** (0.127)
Ordonnée à l'origine	1.076*** (0.103)	1.038*** (0.102)	0.513*** (0.110)	-0.153 (0.124)
Akaike Inf. Crit.	48,709.750	48,709.750	48,709.750	48,709.750

Note :

*p<0.1; **p<0.05; ***p<0.01

TAB. 6 : Régression logistique multinomiale sur les groupes de la typologie avec effet d'interaction

	Variables dépendantes			
	En recherche d'emploi	Sortie	Sortie vers activité	Autres prestations sociales
	(1)	(2)	(3)	(4)
PsychiqueOui	-1.094*** (0.145)	-1.130*** (0.151)	-1.681*** (0.183)	-0.123 (0.166)
Femme	0.321*** (0.103)	0.282*** (0.104)	0.233** (0.107)	0.239* (0.131)
Année entrée 2011	0.094 (0.106)	0.278*** (0.106)	0.180 (0.110)	0.105 (0.136)
Année entrée 2012	0.004 (0.106)	0.187* (0.105)	0.047 (0.110)	0.122 (0.134)
Année entrée 2013	0.061 (0.115)	0.218* (0.114)	0.060 (0.119)	0.401*** (0.139)
Année entrée 2014	-0.129 (0.104)	-0.093 (0.104)	0.002 (0.107)	0.258** (0.128)
Année entrée 2015	-0.356*** (0.059)	-0.244*** (0.058)	-0.218*** (0.062)	-0.138** (0.069)
25-49 ans	0.221*** (0.077)	-0.282*** (0.074)	0.178** (0.081)	-0.361*** (0.092)
50 ans et plus	-0.258*** (0.090)	-0.890*** (0.089)	-0.706*** (0.098)	0.099 (0.100)
Formation secondaire II	0.179** (0.072)	0.294*** (0.072)	0.623*** (0.076)	0.229*** (0.086)
Formation tertiaire	0.317*** (0.090)	0.556*** (0.091)	0.916*** (0.093)	0.324*** (0.109)
Formation Autre	-0.346*** (0.082)	0.062 (0.079)	-0.077 (0.089)	0.190** (0.092)
Formation Manquant	-0.359*** (0.134)	0.058 (0.127)	0.270** (0.132)	-0.099 (0.164)
Permis B	-0.052 (0.078)	0.263*** (0.076)	0.106 (0.081)	-0.169* (0.096)
Permis C	-0.055 (0.062)	-0.099 (0.062)	-0.199*** (0.067)	-0.213*** (0.074)
Autre Permis de séjour	0.054 (0.282)	-0.141 (0.294)	-0.669* (0.344)	-0.091 (0.359)
Permis de séjour Manquant	-0.949* (0.513)	0.327 (0.404)	-0.281 (0.476)	-0.539 (0.608)
Dossier 1 personne, ne vit pas seule	0.017 (0.071)	0.301*** (0.070)	0.210*** (0.075)	0.204** (0.084)
Couple sans enfant	-0.251* (0.132)	0.223* (0.127)	0.248* (0.134)	0.625*** (0.136)
Famille monoparentale	-0.098 (0.081)	-0.036 (0.081)	-0.170* (0.087)	-0.086 (0.101)
Couple avec enfant(s)	0.033 (0.108)	0.599*** (0.105)	0.569*** (0.109)	0.469*** (0.127)
PsychiqueOui :Année entrée 2011	-0.238 (0.202)	-0.257 (0.212)	-0.301 (0.260)	-0.203 (0.232)
PsychiqueOui :Année entrée 2012	-0.266 (0.209)	-0.079 (0.209)	-0.217 (0.259)	-0.289 (0.239)
PsychiqueOui :Année entrée 2013	-0.449** (0.223)	-0.018 (0.215)	-0.171 (0.272)	-0.041 (0.237)
PsychiqueOui :Année entrée 2014	-0.180 (0.232)	-0.271 (0.237)	-0.065 (0.286)	-0.433* (0.256)
PsychiqueOui :Année entrée 2015	-0.299 (0.212)	-0.180 (0.217)	-0.264 (0.264)	-0.324 (0.227)
Ordonnée à l'origine	1.008*** (0.109)	0.986*** (0.108)	0.457*** (0.115)	-0.226* (0.134)
Akaike Inf. Crit.	48,735.000	48,735.000	48,735.000	48,735.000

Note :

*p<0.1; **p<0.05; ***p<0.01

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
PsychiqueOui	-0.25*** (0.02)	-0.18*** (0.02)	-0.18*** (0.02)	-0.16*** (0.02)	-0.13*** (0.02)	-0.21*** (0.03)
Non activitéOui		-0.21*** (0.02)	-0.21*** (0.02)	-0.23*** (0.02)	-0.23*** (0.02)	-0.28*** (0.02)
Femme			-0.04** (0.01)	-0.04** (0.01)	0.00 (0.01)	0.00 (0.01)
Année entrée 2011				0.03 (0.03)	0.04 (0.03)	0.04 (0.03)
Année entrée 2012				0.22*** (0.03)	0.21*** (0.03)	0.21*** (0.03)
Année entrée 2013				0.31*** (0.03)	0.30*** (0.03)	0.30*** (0.03)
Année entrée 2014				0.37*** (0.03)	0.36*** (0.03)	0.36*** (0.03)
Année entrée 2015				0.24*** (0.03)	0.21*** (0.03)	0.21*** (0.03)
Année entrée 2016				0.26*** (0.03)	0.24*** (0.03)	0.24*** (0.03)
Année entrée 2017				0.27*** (0.03)	0.24*** (0.03)	0.24*** (0.03)
Année entrée 2018				0.25*** (0.03)	0.22*** (0.03)	0.22*** (0.03)
Année entrée 2019				0.43*** (0.04)	0.42*** (0.04)	0.42*** (0.04)
Année entrée 2020				0.85*** (0.06)	0.85*** (0.06)	0.85*** (0.06)
25-49 ans					-0.16*** (0.02)	-0.16*** (0.02)
50 ans et plus					-0.20*** (0.02)	-0.20*** (0.02)
Formation secondaire II					0.11*** (0.02)	0.11*** (0.02)
Formation tertiaire					0.16*** (0.02)	0.16*** (0.02)
Formation Autre					0.17*** (0.02)	0.17*** (0.02)
Permis B					-0.05** (0.02)	-0.05* (0.02)
Permis C					-0.05*** (0.02)	-0.05*** (0.02)
Autre Permis de séjour					-0.66*** (0.07)	-0.66*** (0.07)
Permis de séjour Manquant					0.02 (0.11)	0.02 (0.11)
Dossier 1 personne, ne vit pas seule					0.18*** (0.02)	0.18*** (0.02)
Couple sans enfant					0.33*** (0.03)	0.33*** (0.03)
Famille monoparentale					-0.08*** (0.02)	-0.07** (0.02)
Couple avec enfant(s)					0.19*** (0.02)	0.19*** (0.02)
PsychiqueOui :Non activitéOui						0.18*** (0.04)
n	40416.00	40416.00	40416.00	40416.00	40416.00	40416.00
events	29373.00	29373.00	29373.00	29373.00	29373.00	29373.00
Chisq	532.14	696.81	707.35	1134.15	1781.10	1802.06
DF	2.00	3.00	4.00	14.00	28.00	29.00
Log Likelihood	-281526.35	-281421.45	-281432.20	-281807.40	-281797.12	-281810.21
p	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AIC	574162.02	573986.71	573982.34	573765.84	573219.69	573206.67
BIC	620198.10	620165.70	620054.18	615830.90	613106.76	612931.25
random_n_id	30207	30207	30207	30207	30207	30207
random_sd_id	0.51	0.51	0.51	0.48	0.46	0.46
random_variance_id	0.26	0.26	0.26	0.23	0.22	0.21

*** $p < 0.001$; ** $p < 0.01$; * $p < 0.05$

TAB. 7 : Modèles de Cox à événements récurrents sur la sortie

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
PsychiqueOui	-0.19*** (0.03)	-0.08* (0.04)	-0.07* (0.04)	-0.07 (0.04)	-0.04 (0.04)	0.05 (0.04)
Non activitéOui		-0.30*** (0.03)	-0.30*** (0.03)	-0.29*** (0.03)	-0.28*** (0.03)	-0.22*** (0.04)
Femme			-0.15*** (0.02)	-0.15*** (0.02)	-0.16*** (0.03)	-0.17*** (0.03)
Année sortie 2011				-0.35*** (0.10)	-0.36*** (0.10)	-0.36*** (0.10)
Année sortie 2012				-0.42*** (0.09)	-0.44*** (0.09)	-0.44*** (0.09)
Année sortie 2013				-0.30** (0.09)	-0.32*** (0.09)	-0.32*** (0.09)
Année sortie 2014				-0.30** (0.09)	-0.31*** (0.09)	-0.31*** (0.09)
Année sortie 2015				-0.51*** (0.09)	-0.51*** (0.09)	-0.51*** (0.09)
Année sortie 2016				-0.42*** (0.09)	-0.42*** (0.09)	-0.42*** (0.09)
Année sortie 2017				-0.47*** (0.09)	-0.48*** (0.09)	-0.48*** (0.09)
Année sortie 2018				-0.58*** (0.09)	-0.58*** (0.09)	-0.58*** (0.09)
Année sortie 2019				-0.27** (0.10)	-0.24* (0.10)	-0.24* (0.10)
Année sortie 2020				-0.57*** (0.10)	-0.56*** (0.10)	-0.56*** (0.10)
25-49 ans					-0.30*** (0.03)	-0.29*** (0.03)
50 ans et plus					-0.66*** (0.04)	-0.66*** (0.04)
Formation secondaire II					-0.17*** (0.03)	-0.17*** (0.03)
Formation tertiaire					-0.28*** (0.04)	-0.28*** (0.04)
Formation Autre					-0.09* (0.04)	-0.09* (0.04)
Permis B					-0.05 (0.03)	-0.05 (0.03)
Permis C					0.02 (0.03)	0.02 (0.03)
Autre Permis de séjour					-0.19 (0.16)	-0.19 (0.16)
Permis de séjour Manquant					-0.37 (0.21)	-0.37 (0.21)
Dossier 1 personne, ne vit pas seule					-0.00 (0.03)	-0.00 (0.03)
Couple sans enfant					-0.20*** (0.06)	-0.20*** (0.06)
Famille monoparentale					-0.01 (0.04)	-0.01 (0.04)
Couple avec enfant(s)					-0.03 (0.04)	-0.03 (0.04)
PsychiqueOui :Non activitéOui						-0.24** (0.07)
n	26520.00	26520.00	26520.00	26520.00	26520.00	26520.00
events	8334.00	8334.00	8334.00	8334.00	8334.00	8334.00
Chisq	340.38	439.66	480.63	579.05	1006.97	1017.96
DF	2.00	3.00	4.00	14.00	28.00	29.00
Log Likelihood	-77840.35	-77841.66	-77864.48	-77573.79	-77513.88	-77519.86
p	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AIC	161697.19	161604.09	161570.64	161444.35	161055.34	161047.82
BIC	182839.40	182409.93	182098.58	183571.54	182236.55	182160.58
random_n_id	21029	21029	21029	21029	21029	21029
random_sd_id	0.66	0.66	0.65	0.68	0.67	0.67
random_variance_id	0.44	0.43	0.43	0.47	0.45	0.44

*** $p < 0.001$; ** $p < 0.01$; * $p < 0.05$

TAB. 8 : Modèles de Cox à événements récurrents pour le retour après dossier clos